

CONCOURS DE PROJET D'ARCHITECTURE

VERDEAUX- PÉPINIÈRES- SAUGIAZ

Rapport du Jury

VERDEAUX-PÉPINIÈRES-SAUGIAZ

Concours de projet d'architecture pour la transformation et l'agrandissement du groupe scolaire d'enseignement du cycle 1 et 2 et d'une bibliothèque scolaire ainsi que la construction des installations sportives et d'un accueil collectif parascolaire. Procédure ouverte à deux degrés, en pool pluridisciplinaire au 2^e degré, selon SIA 142.

Rapport du Jury
Novembre 2022

Organisateur de la procédure
Ville de Renens
Centre Technique Communal
Rue du Lac 14
1020 Renens

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	6
2	JURY DU CONCOURS	7
3	LE CONCOURS	
	PROCÉDURE POUR LE 1 ^{er} DEGRÉ	8
	JUGEMENT DU 1 ^{er} DEGRÉ	9
	PROCÉDURE POUR LE 2 ^e DEGRÉ	11
	JUGEMENT DU 2 ^e DEGRÉ	11
4	CLASSEMENT DES PROJETS	13
5	APPROBATION DU RAPPORT	14
6	LES PROJETS: 1 ^{er} DEGRÉ	
	PREMIER TOUR DU 1 ^{er} DEGRÉ	17
	DEUXIÈME TOUR DU 1 ^{er} DEGRÉ	35
	TROISIÈME TOUR DU 1 ^{er} DEGRÉ	71
7	LES PROJETS: 2 ^e DEGRÉ	81
8	PROJETS LAURÉATS	85

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CONCOURS

La Ville de Renens a connu un développement économique et démographique rapide depuis une vingtaine d'années. Elle est passée d'environ 16 000 habitant·e·s en début d'année 2000, à 20 800 habitant·e·s à fin 2020. En conséquence, les effectifs scolaires augmentent régulièrement tels que documentés dans les rapports de planification scolaire de 2010, 2015 et 2021. Pour y répondre, l'autorité communale se doit d'anticiper les besoins des infrastructures scolaires en même temps que d'adapter l'organisation des classes.

En parallèle, les objectifs de planification scolaire de la Ville visent à appliquer les effets du concordat Harmos et à se conformer à la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) du Canton de Vaud, réduisant le nombre d'élèves par classes et diminuant également les besoins en matière de salles spéciales pour les élèves 7-8P (10-12 ans) rattachés auparavant au cycle secondaire.

Les besoins des familles renanaïses en matière d'accueil de jour doivent également être pris en compte. Ils augmentent avec la croissance démographique ainsi qu'avec la part croissante des élèves fréquentant des structures parascolaires. La planification de l'accueil parascolaire se fait en cohérence avec la planification scolaire, dans le respect de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

Pour la Ville de Renens, il en ressort donc deux priorités concernant le site de Verdeaux-Pépinières-Saugiaz rattaché à l'établissement primaire de Renens-Ouest. Il s'agit d'une part de reconstruire un site scolaire répondant aux besoins de la journée de l'élève en matière de capacité

et dont l'environnement ainsi que l'articulation et l'aménagement des différents types de locaux soient sûrs pour les enfants. D'autre part, les infrastructures sur cet emplacement central pourront être densifiées, en repensant les locaux actuels et leur articulation, en particulier dans le bâtiment de Verdeaux, en exploitant le potentiel de densification du site.

À cela s'ajoute l'opportunité de mettre fin à l'exploitation de plusieurs bâtiments provisoires qui sont aujourd'hui très vétustes, y compris le Collège des Pépinières et le Pavillon de Saugiaz, situés sur le site même, ainsi que le Pavillon du Simplon, qui se trouve sur un autre site au Sud des voies de chemin de fer.

L'ensemble du site constituera dès lors une sorte de mini-campus, un lieu de vie dont le cœur des activités sera d'une part scolaire, y compris l'administration scolaire, les services de consultation et une bibliothèque. D'autre part, il répondra également aux besoins de l'accueil parascolaire, dont certains espaces seront fréquentés hors heures scolaires par les citoyen·ne·s. Il s'agira d'offrir aux enfants et aux adultes le meilleur cadre possible pour qu'ils puissent apprendre, travailler et évoluer, dans un climat serein et sûr. Les participant·e·s devront prendre en compte la complexité de l'articulation des différents types d'espaces sur un site scolaire de cette ampleur, selon les types d'usagères·gers qui le fréquentent et les types d'activités qui y tiendront selon les moments de la journée ou de l'année.

JURY DU CONCOURS

Présidente**M^{me} Catherine Gay Menzel**Architecte EPFZ
GayMenzel Architectes, MontheyMembres professionnel·le·s**M. Pierre Bonnet**Architecte EPFL
Atelier Bonnet Architectes, Genève**M. Gilles Delalex**Architecte-Urbaniste ENSAG
Studio Muoto, Paris**Dr. Bicher Farra**Ingénieur civil EPFL
Boss & Associés Ingénieurs Conseils, Ecublens**M. Oliver Lütjens**Architecte EPFZ
Lütjens Padmanabhan Architekt·innen, Zürich**M^{me} Déirdre McKenna**Architecte UCD
Ville de Renens**M. Cédric Pelletier**Architecte paysagiste HES
Ville de RenensMembres non-professionnel·le·s**M. Jean-François Clément**

Syndic, Renens

M. Didier DivorneMunicipal
Bâtiments-Domains-Logement, Renens**M^{me} Nathalie Jaccard**Municipale
Culture-Jeunesse-Affaires Scolaires, Renens**M^{me} Laurence Plattner**

Membre du Conseil communal, Renens

M^{me} Elodie WettsteinDirectrice de l'Établissement
primaire de Renens-OuestSuppléant·e·s professionnel·le·s**M. Philippe de Almeida**Architecte EPFL
Ville de Renens**M. Antoine Perret**Chef du Service
Bâtiments-Domains-Logement, RenensSuppléant·e·s non-professionnel·le·s**M. Georges Chevallaz**Chef du Service
Enfance-Cohésion Sociale, Renens**M^{me} Michelle Dedelley**Cheffe du Service
Culture-Jeunesse-Affaires Scolaires, RenensExperts externes**IEC SA, Lausanne**

Analyse économique

Enpleo Sàrl, Lausanne

Analyse développement durable

PROCÉDURE POUR LE 1^{er} DEGRÉ

Organisation

L'organisation technique du concours a été menée par l'Atelier Ortus sous la supervision de M. Patrizio Longo, architecte.

Genre de concours

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture en procédure ouverte à deux degrés tel que défini par les articles 3 et 6 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

Le premier degré se concentre sur le concept d'aménagement du périmètre, notamment par la définition des espaces extérieurs et des volumes bâtis, sur les principes de durabilité et sur l'organisation fonctionnelle des différentes composantes du programme.

À l'issue du premier degré, le jury sélectionne environ 6-8 projets pour la poursuite des études au second degré. Le second degré permet de préciser le projet architectural pour les programmes éducatif et sportif ainsi que celui des aménagements extérieurs.

Inscriptions et projets rendus

L'organisateur a enregistré 43 inscriptions. 35 projets ont été rendus, à savoir :

- 1 ARCHIPEL VERT
- 2 TOO COOL FOR SCHOOL
- 3 LES CLOCHERS DE MARTINVILLE
- 4 AUTOUR DU PRÉAU
- 5 PIVO
- 6 AM STRAM GRAM
- 7 CANOPÉE
- 8 PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS
- 9 ARENDELLE
- 10 À L'OMBRE DES TILLEULS
- 11 FLOOR IS LAVA
- 12 COSMOGONIES
- 13 BOLEK ET LOLEK
- 14 LA PETITE FUTAIE
- 15 PLEIN AIR
- 16 FERRIS BUELLER
- 17 PETER PAN
- 18 HOCUS CAMPUS
- 19 SCHILDKROETE
- 20 LE BLEU EST UNE COULEUR CHAUDE
- 21 CASERTA
- 22 GREUBONS
- 23 TWO-GETHER
- 24 UN PAYSAGE PEDAGOGIQUE
- 25 RUBIK
- 26 KMH
- 27 HANAMI
- 28 PTARMIGAN
- 29 MOBIUS ET SA BANDE
- 30 KILIM
- 31 PATCHWORK
- 32 OASIS
- 33 SIMPLEX
- 34 CENTRALITE
- 35 EN PLEIN AIRS

Analyse préalable des projets

Le contrôle de réception des projets a été effectué par le Centre Technique Communal de la Ville de Renens et M. Longo Patrizio, organisateur. Le contrôle de conformité au programme ainsi qu'à la norme SIA 142 a été effectué par l'Atelier Ortus, sous la supervision de M. Patrizio Longo. Ce contrôle a porté sur: la conformité aux conditions de rendu: anonymat, délais, nombre et forme des documents, informations requises; le respect dans son ensemble du programme des locaux. Le strict respect de l'anonymat et de la confidentialité des projets a été garanti.

Recevabilité des projets

Les trente-cinq projets ainsi que leur maquette ont été livrés dans les délais. Ils remplissent tous les conditions pour être admis au jugement.

JUGEMENT DU 1^{er} DEGRÉ

Premier tour d'examen des projets

Pour cette phase et après discussion sur le mode et les critères de jugement, le jury convient de se subdiviser provisoirement en deux groupes pour un premier examen en vue de rapporter au plénum des recommandations d'élimination au 1^{er} tour. Les critères principaux appliqués pour cette phase de sélection sont les suivants:

- l'insertion dans le site;
- la mise en valeur des équipements publics dans cette frange urbaine et le rapport au voisinage, la qualité urbanistique, au travers des questions d'implantation des bâtiments, leurs caractéristiques formelles, la disposition spatiale des espaces communs et le traitement des aménagements paysagers;
- le concept architectural en adéquation avec la qualité des espaces intérieurs et extérieurs.

À l'issue d'une discussion devant chaque projet admis au jugement, les projets suivants sont écartés à l'unanimité du jury:

- 4 AUTOUR DU PRÉAU
- 14 LA PETITE FUTAIE
- 19 SCHILDKROETE
- 22 GREUBONS
- 23 TWO-GETHER
- 26 KMH
- 29 MOBIUS ET SA BANDE
- 34 CENTRALITE

Deuxième tour d'examen des projets

Pour cette phase, le jury adopte la même stratégie que pour le premier tour mais en incluant, en plus de ceux déjà énoncés, les critères suivants:

- la stratégie environnementale et énergétique s'inscrivant dans une perspective de durabilité;
- la fonctionnalité générale du projet et des différentes activités du site entre elles.

Ce deuxième tour s'est conclu par l'élimination des projets:

- 3 LES CLOCHERS DE MARTINVILLE
- 5 PIVO
- 7 CANOPÉE
- 8 PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS
- 9 ARENDELLE
- 11 FLOOR IS LAVA
- 12 COSMOGONIES
- 13 BOLEK ET LOLEK
- 16 FERRIS BUELLER
- 17 PETER PAN
- 18 HOCUS CAMPUS
- 25 RUBIK
- 28 PTARMIGAN
- 30 KILIM
- 31 PATCHWORK
- 33 SIMPLEX
- 35 EN PLEIN AIRS

Troisième tour d'examen des projets

Pour cette phase, tous les critères de jugement sont pris en compte, soit, en plus de ceux déjà énoncés:

- l'économicité générale du projet et sa rationalité;
- le respect du programme et des prescriptions d'aménagement.

Le jury procède à un examen attentif de tous les projets. À l'issue de ce troisième tour de jugement, les projets suivants sont éliminés:

- 2 TOO COOL FOR SCHOOL
- 6 AM STRAM GRAM
- 10 À L'OMBRE DES TILLEULS
- 27 HANAMI

Tour de rattrapage

Avant de procéder au choix définitif des projets retenus pour poursuivre les études et conformément à l'art. 44.1 du règlement SIA 152, le jury incorpore réexamine tout d'abord brièvement les six projets retenus afin de bien les avoir en tête pour le tour de rattrapage. Il passe ensuite en revue tous les projets afin de confirmer ou non son choix initial.

Projets retenus pour le 2^e degré du concours

À l'issue des délibérations devant les projets, le jury décide de retenir les projets suivants pour la suite de la procédure:

- 1 ARCHIPEL VERT
- 15 PLEIN AIR
- 20 LE BLEU EST UNE COULEUR CHAUDE
- 21 CASERTA
- 24 UN PAYSAGE PEDAGOGIQUE
- 32 OASIS

Des recommandations générales ainsi qu'individuelles ont été formulées par les membres du jury. La confirmation de la poursuite des études aux bureaux retenus ainsi que les recommandations ont été transmises aux participant.e-s par l'intermédiaire de Stéphanie Khauv, notaire à Renens. Pour informer tous les participant.e-s du résultat du premier degré, un message généré par la plateforme SIMAP a été transmis à tous les inscrits au concours.

PROCÉDURE POUR LE 2^e DEGRÉ

Inscriptions et projets rendus

Sur les 6 projets retenus, l'organisateur a enregistré 5 inscriptions. La proposition 20 LE BLEU EST UNE COULEUR CHAUDE a annoncé devoir se retirer de la procédure. Les projets rendus sont les suivants:

- | | |
|----|------------------------|
| 1 | ARCHIPEL VERT |
| 15 | PLEIN AIR |
| 21 | CASERTA |
| 24 | UN PAYSAGE PEDAGOGIQUE |
| 32 | OASIS |

Analyse préalable des projets

Le contrôle de réception des projets a été effectué par le Centre Technique Communal de la Ville de Renens et M. Longo Patrizio, organisateur. Le contrôle de conformité au programme ainsi qu'à la norme SIA 142 a été effectué par l'Atelier Ortus, sous la supervision de M. Patrizio Longo. Ce contrôle a porté sur: la conformité aux conditions de rendu: anonymat, délais, nombre et forme des documents, informations requises; le respect dans son ensemble du programme des locaux. Le strict respect de l'anonymat et de la confidentialité des projets a été garanti.

Recevabilité des projets

Tous les projets ainsi que les maquettes ont été livrés dans les délais et remplissent les conditions pour être admis au jugement.

Rapports des spécialistes conseils

Le résultat de chaque expertise a été présenté aux membres du jury oralement et une synthèse écrite est également distribuée. Les projets sont passés en revue du point de vue de leur économie, du développement durable et de leur système porteur. À la fin de ces présentations, tous les experts répondent aux éventuelles questions et quittent les lieux.

JUGEMENT DU 2^E DEGRÉ

Premier tour d'examen des projets

Pour cette phase et après discussion sur le mode et les critères de jugement, le jury convient de se subdiviser provisoirement en cinq petits groupes pour un premier examen en vue de rapporter au plénum des recommandations d'élimination au 1^{er} tour. Le rappel, par projets, des recommandations du premier degré est également communiqué aux groupes. Les critères principaux appliqués pour cette phase de sélection sont les suivants:

- l'adaptation du concept général d'aménagement et de fonctionnement en réponse aux critiques et recommandations du jury à l'issue du premier degré;
- la pertinence de l'organisation proposée aux diverses échelles du projet, des cohabitations fonctionnelles, des circulations intérieures ou extérieures et de leur contribution à de bonnes conditions d'acquisition de connaissances et de sociabilité;
- la qualité architecturale, spatiale, matérielle et fonctionnelle des constructions en cohérence avec les ambiances attendues et l'identité voulue pour un cadre de vie propice à l'éducation, à l'échange et au développement humain;

- la juste réponse aux attentes du maître d'ouvrage en matière d'exemplarité environnementale et énergétique s'inscrivant dans une perspective de durabilité;
- les concepts techniques et énergétiques, permettant au projet de répondre aux exigences du label Cité de l'Energie et aux exigences d'un site 2000 watts;
- l'inscription du site dans le réseau écologique existant en le reliant au milieu environnant et en favorisant la biodiversité dans la réalisation des espaces verts, conformément à la Charte des aménagements paysagers de Renens;
- l'équilibre entre la réponse aux exigences programmatiques et la flexibilité de destination des espaces dans le temps;
- l'économicité générale du projet et sa rationalité, afin de limiter les coûts de construction et d'exploitation.

Les projets suivants sont écartés à l'unanimité du jury:

- 21 CASERTA
- 24 UN PAYSAGE PEDAGOGIQUE

Deuxième tour d'examen des projets

Pour cette phase, une discussion plus complète est tenue devant le projet qui n'a pas recueilli un avis unanime lors du 1^{er} tour. La proposition suivante est finalement écartée à l'unanimité du jury:

- 1 ARCHIPEL VERT

Tour de rattrapage

Avant de procéder au classement des projets et conformément à l'art. 44.1 du règlement SIA 152, le jury examine tout d'abord brièvement les deux projets retenus afin de bien les avoir en tête pour le tour de rattrapage. Il passe ensuite en revue tous les projets afin de confirmer ou non son choix initial.

CLASSEMENT DES PROJETS

À l'issue des délibérations à table où chacun·e a pu s'exprimer sur le choix du projet lauréat, le jury attribue à l'unanimité la première place au projet 32 OASIS. Il procède ensuite au classement et décide de l'attribution des prix comme suit:

<u>1^{er} rang</u>			
1 ^{er} prix	32	OASIS	CHF 55 000.-
<u>2^e rang</u>			
2 ^e prix	15	PLEIN AIR	CHF 45 000.-
<u>3^e rang</u>			
3 ^e prix	1	ARCHIPEL VERT	CHF 35 000.-
<u>4^e rang</u>			
4 ^e prix	24	UN PAYSAGE PEDAGOGIQUE	CHF 30 000.-
<u>5^e rang</u>			
5 ^e prix	21	CASERTA	CHF 25 000.-

Une indemnité de CHF 18 000.- est également distribuée à chaque participant·e au 2^e degré ayant remis un projet admis au jugement, selon l'article 2.9 du règlement-programme.

Recommandations du jury

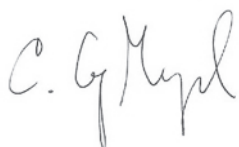
Le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet OASIS les mandats d'étude et de prestations tels que définis au point 2.8 du programme de concours. Dans ce cadre, il souhaite que l'évolution du projet préserve les points forts et précise ou corrige les points faibles qu'il a relevés dans sa critique.

APPROBATION DU RAPPORT

Le contenu du présent rapport a été approuvé par les membres du jury en date du 7 octobre 2022.

Présidente

M^{me} Catherine Gay Menzel

Membres professionnel·le·s

M. Pierre Bonnet



Dr. Bicher Farra



M^{me} Déirdre McKenna



M. Gilles Delalex



M. Oliver Lütjens



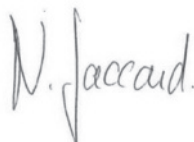
M. Cédric Pelletier

Membres non-professionnel·le·s

M. Jean-François Clément



M^{me} Nathalie Jaccard



M^{me} Elodie Wettstein



M. Didier Divorne



M^{me} Laurence Plattner

Suppléant·e·s professionnel·le·s

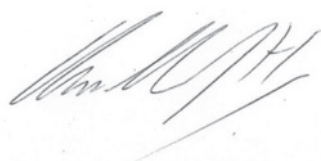
M. Philippe de Almeida



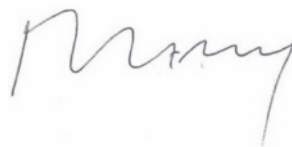
M. Antoine Perret

Suppléant·e·s non-professionnel·le·s

M. Georges Chevallaz



M^{me} Michelle Dedelley



LES PROJETS: 1^{er} DEGRÉ

PROJETS ÉLIMINÉS AU PREMIER TOUR DU 1^{er} DEGRÉ

4	AUTOUR DU PRÉAU
14	LA PETITE FUTAIE
19	SCHILDKROETE
22	GREUBONS
23	TWO-GETHER
26	KMH
29	MOBIUS ET SA BANDE
34	CENTRALITE

4 AUTOUR DU PRÉAU

Bureau

Lieu

Architectes

Godat Architecture Sàrl

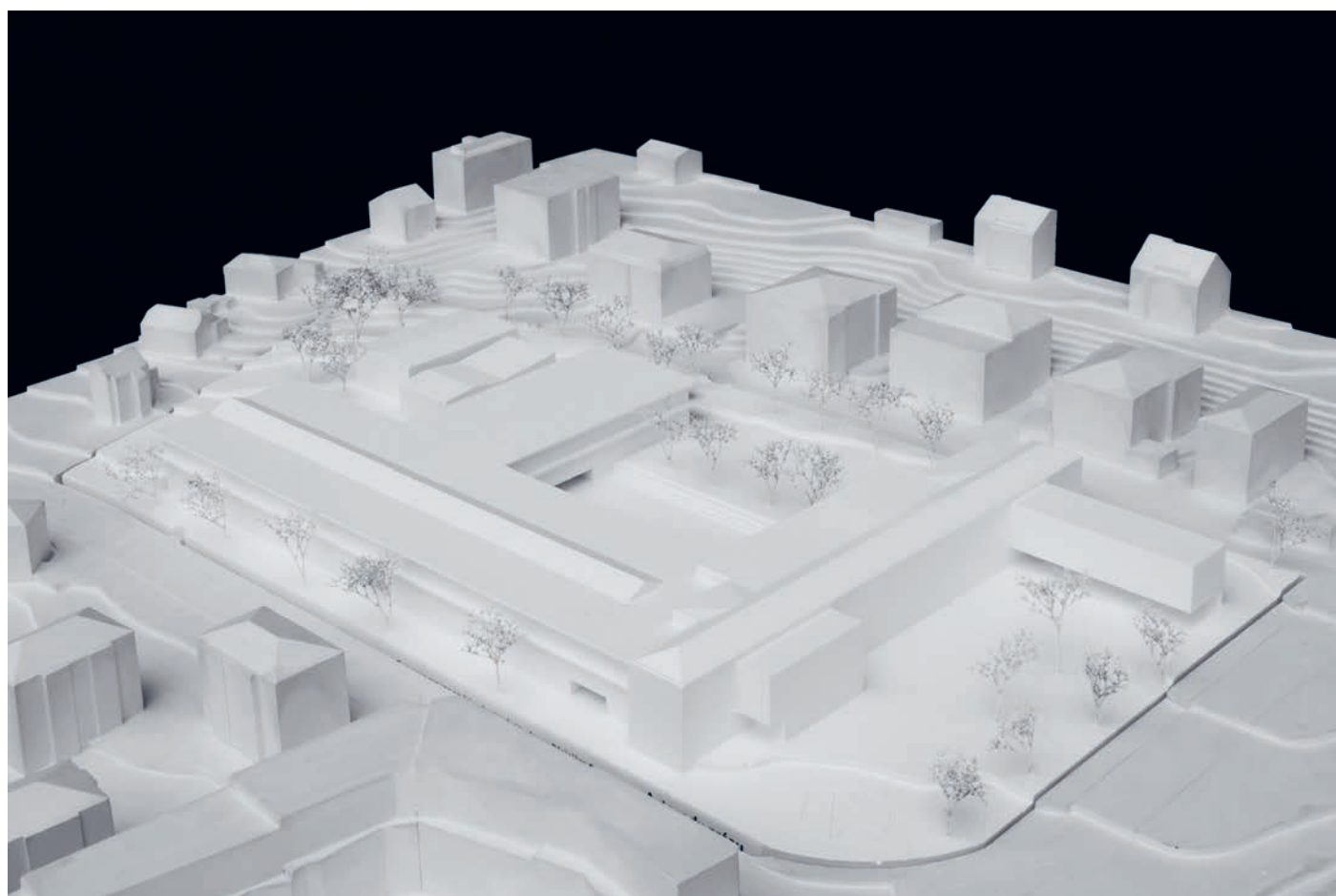
Jean-Francis Godat

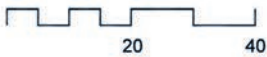
Joao Ferreira

Ilaria Gironi

Julia Krupova

Lausanne

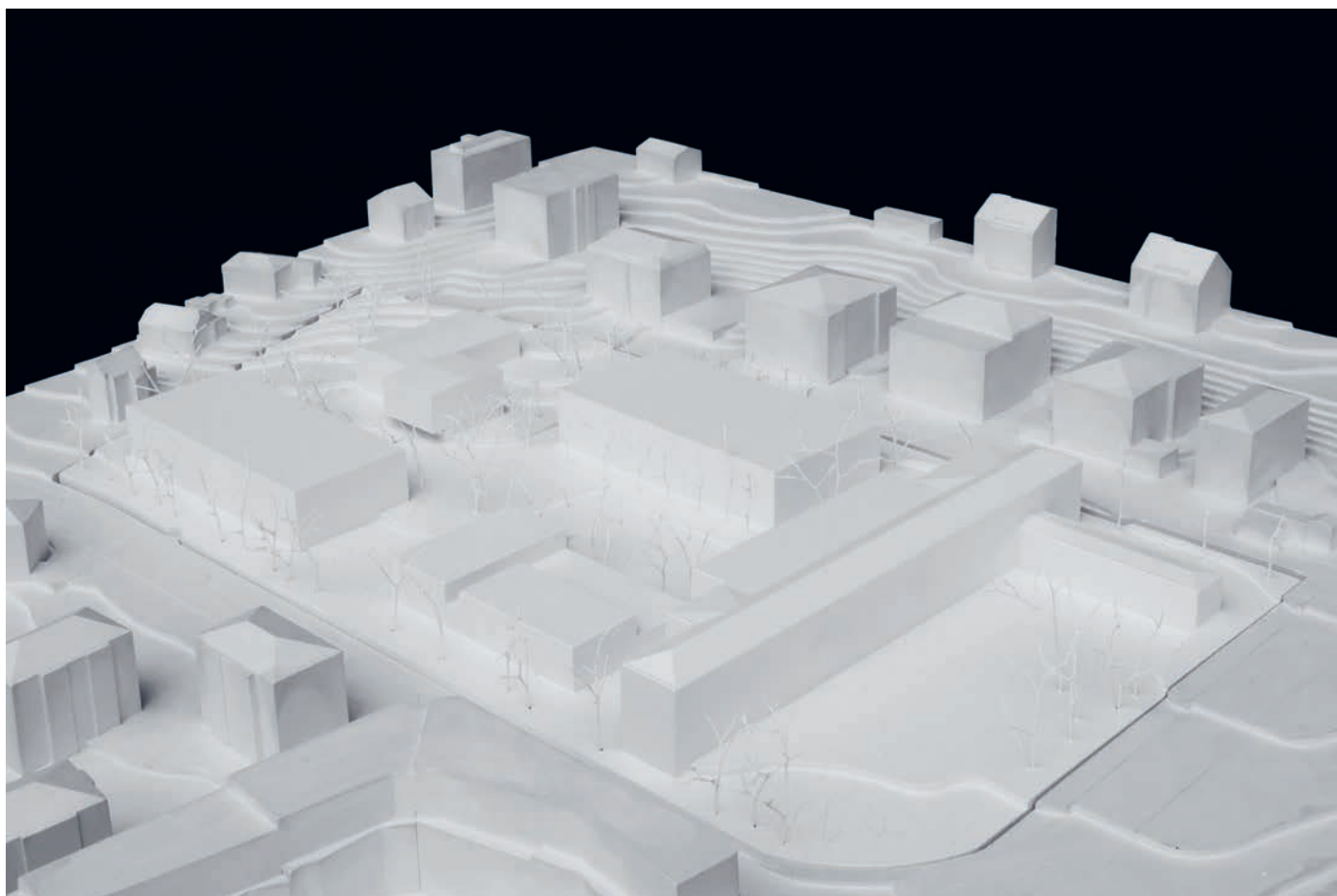


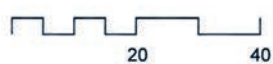


14 LA PETITE FUTAIE*Bureau**Lieu*Architectes**bunq SA****Nyon**Julien Grisel,
Laurent Gaille,
Cyril Lecoultre,
Philippe Gloor,
Marina Capelli

Le projet propose deux volumes bas se glissant entre des cordons boisés. Reprenant et renforçant la qualité des franges arborisées du site, il compose une nouvelle cour et des placettes définissant des seuils avec l'espace public. Le jeu des volumes et des bandes d'arbres redonne une unité longitudinale au site, tout en conservant sa perméabilité nord-sud.

Les entrées des nouveaux bâtiments se placent entre les troncs en rapport avec la cour. De nouveaux accès traversants sont proposés pour les bâtiments existants. Ils offrent ainsi une nouvelle accessibilité et un nouveau rapport à cet espace collectif.





19 SCHILDKROETE*Bureau**Lieu*Architectes**BBH architectes Sàrl**

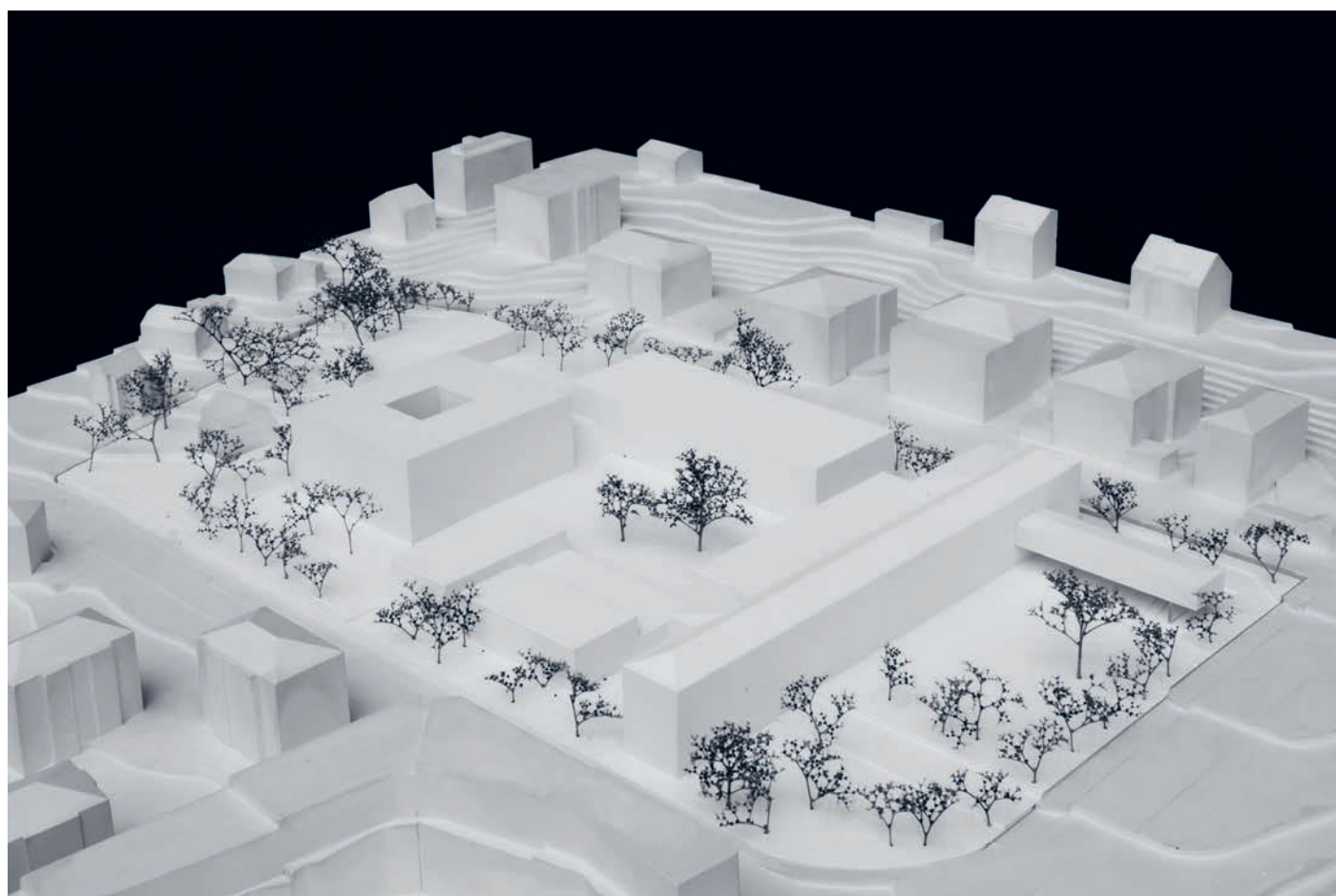
Renens

Alexandre Berset

Julien Bruggisser

Louis Jöhr

Harry Waknine



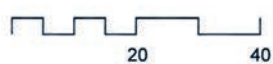
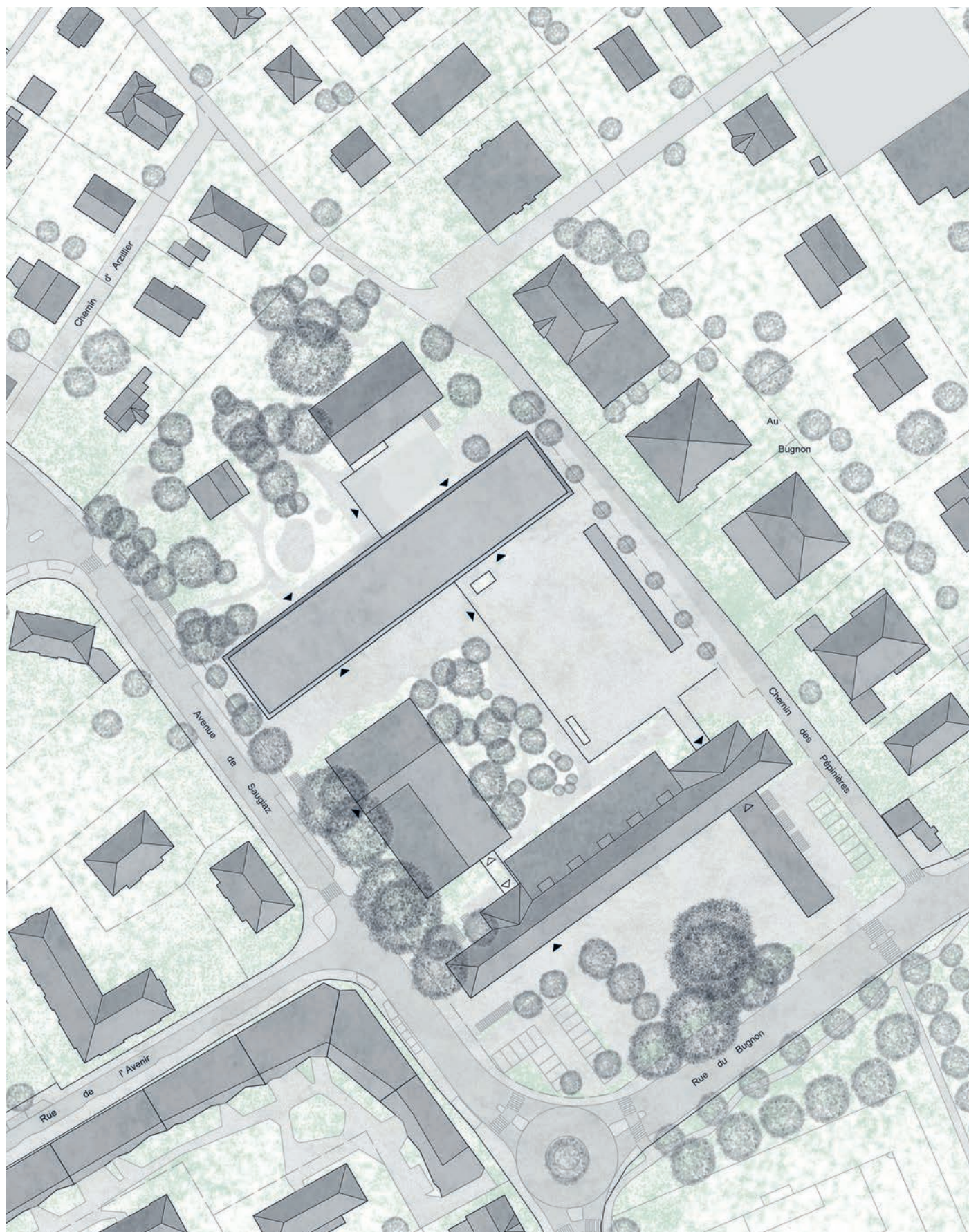


22 GREUBONS*Bureau**Lieu*Architectes**bürodrü****Berne****Tobias Cebulla**

L'extension de l'école se formalise par une longue construction parallèle au Collège de Verdeaux, distinguant ainsi trois espaces extérieurs: le Parc des Pépinières au nord du nouveau bâtiment, le préau central pour les plus petits élèves entre les deux collèges, et le préau existant pour les plus grands au Sud.

Le nouveau complexe sportif crée un plateau suivant la topographie entre l'avenue de Pépinière et celle de Saugiaz. Le site offre ainsi sur tout son périmètre une perméabilité piétonne maîtrisée permettant d'accéder au site en plusieurs points tout en conservant son aspect ouvert.





23 TWO-GETHER

Bureau

Lieu

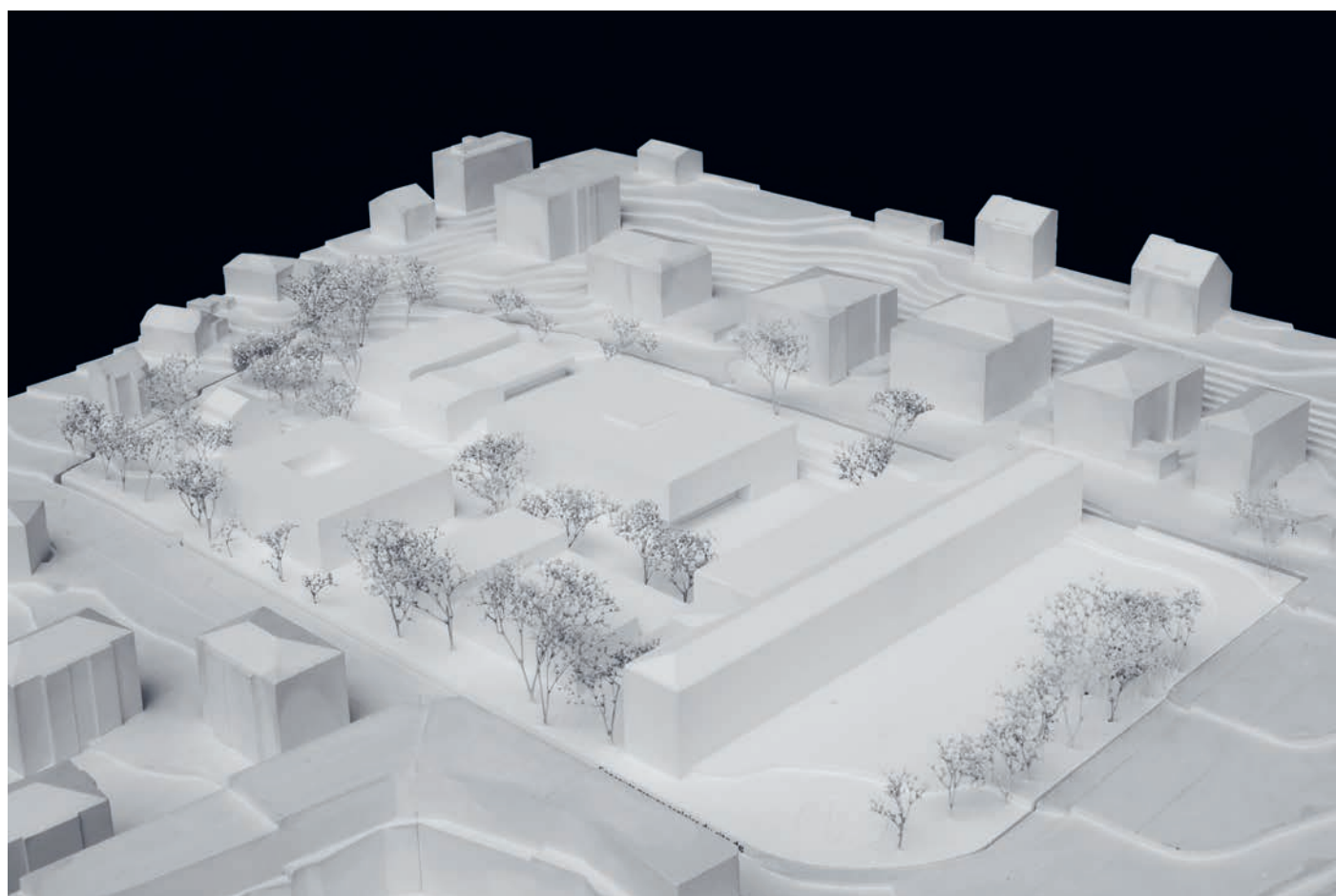
Architectes
transversal architectes
Xavier Marlaire

Lausanne

Le projet vient compléter la structure scolaire existante dans un contexte scolaire dense. À cette densification, le projet répond par deux volumes compacts disposés le long de l'Avenue de Saugiaz et du chemin des Pépinières. Les programmes sont distingués dans les 2 nouveaux bâtiments en fonction de l'articulation de la journée de l'élève afin de guider leurs flux et qu'ils puissent profiter de la grande diversité d'opportunités offertes par le site lors des déplacements à pied. Les programmes de réfectoire, aula, PPLS, clinique dentaire, infirmerie, médiation, APEMS, UAPE

sont distincts de l'école. L'installation sportive est liée à l'école mais également elle peut être indépendante à celle-ci.

Par le choix d'une figure géométrique simple, le rectangle, le projet affirme son appartenance à la structure scolaire existante et à la morphologie générale du quartier composée de parallélépipèdes solitaires. Ce dispositif d'implantation permet de dégager des surfaces généreuses de préau et de maintenir un maximum l'esprit arborisé du site.





26 KMH

*Bureau**Lieu*Architectes

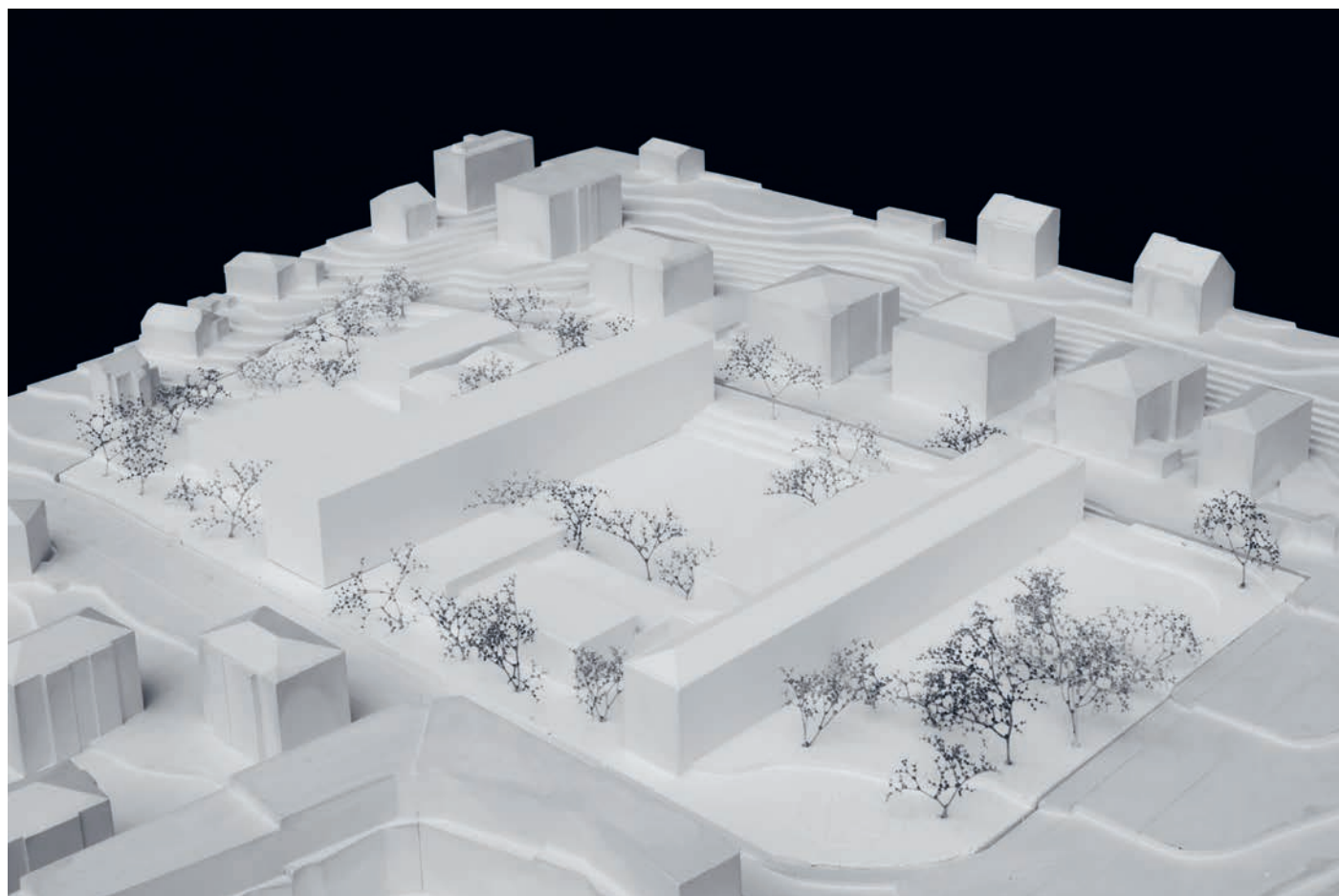
**Fatima Ben Amor &
Ruben Valdrez Architecte**
Fatima Ben Amor
Ruben Valdrez

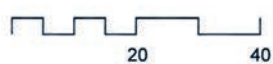
Lausanne

Deux éléments compacts réorganisent avec précision la grande complexité programmatique et spatiale du site. Un rectangle et un carré abritent respectivement les programmes scolaires et para-scolaires, tout en définissant trois espaces ouverts principaux: une place en lien avec la ville au sud-est du collège de Verdeaues, une grande cour centrale entre le

collège et le gymnase des Verdeaues et le nouveau bâtiment et un parc/forêt à l'arrière du site encadrant le programme para-scolaire et la bibliothèque.

Ces trois espaces et la géométrie des deux nouveaux bâtiments complètent ce que nous estimons être la logique originelle du site.





29 MÖBIUS ET SA BANDE*Bureau**Lieu*Architectes**Brauen Wälchli Architectes****Lausanne**

Ueli Brauen

Doris Wälchli

Michel Vonlanthen

Antoine Bonard

Maria Eugenia Galvan

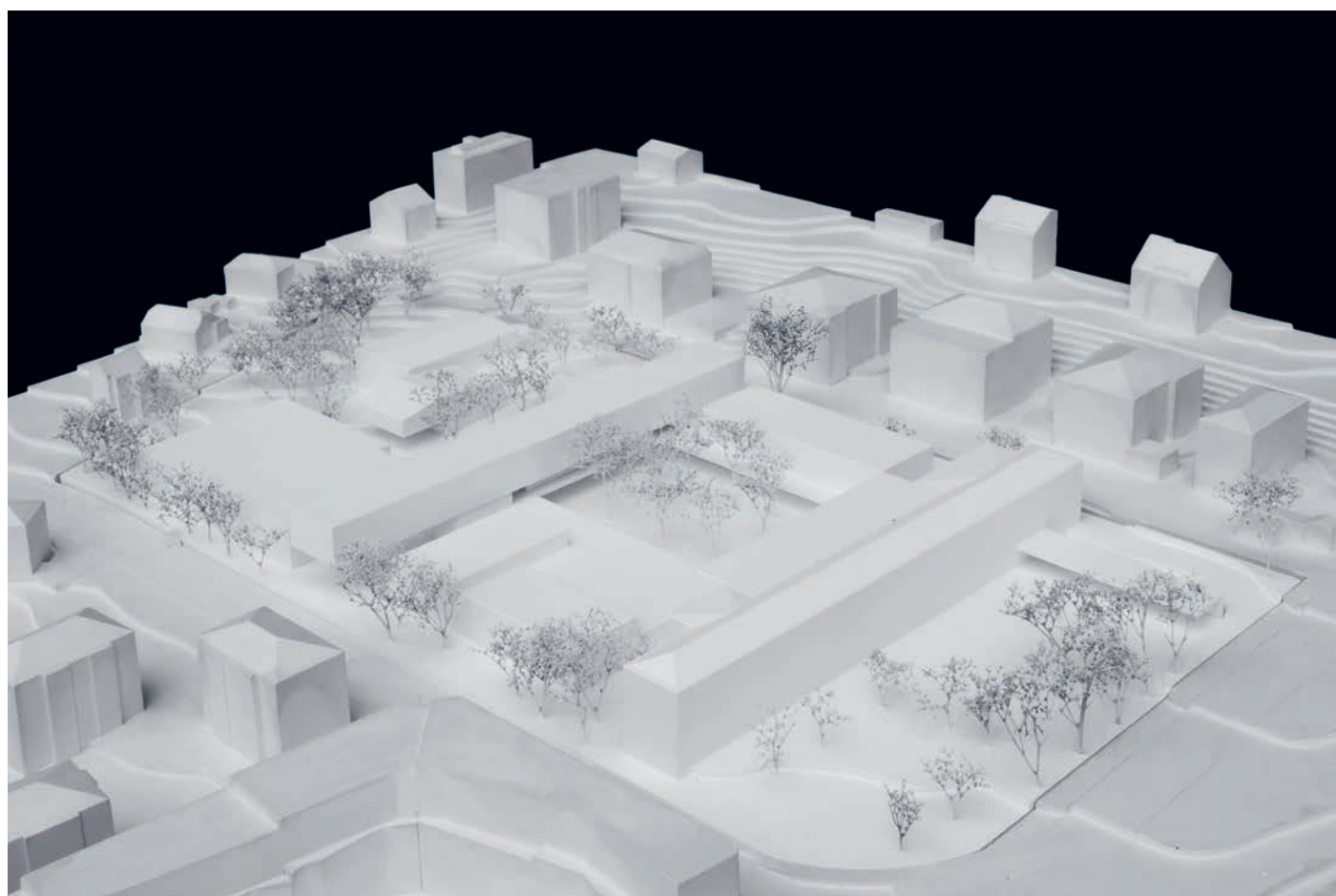
Marie-Luise Krüger

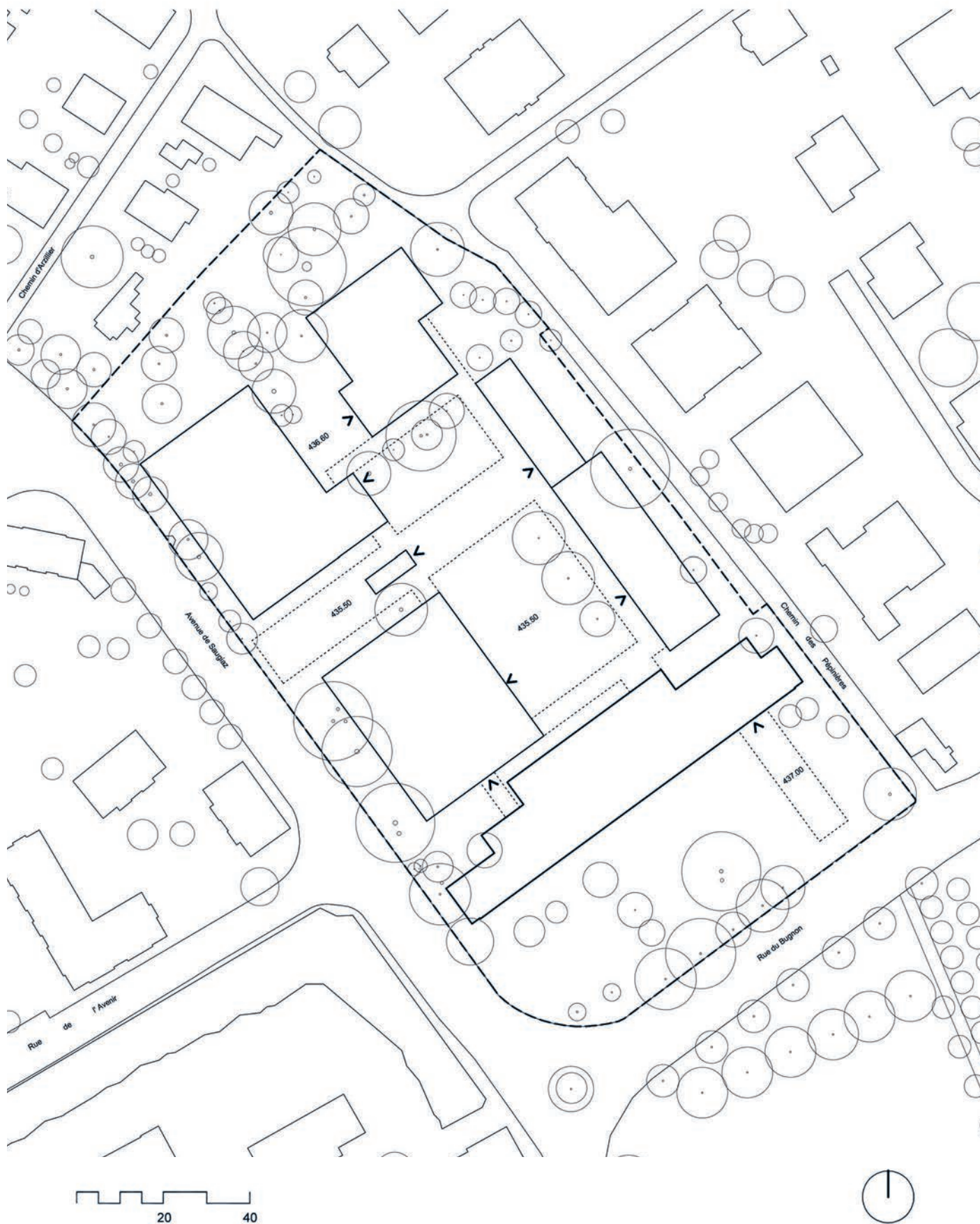
Clemens Schagerl

Bao Tram Truong

Comme dans un véritable campus, on accède à tous les bâtiments du groupe scolaire de Verdeaux-Pépinière-Saugiaz par un espace de circulation principal qui se déroule en bande autour d'un préau central. Cette circulation aisément identifiable grâce à sa couleur, articule un rez-inférieur (avenue de Saugiaz) et

un rez-supérieur (chemin des Pépinières) qui s'adaptent à la topographie de la parcelle. Ces deux niveaux desservent et relient les constructions existantes et les nouveaux bâtiments, avec des entrées distinctes pour chaque partie du programme.





34 CENTRALITÉ

Bureau

Lieu

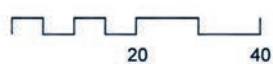
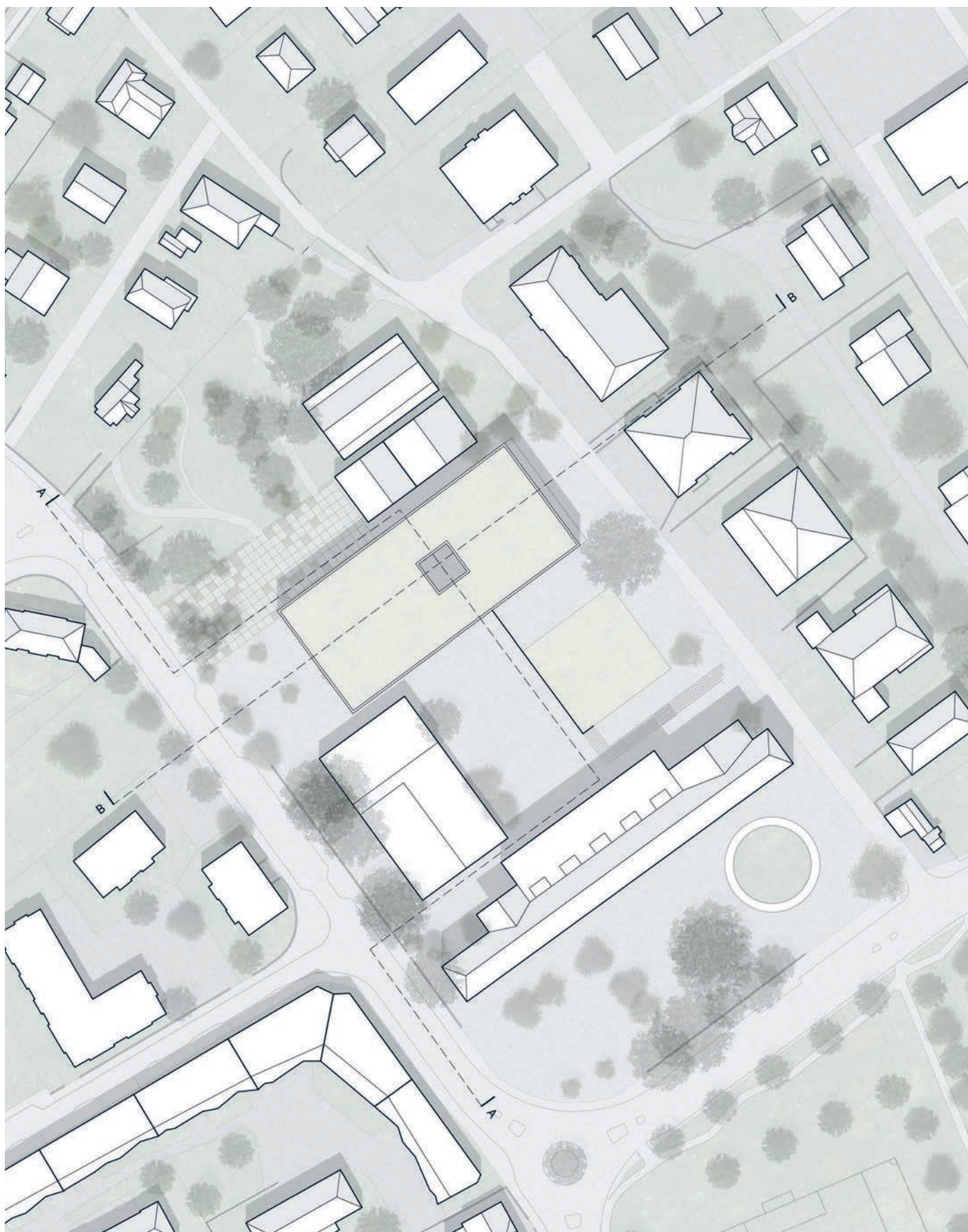
Architectes
s'Architecturer SNC
Izdihar Attal Othmanli
Lucas Spiteri

Reconvilier

Le développement d'une morphologie urbaine créant une centralité est essentiel au regroupement dans un site scolaire. Ainsi, une cour de récréation réunissant une attractivité au site permet de tisser l'histoire du lieu à son existant afin de penser un projet pour un futur développement pédagogique et architectural proposé

à l'enfance. Le bien-être est à son paroxysme dans un environnement verdoyant. Un resenti de liberté par l'expérience du lieu et à son exploration végétalisme porte la sécurité émotionnelle et sensible aux besoins d'un développement à l'enfant.





PROJETS ÉLIMINÉS AU DEUXIÈME TOUR DU 1^{er} DEGRÉ

3	LES CLOCHERS DE MARTINVILLE
5	PIVO
7	CANOPÉE
8	PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS
9	ARENDELLE
11	FLOOR IS LAVA
12	COSMOGONIES
13	BOLEK ET LOLEK
16	FERRIS BUELLER
17	PETER PAN
18	HOCUS CAMPUS
25	RUBIK
28	PTARMIGAN
30	KILIM
31	PATCHWORK
33	SIMPLEX
35	EN PLEIN AIRS

3 LES CLOCHERS DE MARTINVILLE

Bureau

Lieu

Architectes

Atelier Benoît Jacques

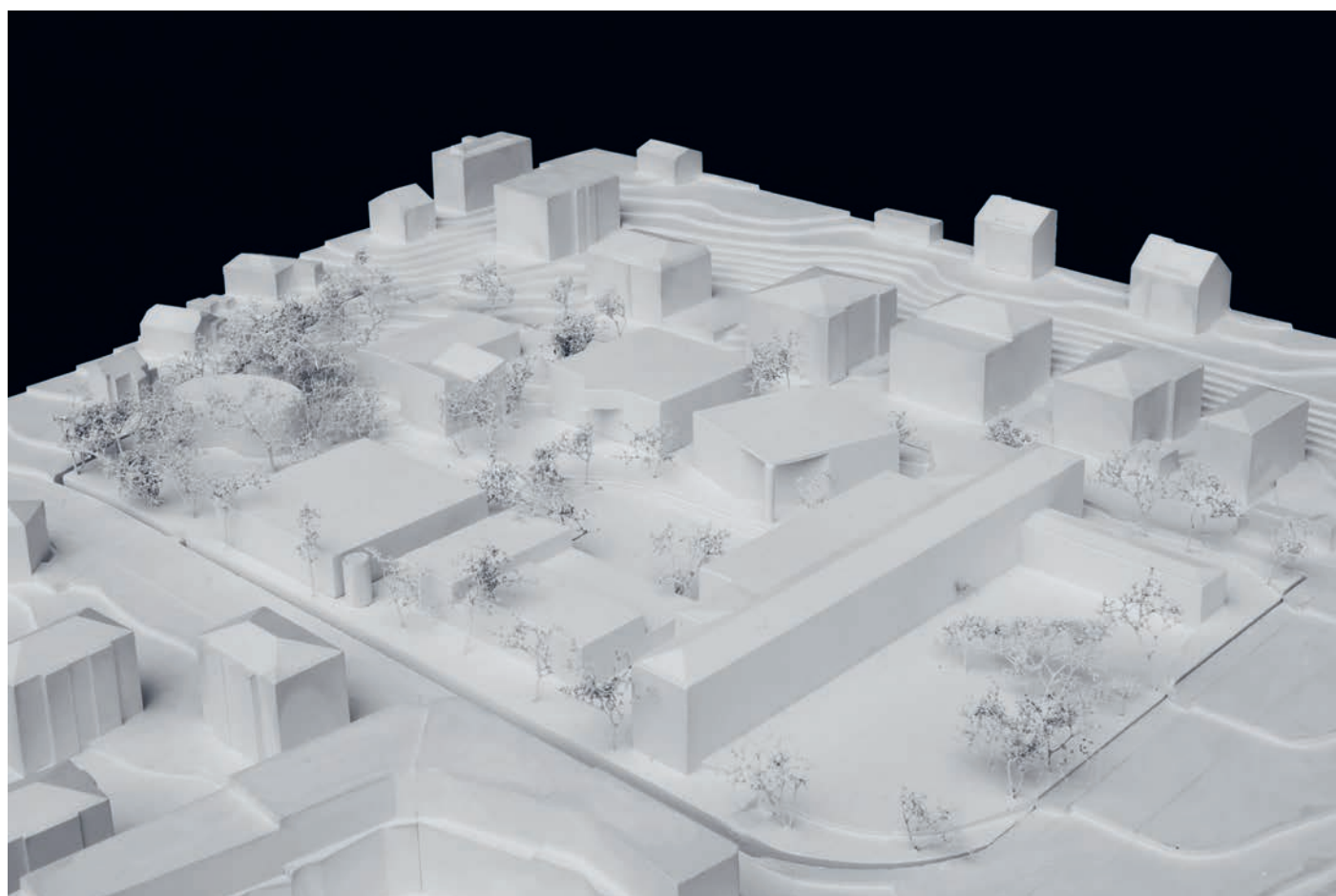
Benoît Jacques

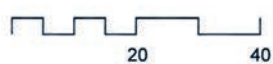
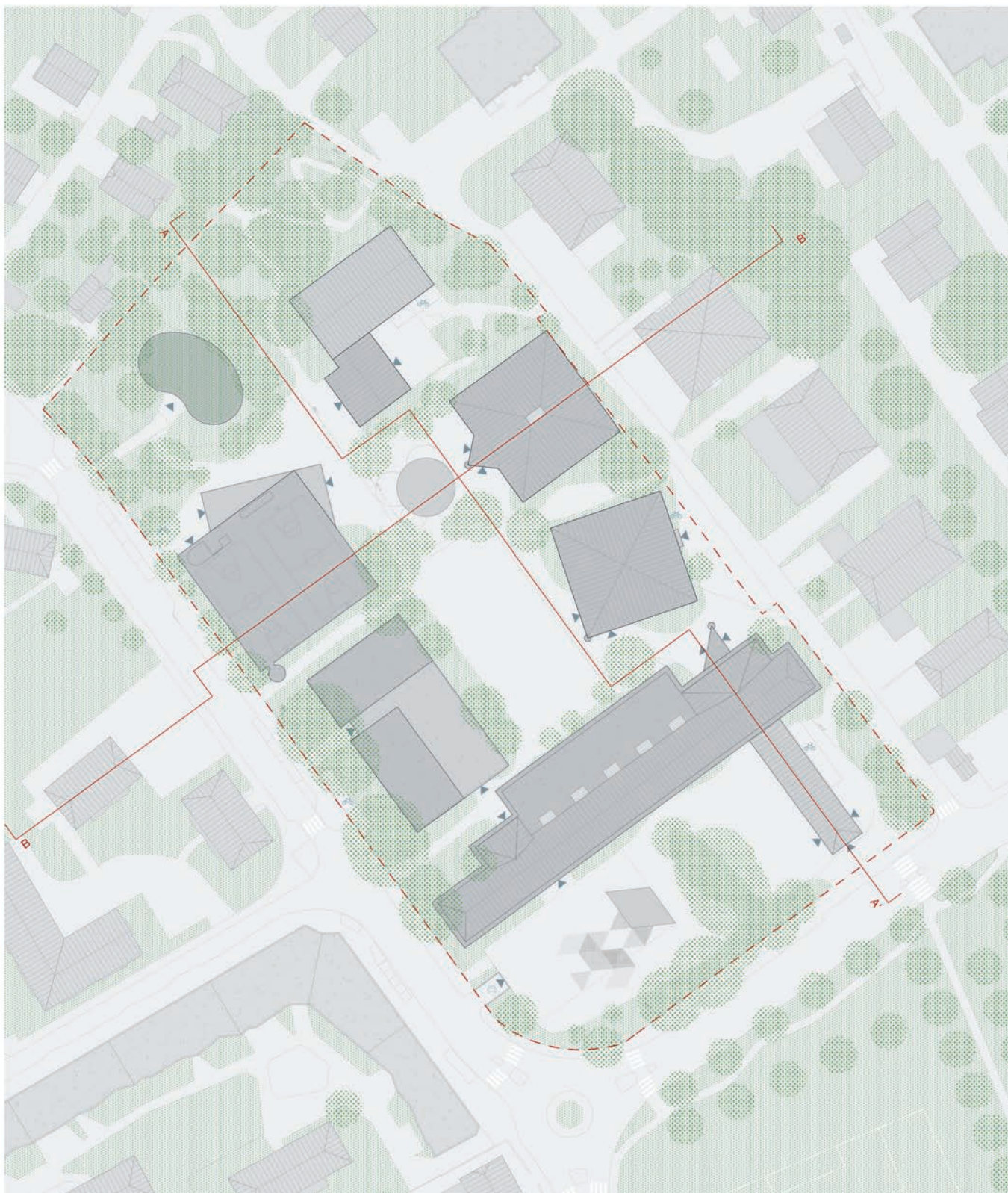
Lausanne

Le centre historique de Renens est caractérisé par un urbanisme d'îlots. En plus d'une relative densité, cette typologie offre des espaces extérieurs de grandes qualités, des longues perspectives à travers la ville, et tempère son réchauffement grâce à une forte perméabilité des sols.

Les nouveaux bâtiments sont disposés librement autour d'une grande «place de village» et

donnent une cohérence au tout. Cette composition permet à la fois une grande perméabilité du site et un sentiment d'unité et de protection pour les enfants. La forme urbaine des bâtiments se réfère aussi à l'imaginaire des enfants. En cherchant à faire des bâtiments volontairement bas, l'échelle de la grande école est ramenée à celle des enfants comme si au milieu de la ville se trouvait un village fait pour eux et facile à appréhender.





5 PIVO

Bureau

Lieu

Architectes

apotheker & michon architectes

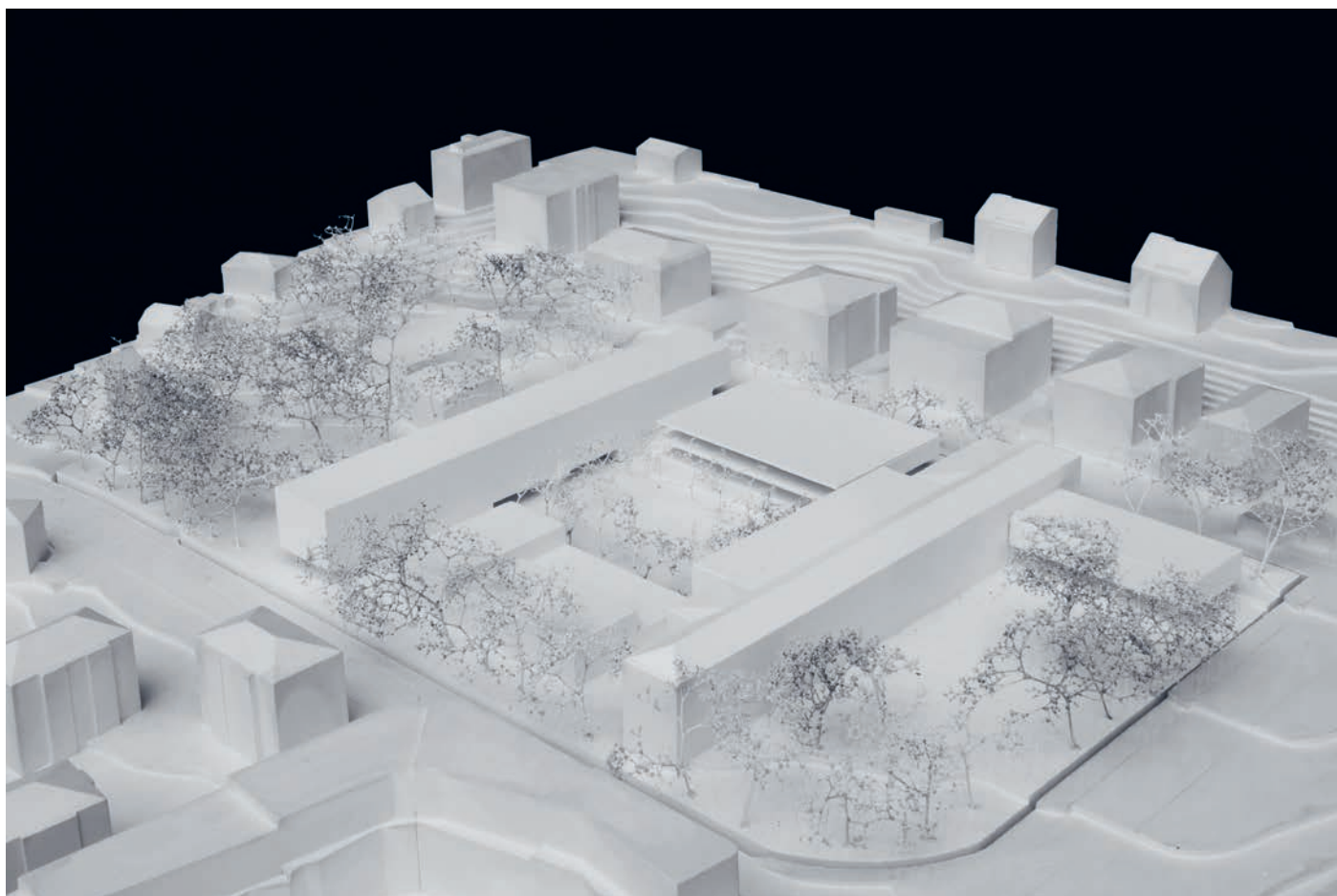
Renens

Xavier Apotheker

Pascal Michon

Le site du concours s'inscrit sur un plateau intermédiaire marquant une horizontale dans la topographie en pente douce allant des Baumettes aux voies ferrées. Ce plateau qui accueille des équipements publics est propice à la détente, à la mobilité douce et joue un rôle de rotule entre différentes polarités urbaines signifiées par des lignées d'arbres. Le projet «PIVO» profite de cette situation à la croisée

des chemins pour proposer un nouveau parc public à la ville de Renens au nord du site: le Parc des Pépinières. Les nouvelles constructions scolaires viennent parachever l'ensemble bâti de Verdeaux autour d'une cour en suivant des alignements et des perméabilités préexistantes du site. Deux nouveaux bâtiments sont ainsi disposés en forme de «L» en reprenant les morphologies bâties existantes.





7 CANOPÉE

Bureau

Lieu

Architectes

FRAR Frei Rezakhanlou SA

Lausanne

Eric Frei

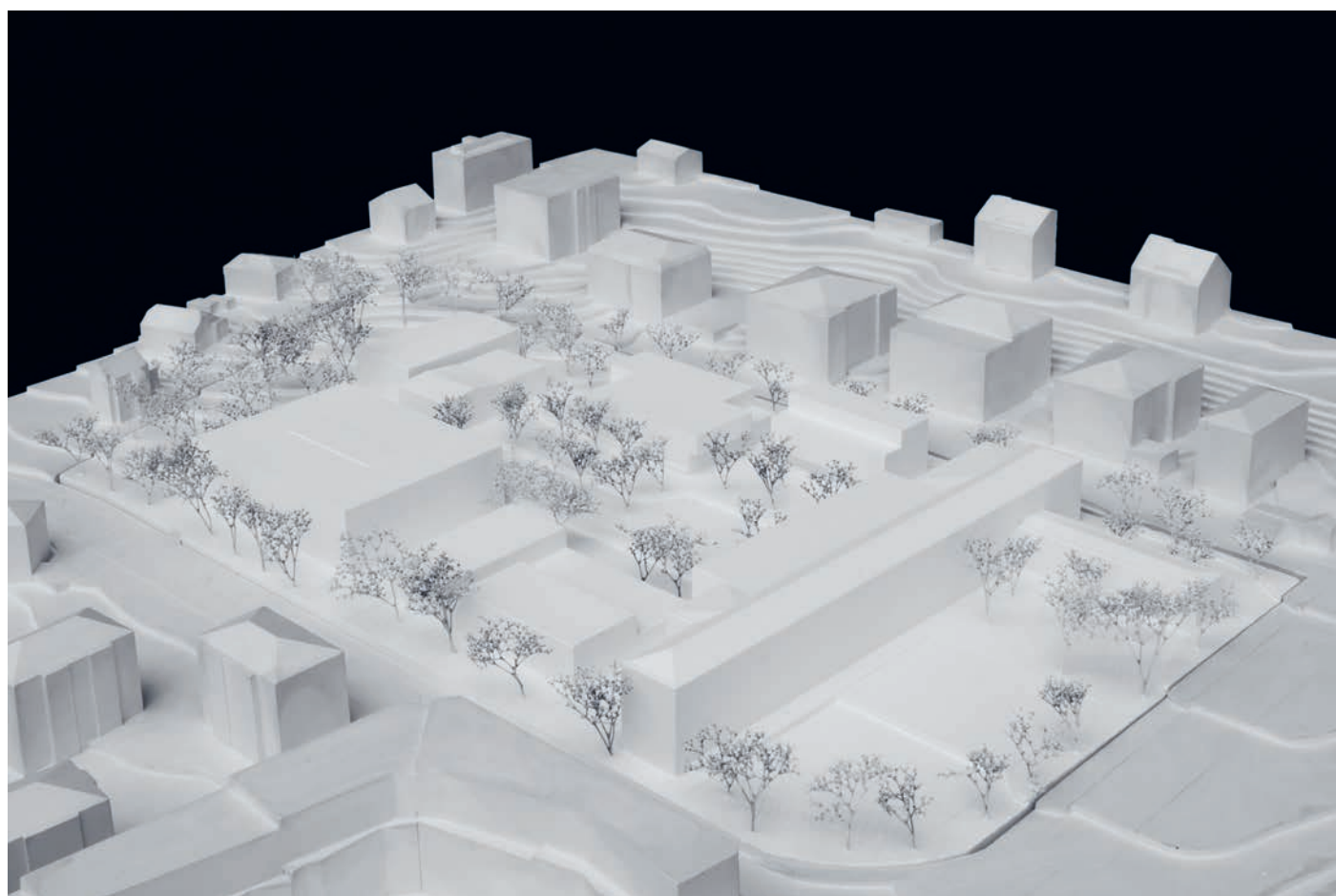
Kaveh Rezakhanlou

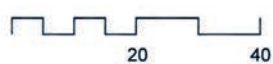
Maximilien Dewarrat

Ryan Maklouf

L'approche urbanistique est d'abord paysagère; elle consiste à créer un grand parc à l'échelle de la ville, qui s'inscrit dans la topographie en légère pente du site, en continuité du terrain de football et de son allée d'érables planes, à la croisée des axes piétonniers principaux issus de la gare et du village de Renens.

Le végétal colonise le site de manière irrégulière et non alignée sur l'orthogonalité du bâti, formant une canopée dense qui intègre toutes les constructions scolaires anciennes et nouvelles. Le parc apparaît ainsi comme un élément uniforme, offrant une vue homogène du site et facilitant une lecture globale et identifiable du campus scolaire.





8 PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS

Bureau

Lieu

Architectes

Teodori Wellinger Architectes Sàrl

Lausanne

Sara Teodori

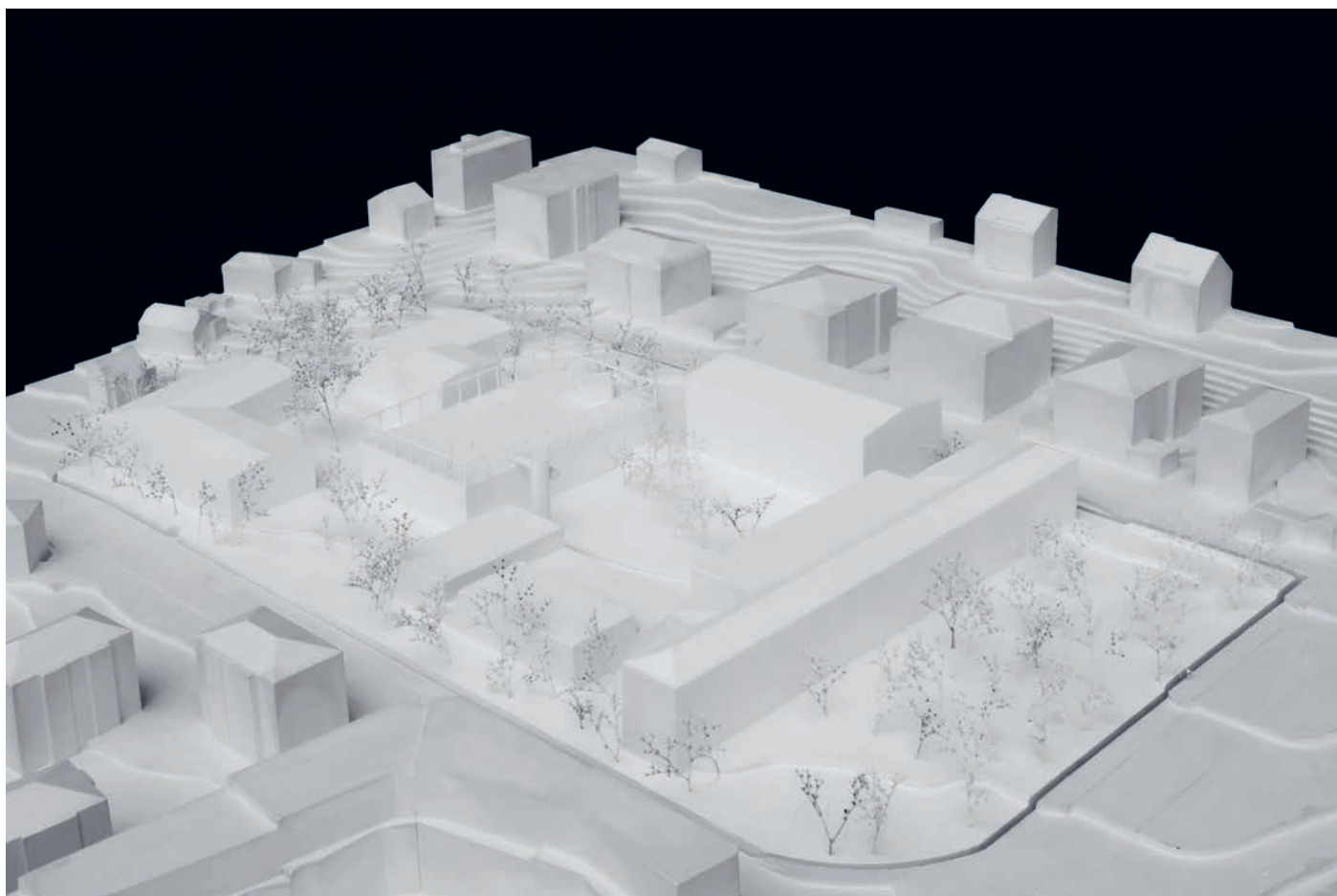
Marie-Pascale Wellinger

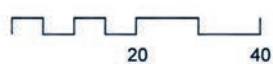
Mathilde Berner

Cléa Quillet

La nature représente l'environnement idéal pour le bon développement de l'enfant. C'est pourquoi, le nouveau complexe scolaire du Verdeaux s'inspire des principes pédagogiques de l'école au milieu de la nature et utilise la verdure comme point de départ de l'ensemble du projet. En parallèle du programme scolaire, la parcelle abrite un parc arborisé accueillant différents services sportifs et de loisirs ouverts à l'ensemble de la communauté renanaise.

L'ensemble de la parcelle sera traité comme un nouveau tapis végétal arborisé afin d'apporter un nouveau poumon de verdure à la ville de Renens. L'implantation urbaine des bâtiments génèrent différents vides qui se confrontent au paysage à travers des géométries simples.





9 ARENDELLE

Bureau

Lieu

Architectes

**Association Tavares, Campos
& Tekhne SA**

Lausanne

André Tavares

André Campos

Jean-Daniel Beuchat

Miguel Trigo

Luis Pinto

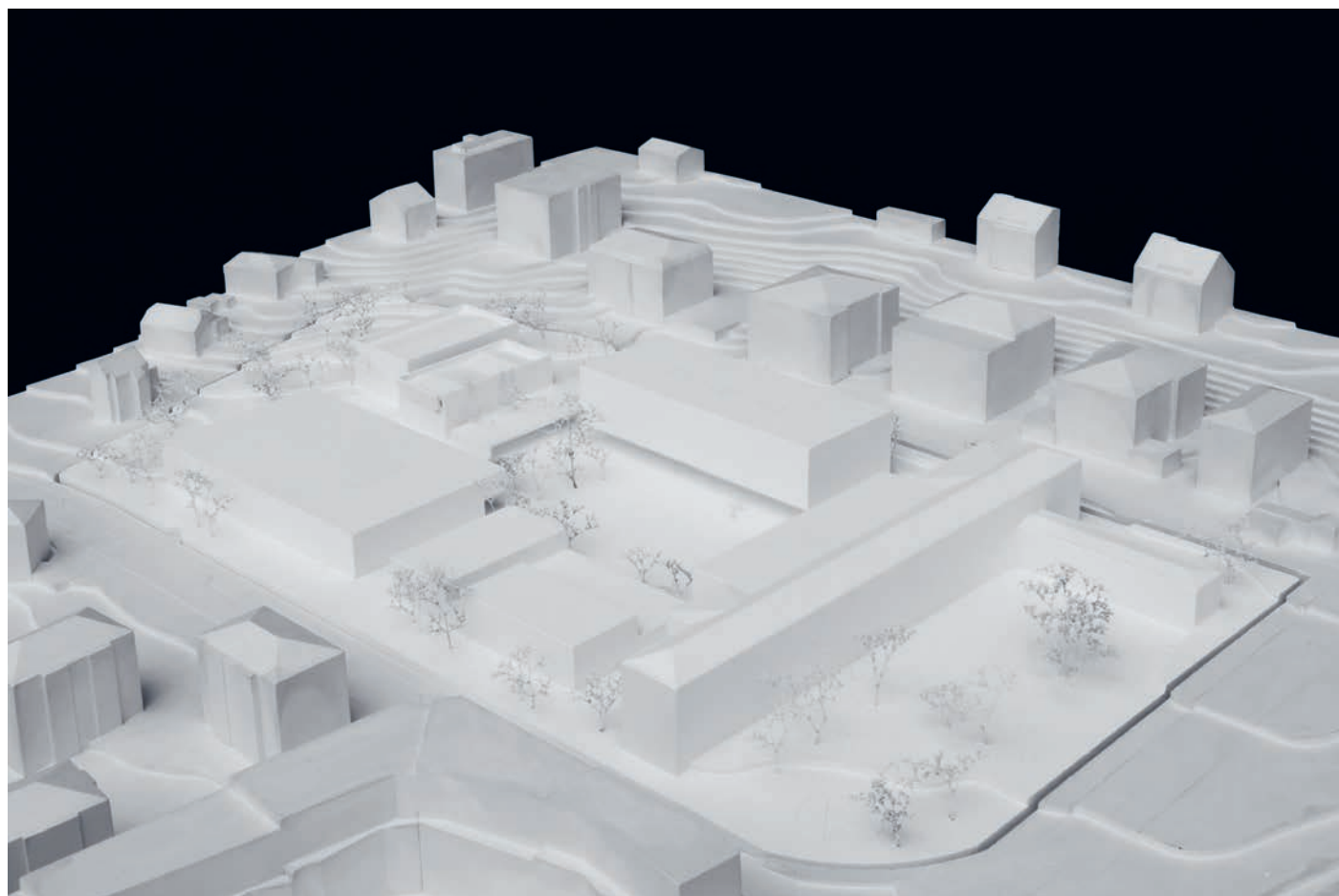
Alfonso Cabral

Manuel Perez

Après une analyse attentive de l'implantation et de la typologie et structure des bâtiments existants et en respectant les différents alignements, nous proposons de concentrer le programme dans deux volumes rectangulaires, en donnant une continuité à la «structure» existante de l'ensemble du complexe scolaire.

Le parti du projet n'est pas de s'opposer au site existant, encore moins de se mettre en conflit avec lui et avec son passé, mais de s'en enrichir, de tirer profit de sa diversité architecturale et urbanistique, d'instaurer avec lui un dialogue de pair à pair.

La position des nouveaux volumes permet d'établir un dialogue entre tous les bâtiments existants, le but étant de libérer la zone «externe» au profit du terrain de jeu central.





11 FLOOR IS LAVA

Bureau

Lieu

Architectes

Pont12 Architectes SA

Antoine Hahne

Maxime Monnier

Andrea Fioroni

Gérald Gerber

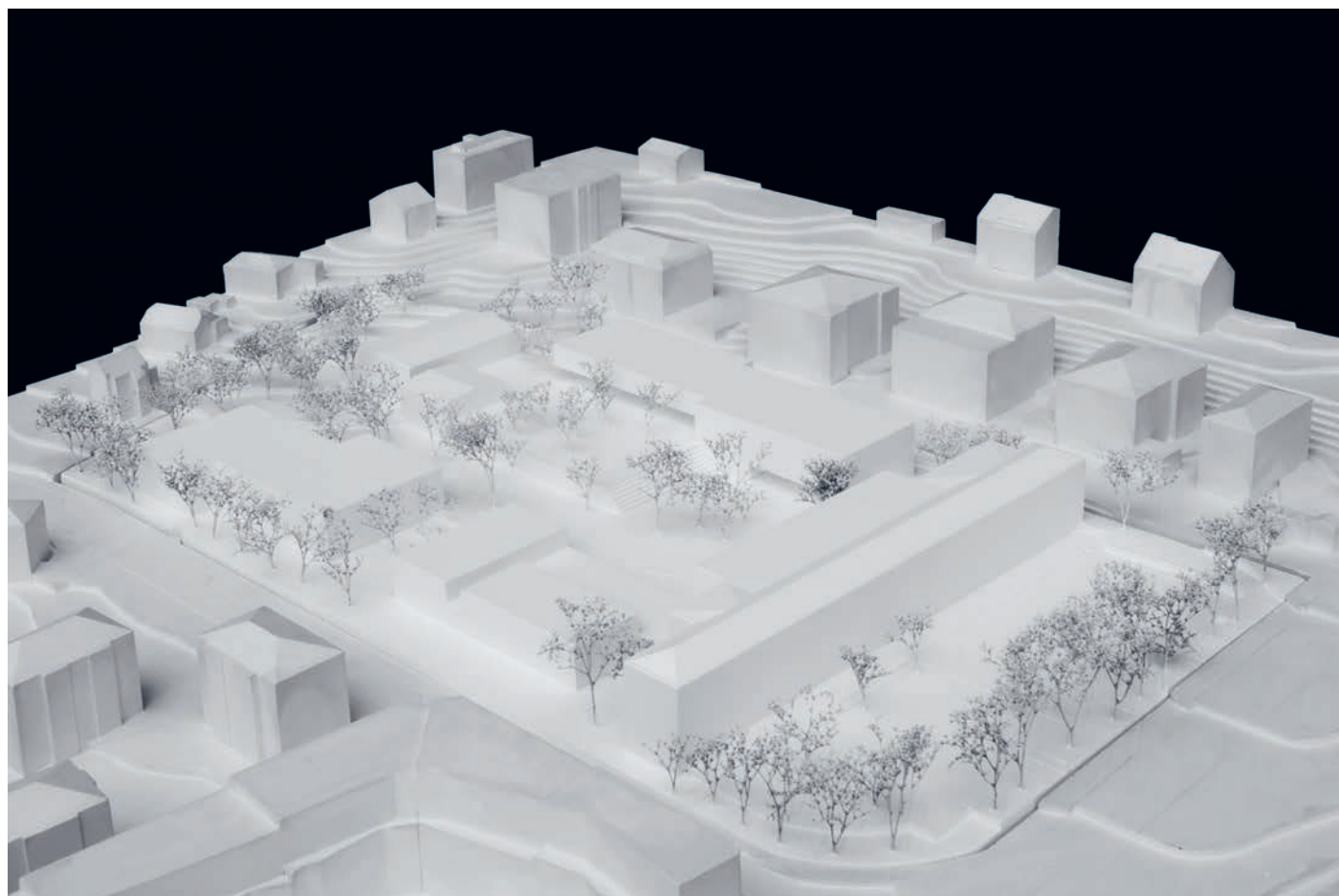
Tiago da Silva Teixeira

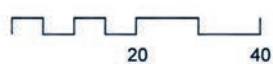
Fabien Khaletsky

Chavannes-près-Renens

L'articulation des constructions existantes et nouvelles participent à définir différents espaces extérieurs adaptés à chaque usage. Par un jeu d'alignements et de retraits, les volumes construits génèrent des parvis d'accès en relation avec les espaces publics avoisinants ainsi que des préaux contenus, permettant de limiter l'impact des nuisances du quartier pour l'école et inversement.

La démolition de l'aile abritant la clinique dentaire révèle la façade principale du collège Verdeaux. Le parvis est dégagé et accueille le programme sportif extérieur en lien avec le stade et le parc du Verdeaux.





12 COSMOGONIES

Bureau

Lieu

Architectes

studio isé

Clara Fonder

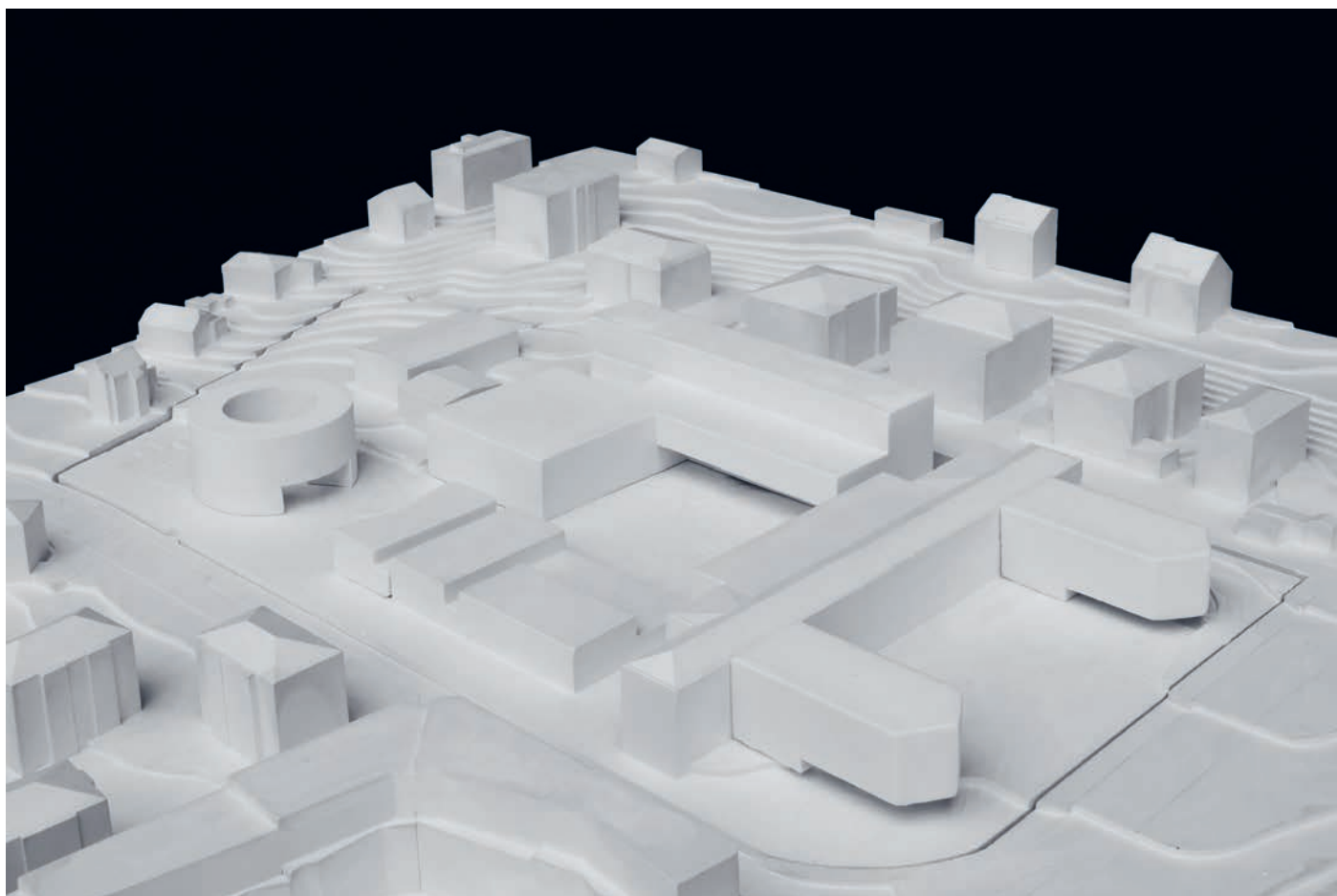
Guillaume Pinton-Delteil

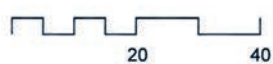
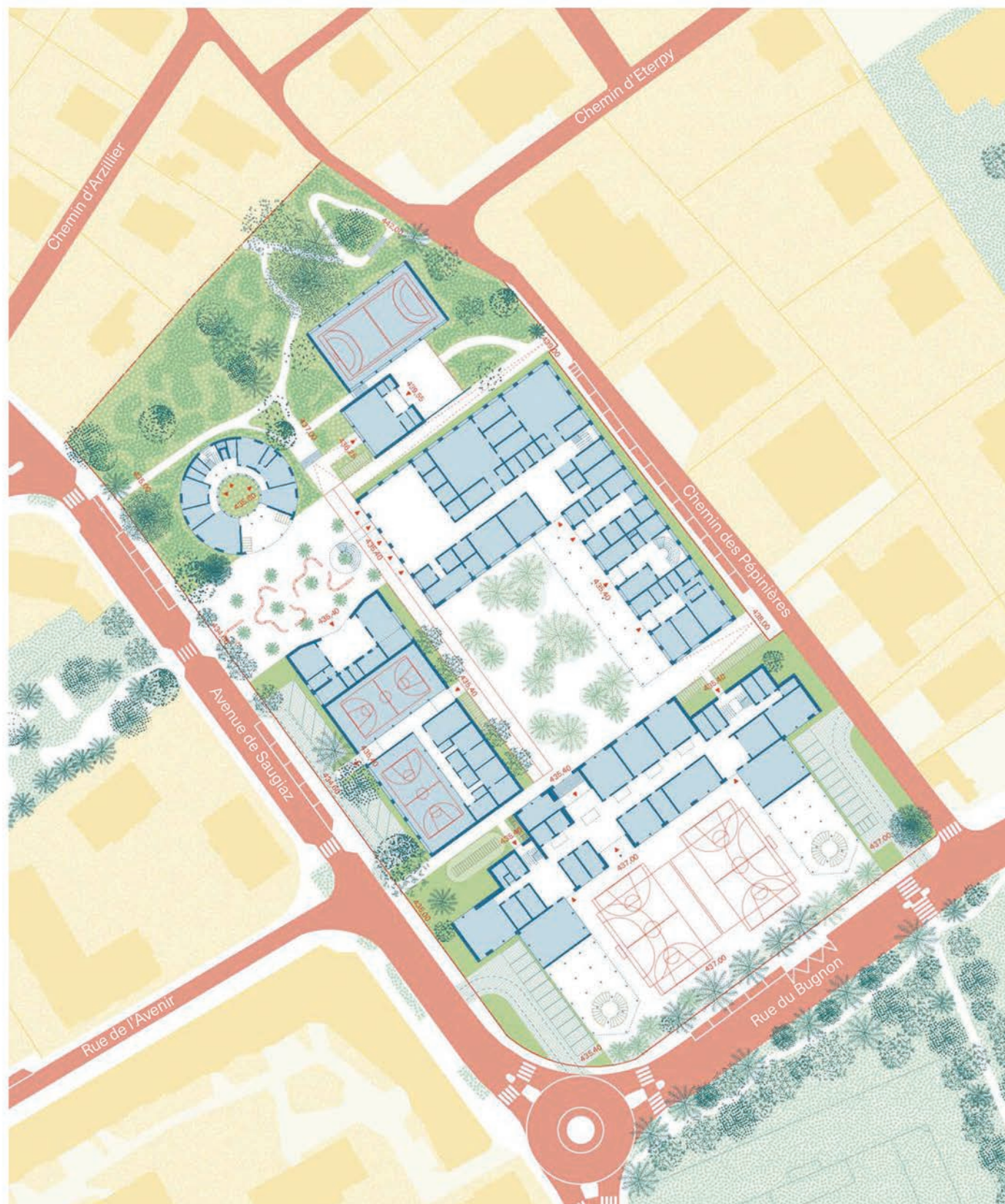
Paris

La requalification de l'entièreté de l'îlot du projet est l'occasion de renforcer la cohésion entre les différents espaces paysagers ouverts présents sur le site et ses environs en redéfinissant celui-ci comme une nouvelle centralité paysagère et urbaine.

Le projet de restructuration s'appuie donc sur les implantations et qualités spatiales préexistantes,

à l'échelle de l'îlot et du quartier. À l'échelle de l'îlot, trois pièces urbaines et paysagères, trois « mondes » distincts et définis par les corps de bâtiments qui les bordent, se succèdent et ponctuent un axe principal jusqu'au parc arboré. Cette traversée irrigue tous les espaces extérieurs et les bâtiments en garantissant une continuité paysagère à l'échelle du quartier.





13 BOLEK ET LOLEK*Bureau**Lieu*Architectes**AL30 Architectes**

Andres Goetz

Simon Monnier

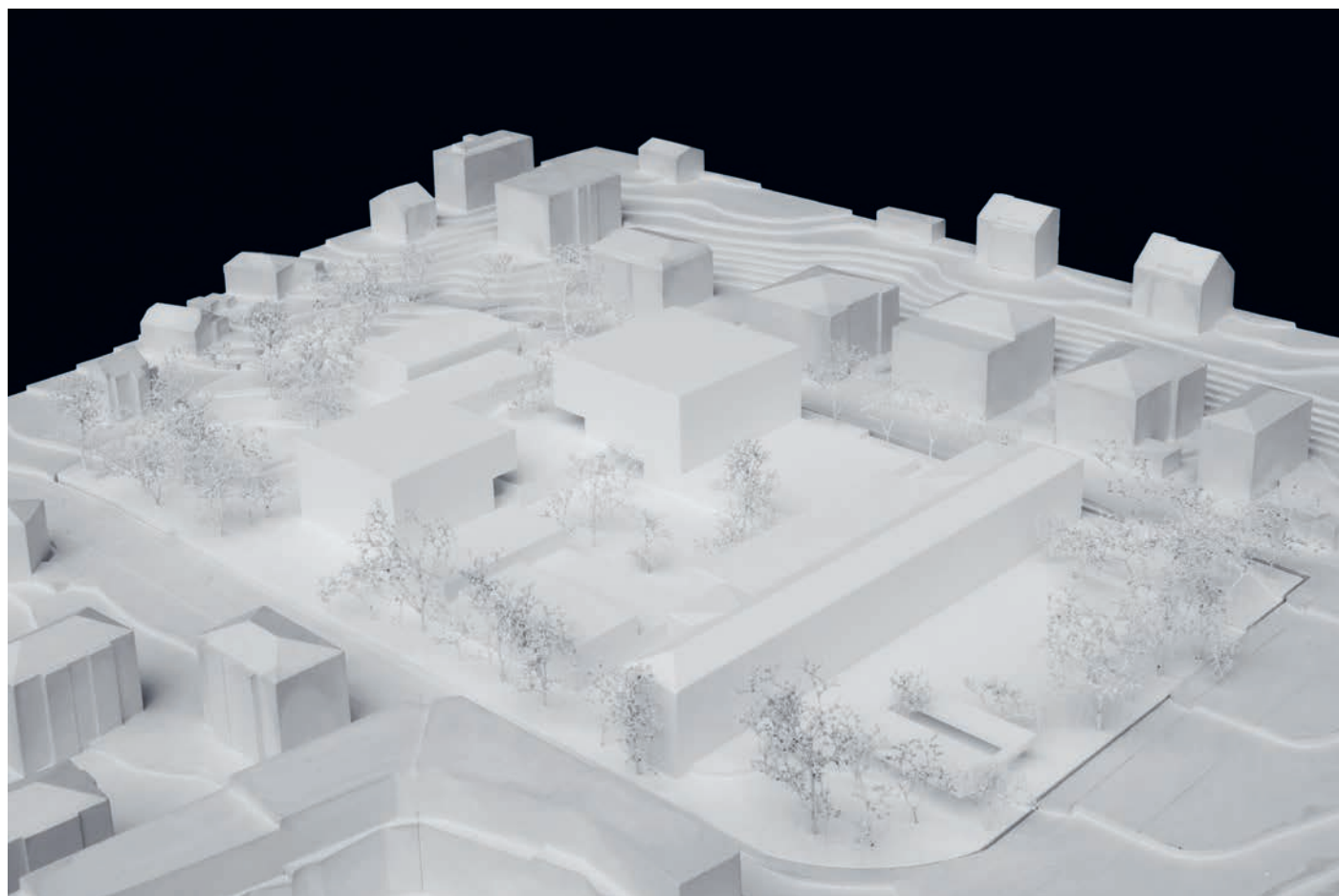
David Pecoraro

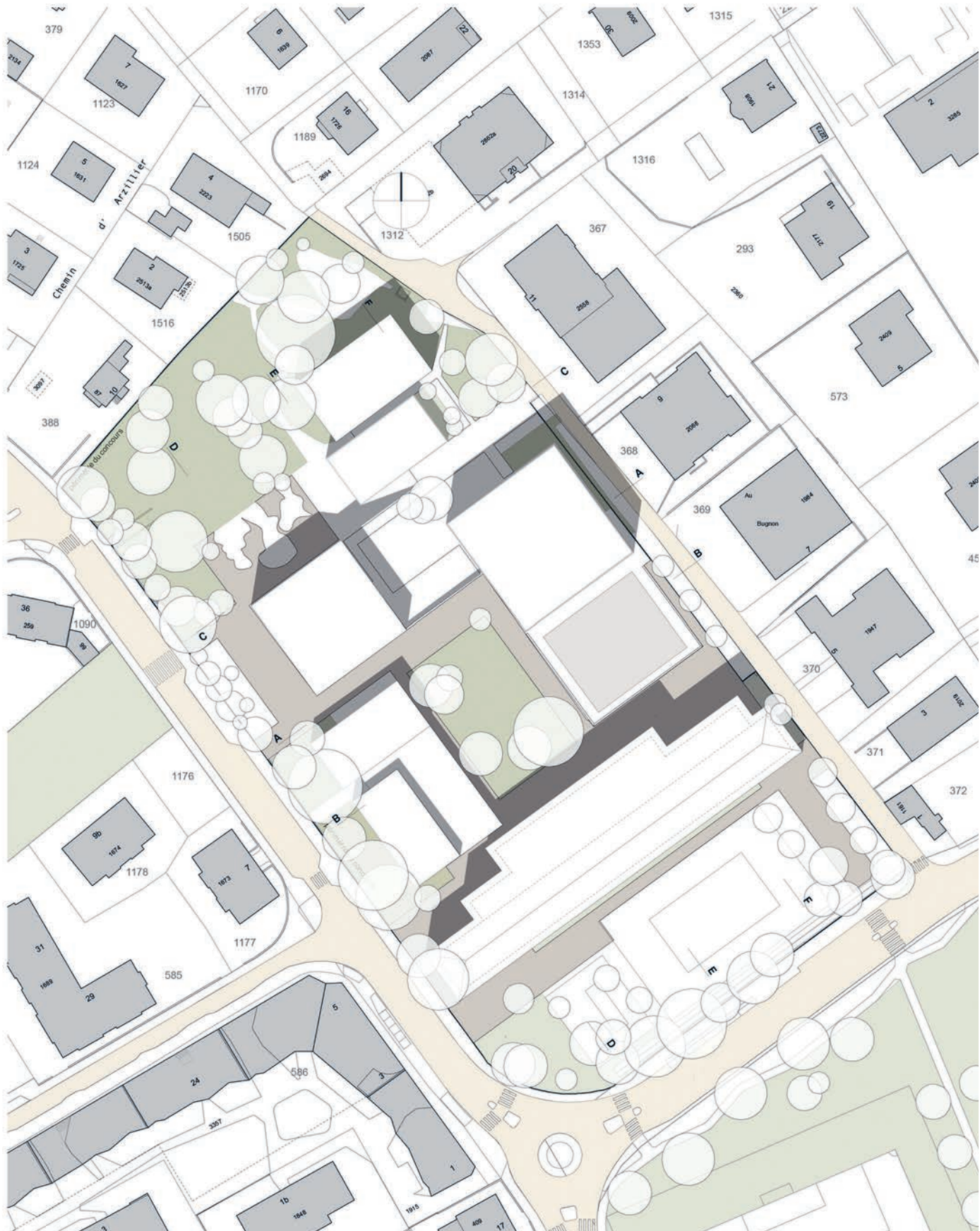
Lausanne

La principale qualité du site réside dans le parc à l'Ouest et les multiples connexions existantes et futures au quartier environnant. Le défi est de les articuler dans un ensemble urbanistique riche et signifiant. La volonté de proposer des espaces extérieurs précisément définis et différenciés est le fil conducteur du projet.

l'agrandissement de la bibliothèque composent, en tirant partie de la topographie et des relations avec les bâtiments existants, des lieux caractérisés et non hiérarchisés. Ils répondent aux besoins et moments d'utilisation d'un complexe scolaire rythmés par les horloges et ses multiples usagers.

Deux volumes simples de respectivement 4 et 5 niveaux, la salle de sports semi-enterrée et





16 FERRIS BUELLER

*Bureau**Lieu*Architectes**Madeleine architectes Sàrl****AH-architecte**

Maxence Derlet

Antoine Beguin

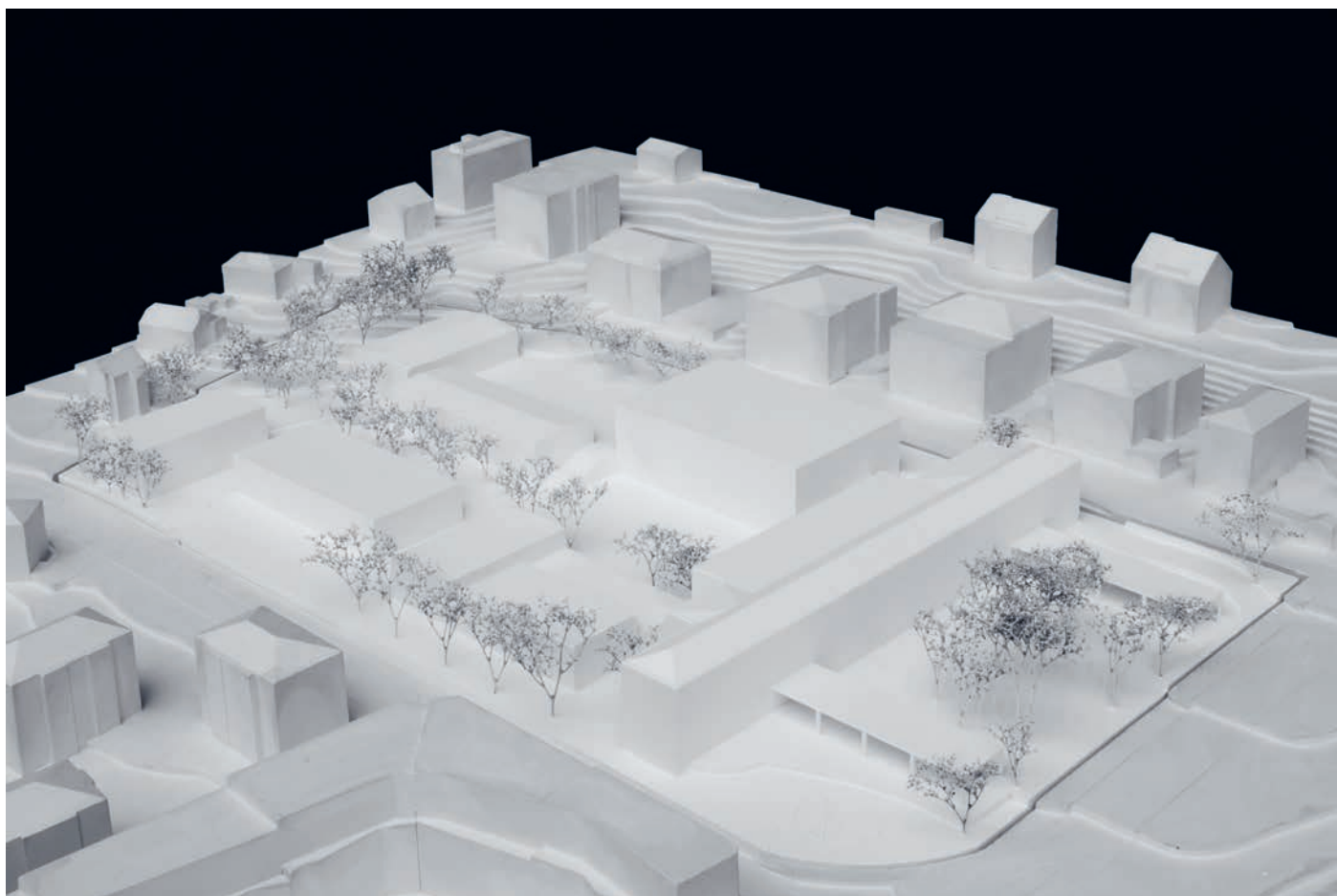
Andrew Hugonnet

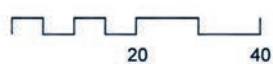
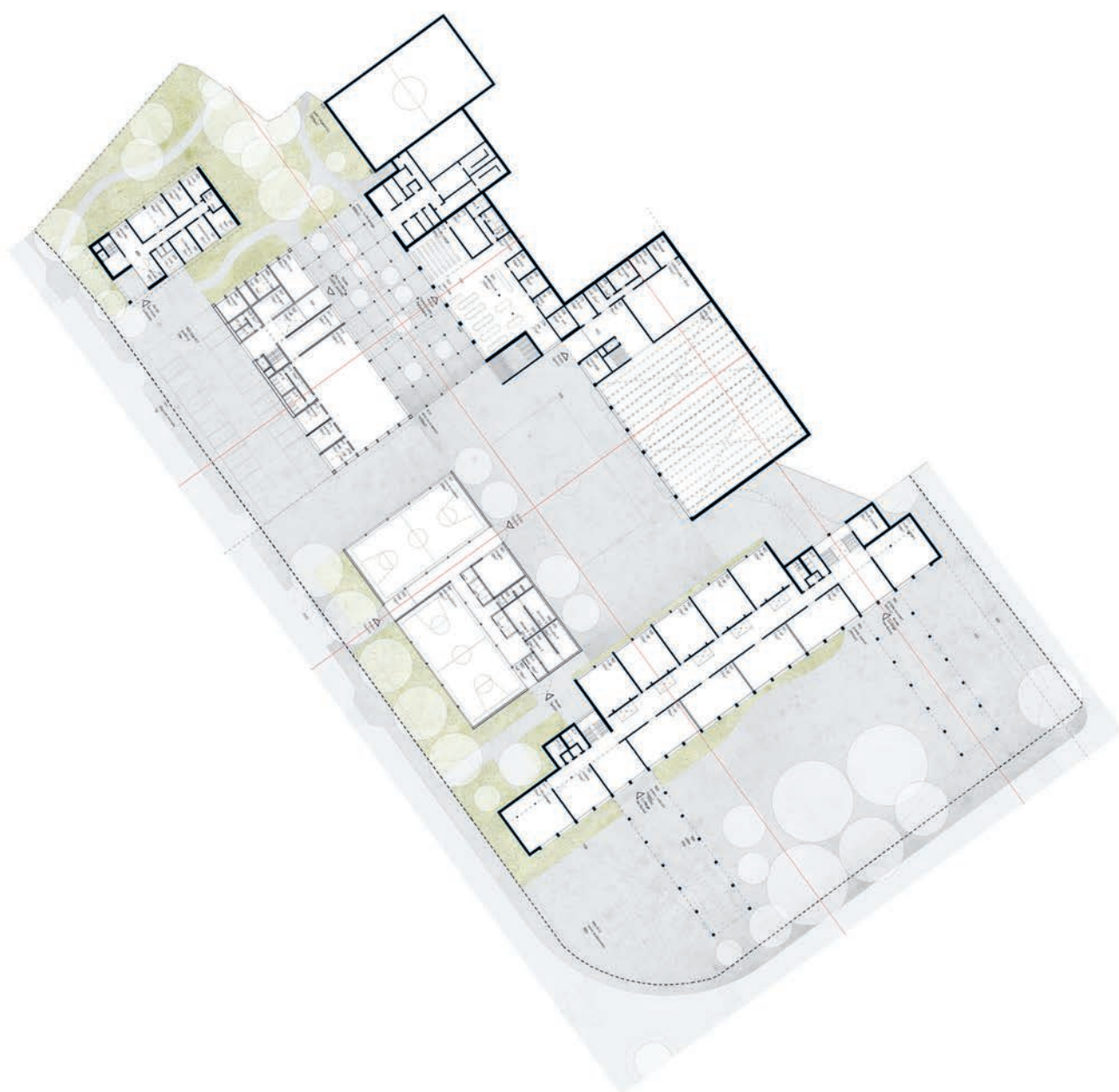
Vevey

Lausanne

Le projet vise à s'intégrer dans le tissu urbain et la morphologie du bâti. De manière à respecter l'échelle du quartier et une cohésion au sein du site, les bâtiments, anciens et nouveaux, se distinguent par leur empreinte au sol et leur corps. Leur position a été générée de manière à créer des variations de typologies spatiales et interfaces entre eux.

Depuis le grand parc urbain de Verdeaux, le collège existant expose son front bâti imposant. Le projet propose de positionner le nouveau complexe scolaire et ses salles de sports semi-enterrées en retrait au nord du collège existant de manière à lui conserver son statut, sur un plateau haut à l'est du site émergeant de trois niveaux hors sol. Les deux bâtiments parascolaires, construits sur 2 niveaux hors sol, s'adosent à leur plateau respectif et se font faces.





17 PETER PAN

*Bureau**Lieu*Architectes

dl-c, designlab-construction SA

Genève

Thierry Décosterd

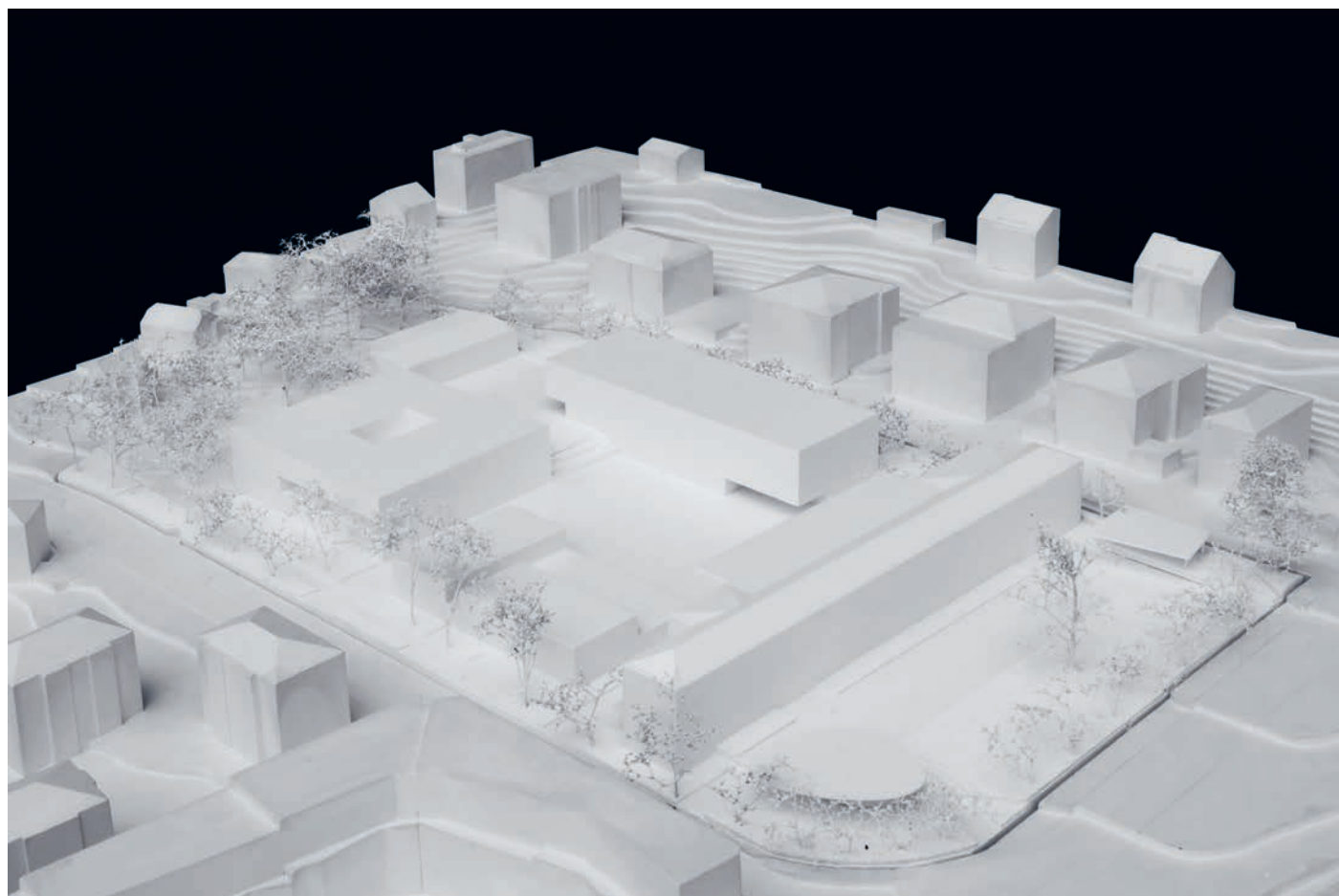
José Antonio Ramos

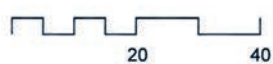
Charles Gastaud

Les nouveaux bâtiments du complexe scolaire s'insèrent dans le site de manière à redéfinir la relation entre bâti et aménagements extérieurs.

L'ensemble forme ainsi 4 espaces clairement définis et à l'identité propre: Le parc, l'esplanade, la cour et le préau. Chacun des plateaux est connecté au terrain naturel ainsi qu'aux bâtiments existants du site. Le projet définit

ainsi 2 plateaux sur 2 niveaux de référence qui assurent en même temps un système d'accès fluide par rapport aux bâtiments scolaires et à la connexion avec le contexte urbain. Par un jeu de gradins et d'escaliers, l'esplanade communique avec la cour afin de former une continuité pour les aires de récréation au centre du complexe scolaire.





18 HOCUS CAMPUS*Bureau**Lieu*Architectes**MPH architectes**

Olaf Hunger

Nicolas Monnerat

Frank Petitpierre

Lorenzo Donati

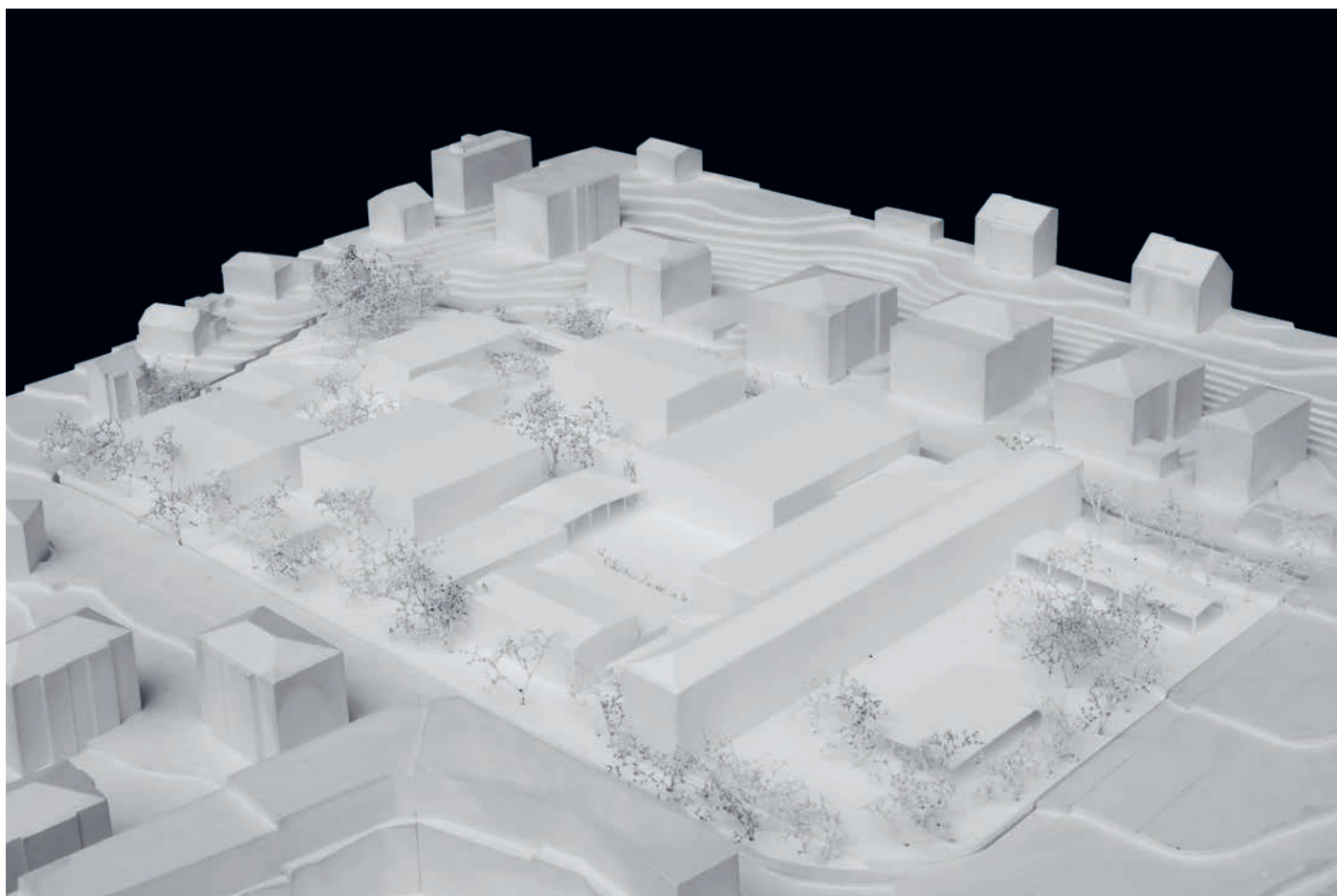
Maya Suchodolski

Zeynep Kar

Lausanne

Par sa composition, le nouveau complexe scolaire s'affirme comme un élément public majeur du quartier. À l'intérieur de sa ceinture arborisée, les différents volumes réagissent à leur contexte immédiat. D'un petit volume au nord, immergé dans le Parc des Pépinières, le projet prend de l'ampleur au sud, jusqu'au Collège de Verdeaux, élément majeur avec sa forte présence vis-à-vis du Parc de Verdeaux.

Cette gradation illustre la morphologie urbaine du quartier et l'évolution des enfants dans leur parcours scolaire: du végétal au minéral, du petit au grand, du Parc des Pépinières au Parc de Verdeaux.





25 RUBIK

*Bureau**Lieu*Architectes

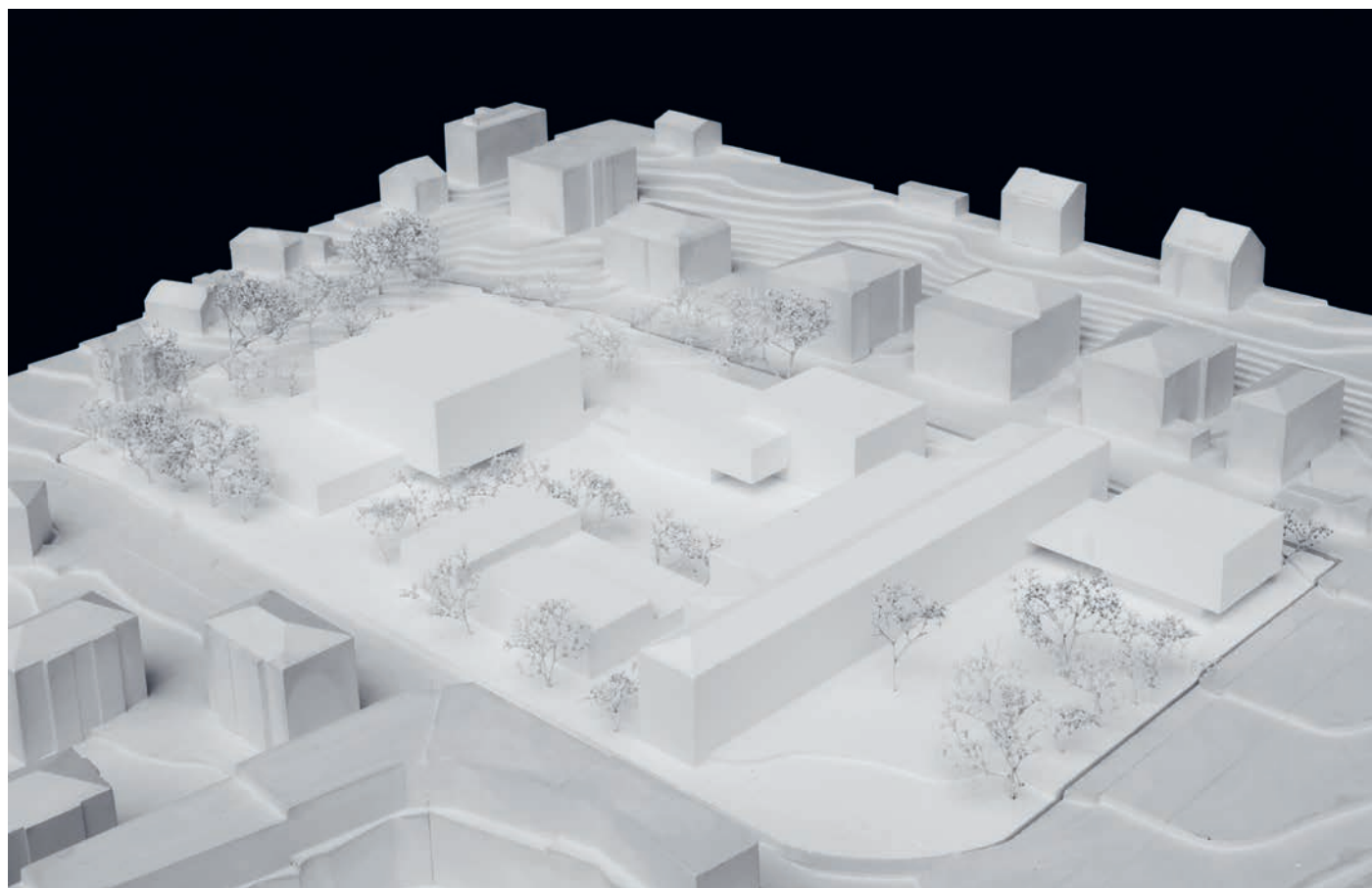
architech sa
 Herbert Frank
 Guillaume Le Grelle
 Cristina Cantamessa
 Diego Osorio Calvo
 Iker Gomez Lejarza
 Carlos Castro Justo

Genève

Le site du concours présente à ce jour un rapport architectural hétérogène entre les bâtiments. Étant donné la logique de construction en différentes étapes, l'ensemble manque de cohérence et d'unité. D'un côté, le Collège de Verdaux apparaît avec un rôle majeur sur le site, avec sa présence simple et linéaire qui sépare les deux préaux principaux. La façade principale délimite le préau d'accès situé en face du parc du Verdaux. De l'autre, le préau intérieur est défini par l'implantation de bâtiments de moindre échelle ainsi que la façade secondaire du Collège de Verdaux.

À partir d'une logique de composition en volumes rectangulaires décalés, les nouveaux gabarits proposent un résultat qui définit une cohérence à l'ensemble et renforce la hiérarchie de l'école d'origine. La solution en volumes compacts et rectangulaires contraste à l'élément linéaire comme une réponse formelle à celui-ci.

Dans la partie nord de la parcelle, la nouvelle logique de composition absorbe les volumes maintenus de la salle de sport et de la bibliothèque et opère la rénovation de l'enveloppe ainsi que l'extension de la bibliothèque. Ce corps s'insère dans l'ensemble du nouveau programme scolaire.



28 PTARMIGAN

Bureau

Lieu

Architectes

Archipelago

James Payne

Kristina Lundvall

James Campbell

Max Hargrave

Londres

L'extension du parc comme geste urbain dominant – les espaces du parc sont utilisés pour organiser l'école comme un campus urbain accueillant à secteurs distincts, définis par leurs pièces urbaines et délimitées par des bâtiments existants et nouveaux, ainsi par le contexte environnant. Du parc, à la place, à l'allée, à la cour disposés sur une topographie – plus l'espace est public, plus il est généreux.

4 nouveaux bâtiments de caractères distincts s'ajoutent au langage hétérogène des bâtiments existants. Leur taille se rapproche des volumétries singuliers des figures existantes. Les orientations sont variées, chacune répondante à ses propres fonctions et relations publiques, de sorte qu'à travers la variété, une unité de lieu s'explique.

Un aménagement paysager prenant compte la topographie existante, qui lie les formes disparates, nouvelles et existantes. Cette variété est accentuée par une exagération des formes, distinguées par l'usage.





30 KILIM

*Bureau**Lieu*Architectes**Altorfer Bon Architectes Sàrl**

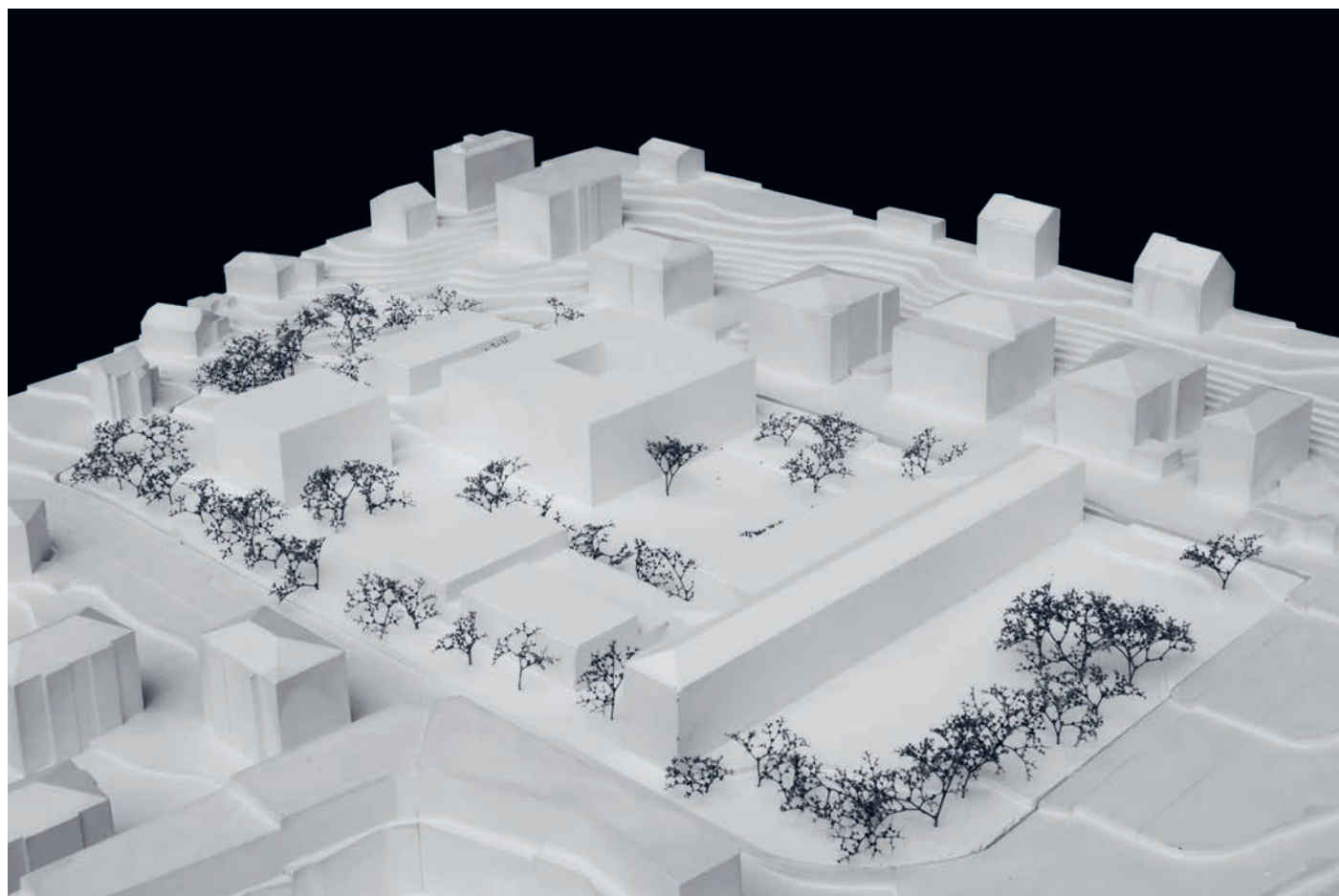
Bienne

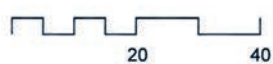
Jonas Altorfer

Gregory Bon

Le projet du groupe scolaire Verdeaux-Pépinières-Saugiaz ore tout d'abord l'opportunité d'ouvrir le site à l'échelle du quartier et de retrouver une structure bâtie ponctuée en rapport au tissu urbain rennais. L'implantation des bâtiments crée de larges espaces et permet de circuler à travers le site librement et de manière variée. Le jardin se distingue par une série de délimitations qui organise sensiblement les aménagements extérieurs: déambulation, seuils, activités, parc, stationnements, etc. Il se dessine dans son ensemble comme un grand tapis.

Le complexe de bâtiment se distingue quant à lui par une grande diversité de figures et de matérialités. Ses entités encouragent les expériences variées et permettent une bonne orientation de par leurs présences. Les deux écoles se complètent à la manière d'un tandem, du fait de leurs caractéristiques formelles et leurs typologies.





31 PATCHWORK

Bureau

Lieu

Architectes

Bakker Blanc architectes

Alexandre Blanc

Marco Bakker

Romain Dubuis

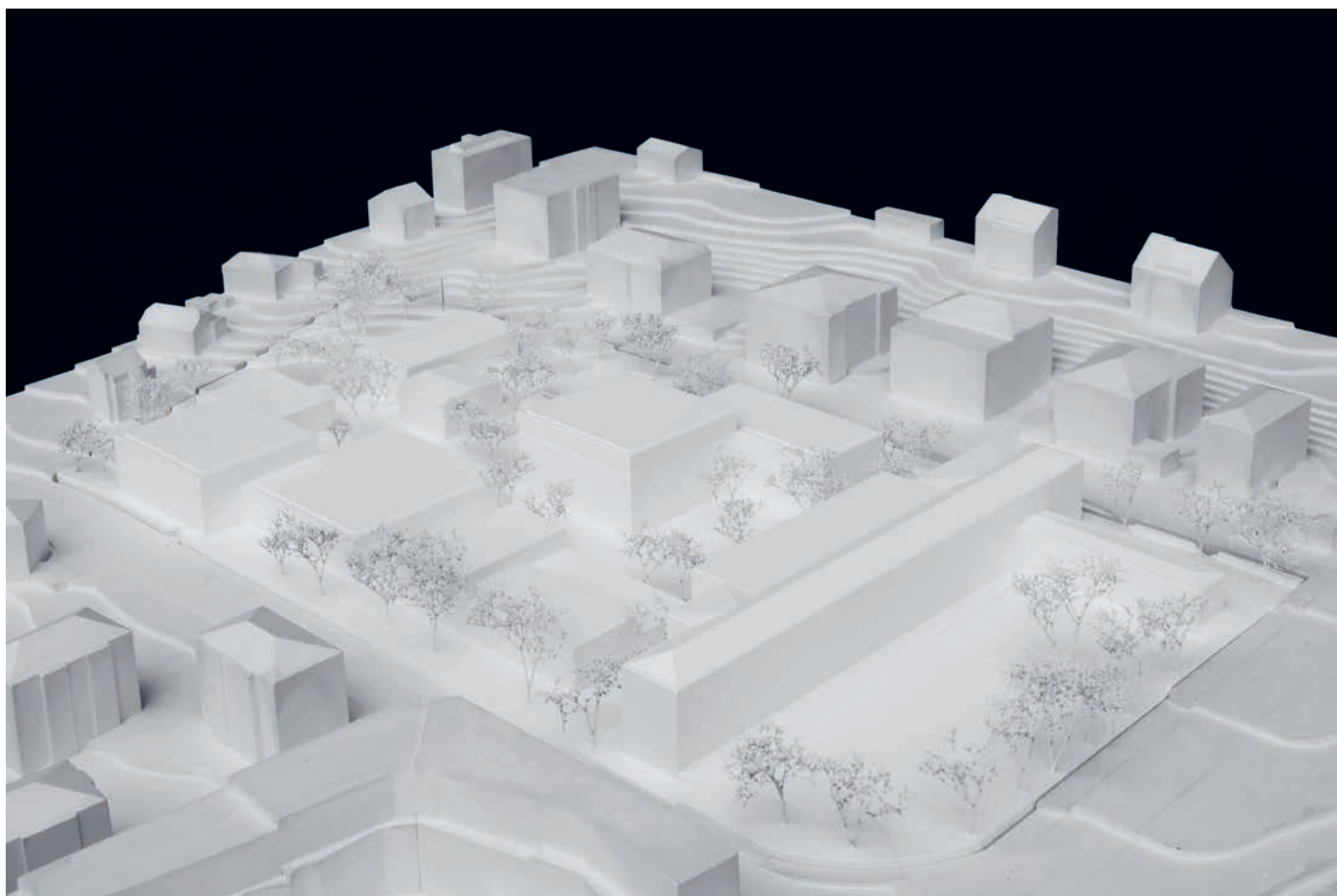
Elisa Künzi

Kathrin Kunz

Lausanne

Le projet répond à l'idée de lieux de vie appropriables par les différents usagers du site en proposant une collection de volumes bigarrés sous forme d'un Patchwork. Les carrés du Patchwork sont tantôt des «maisons» qui s'affirment par leur volumétrie, tantôt des «cours». Maisons et cours offrent un haut degré d'appropriation car elles se «centrent» sur elles-mêmes à travers le dispositif spatial.

Chaque «maison» occupe une place particulière et choisie, avec la bibliothèque orientée sur une place de plein pied, les apems sur le quartier, l'uape sur le parc, la nouvelle salle de gymnastique à côté de celle qui existe déjà, les classes au calme, et le réfectoire qui trône au centre de la composition. L'échelle des constructions cultive un lien au grain du quartier, alors que le bâtiment principal reste «majeur» dans la composition.





33 **SIMPLEX**

Bureau

Architectes

SAAS Sàrl

BAUKUH

Pier Paolo Tamburelli

Guillaume Yersin

Andrea Zanderigo

Floriane Fol

Maxime Gobet

Foucauld Huard

Andrea Ishii

Federico Taverna

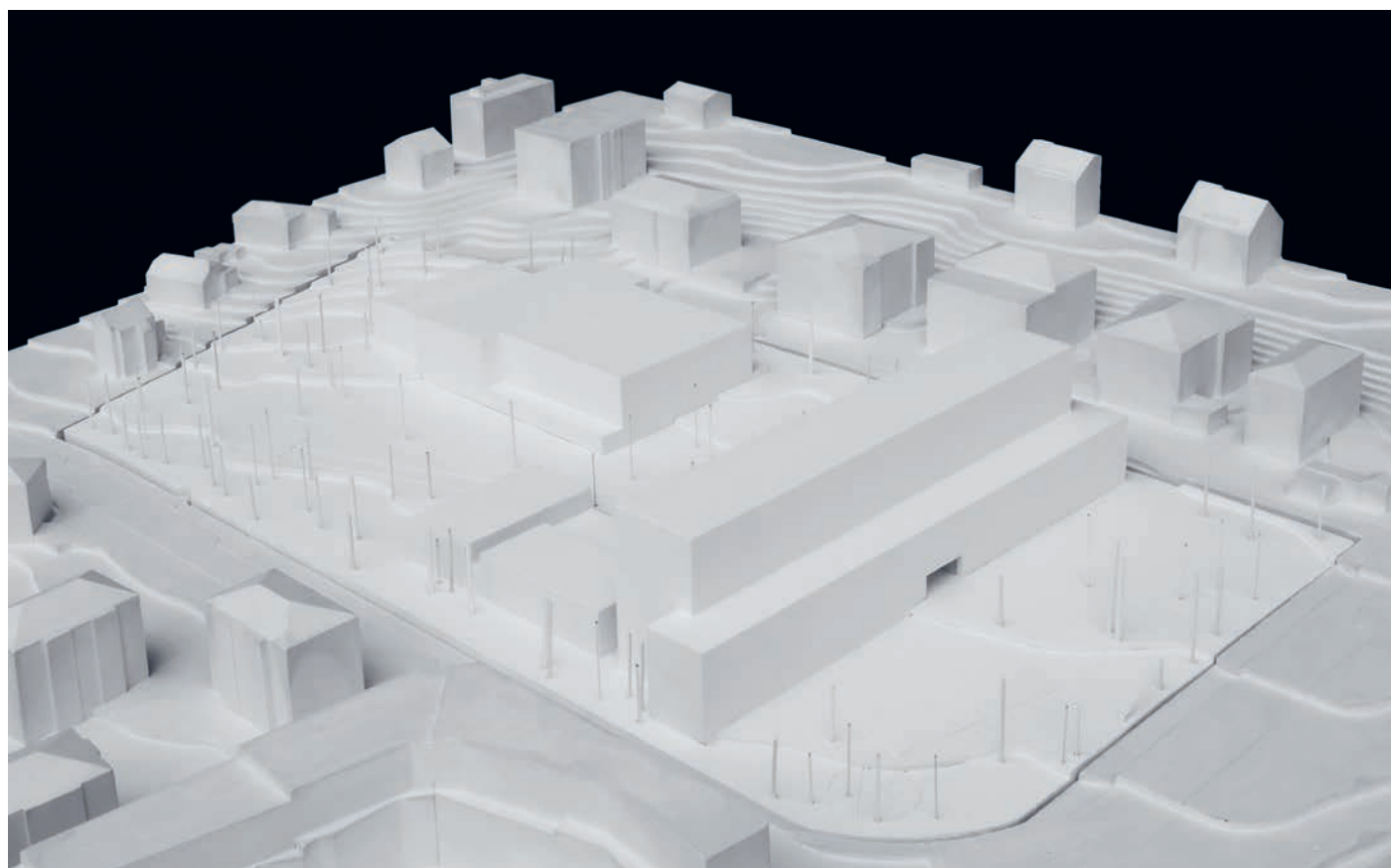
Lieu

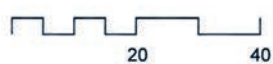
Carouge

Milan

Du sud au nord, le nouveau complexe définit une suite précise d'espaces urbains et paysagers: le stade, la rue, le préau ouvert puis, au travers du Collège de Verdeaux, une cour plantée et plus loin le parc sont alignés l'un après l'autre au cours d'un plan séquence traversant des plateformes urbaines complémentaires. Des espaces de sports alternent avec des espaces plantés et des espaces en concassé, composant un mélange équilibré d'espaces publics variés, capable d'offrir une scène à différents types d'acteurs et d'activités sur un horaire étendu.

Au nord-ouest, derrière le Collège de Verdeaux, s'étend un nouveau parc public. Des volumes compacts et bas accueillent des activités sportives, collectives, ainsi que les espaces de la petite enfance. Leur implantation alternée libère de généreux espaces extérieurs en pleine terre. Préaux et parc plantés s'entremêlent sans rupture dans la profondeur de la parcelle, assurant des transitions topographiques douces.





35 EN PLEIN AIRS

Bureau

Lieu

Architectes

Nicolas Dorval-Bory Architectes

Agence Vorbot architectes

Nicolas Dorval-Bory

Clément Talbot

Stefania Iraci Sareri

Bruno Todeschini

Sammy Vormus

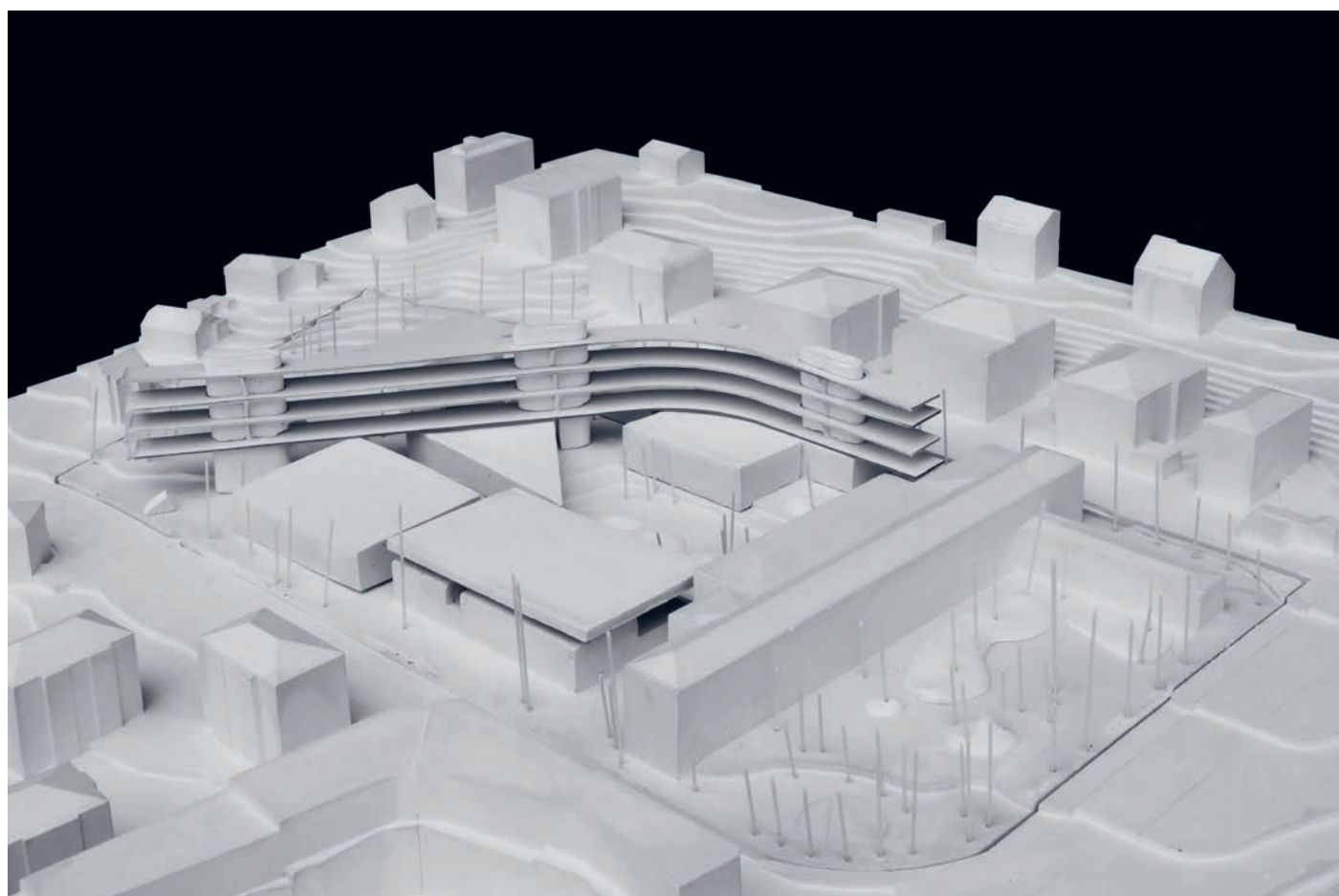
Paris

Paris

Notre ambition pour le groupe scolaire de Verdeaux-Saugiaz-Pépinère est d'imaginer un équipement fonctionnel et audacieux fondé sur des exigences environnementales. Celle-ci repose sur une stratégie claire: considérer les deux échelles du site – le proche, le lointain – comme deux opportunités radicales d'architecture, deux approches très différentes donc complémentaires, permettant d'atteindre ici,

dans chacune de ces deux directions, des qualités fondamentales autrement inimaginables.

Matérialisée dans une division en strate basse et strate haute, cette dualité se déploie ici dans l'exploration de la notion «d'école de plein-air», ou plutôt «airs» au pluriel pour manifester les deux rapports spécifiques à l'environnement qu'offre le projet.





PROJETS ÉLIMINÉS AU TROISIÈME TOUR DU 1^{er} DEGRÉ

2	TOO COOL FOR SCHOOL
6	AM STRAM GRAM
10	À L'OMBRE DES TILLEULS
27	HANAMI
35	EN PLEIN AIRS

2 TOO COOL FOR SCHOOL

Bureau

Lieu

Architectes

NICOLAS DE COURTEN

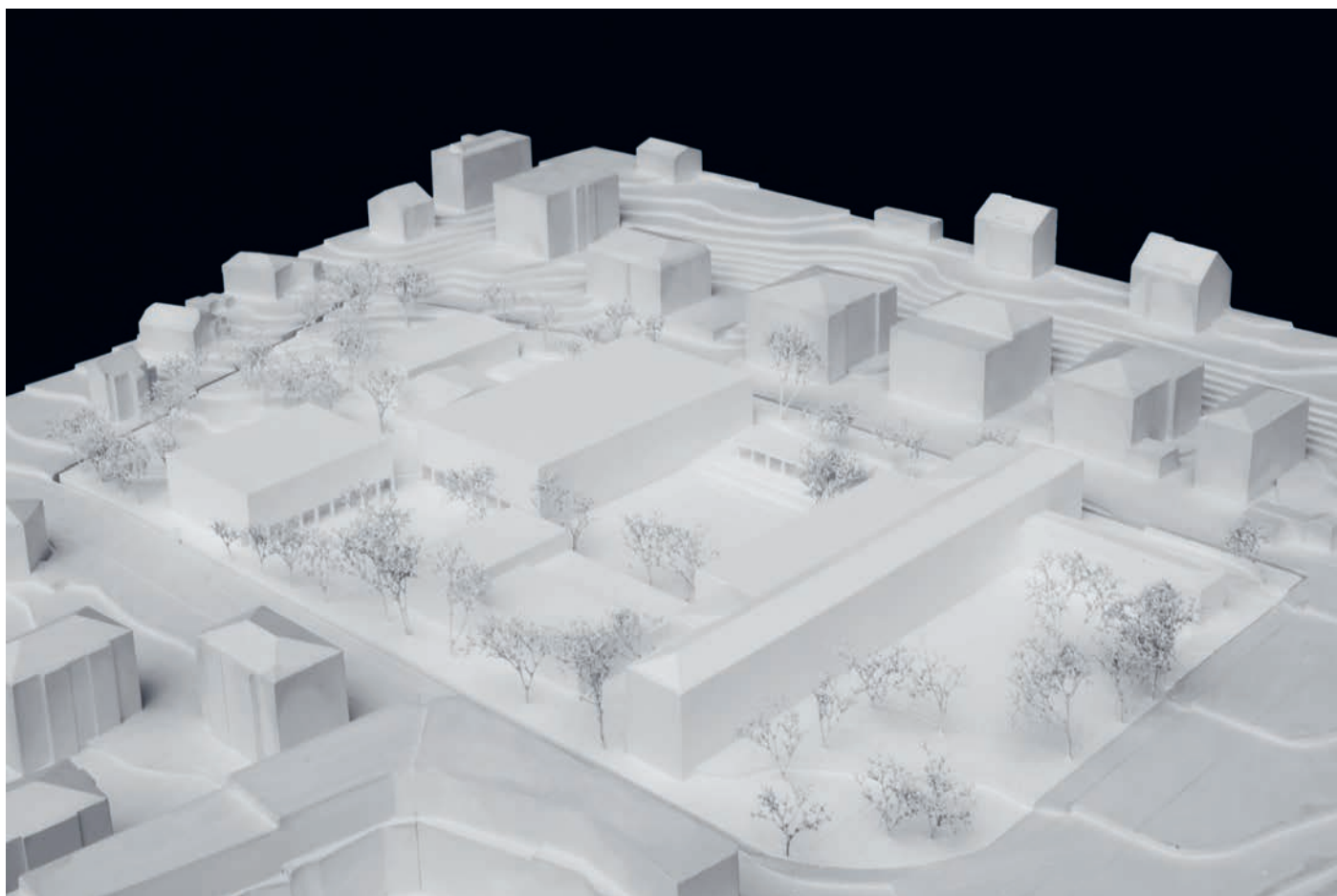
architectes Sàrl

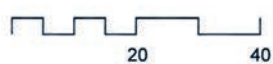
Nicolas de Courten

Lausanne

L'implantation de la nouvelle école et du bâtiment parascolaire avec les services s'intègre dans la composition existante formée par le Collège de Verdeaux, les salles de gymnastique de Verdeaux et le centre de documentation des Pépinières.

La disposition des volumes en quinconce définit le vide avec précision et permet de renforcer la variété des espaces extérieurs. Une succession de places, parvis et préau se dessine. Reliés, ces espaces extérieurs multiples offrent une grande perméabilité au site qui peut être traversé en diagonale.





6 AM STRAM GRAM

Bureau

Lieu

Architectes

Stoa architectes Sàrl

Pascal Deschenaux

Alain Brulisauer

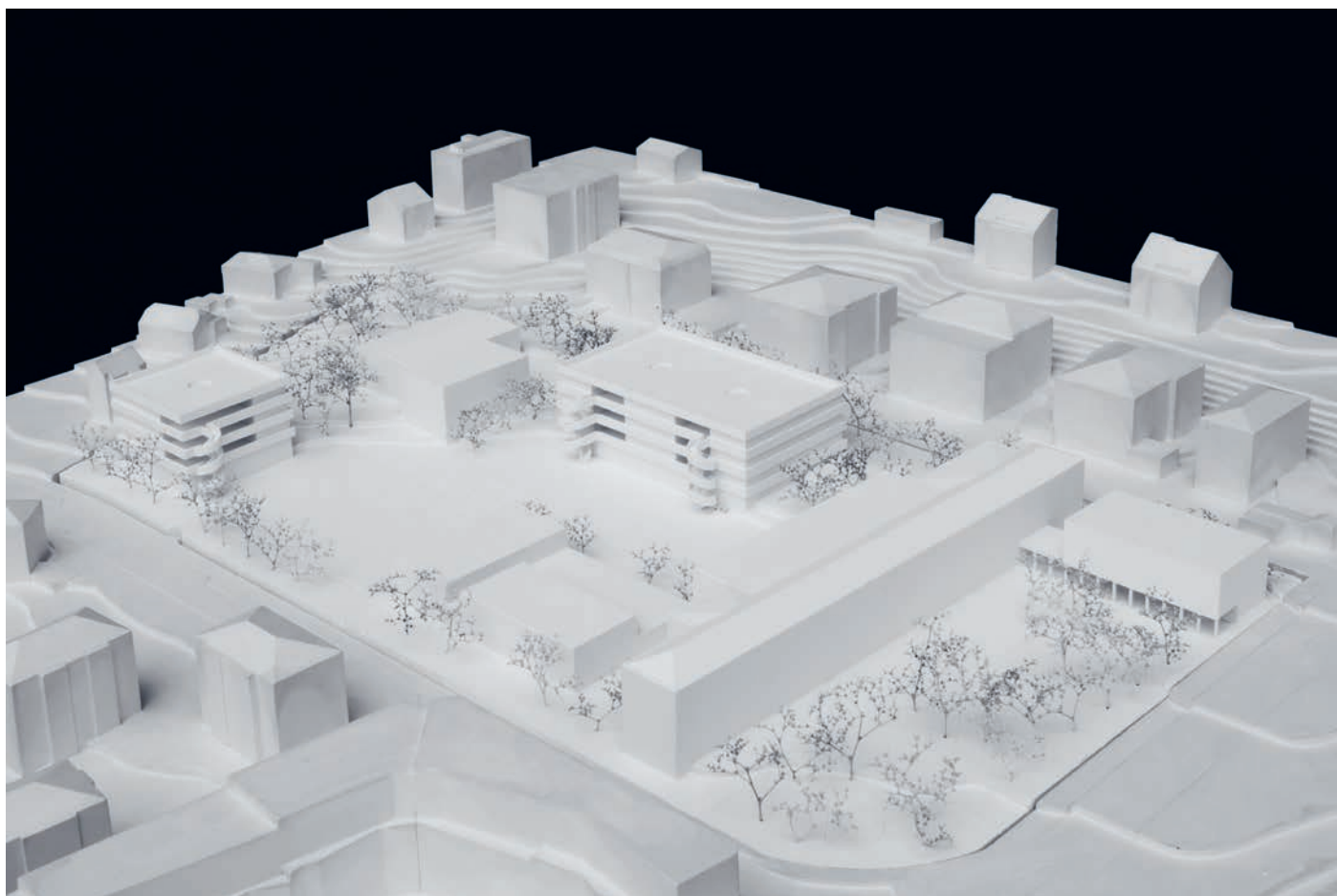
Sara Steiner

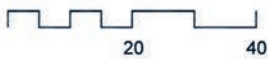
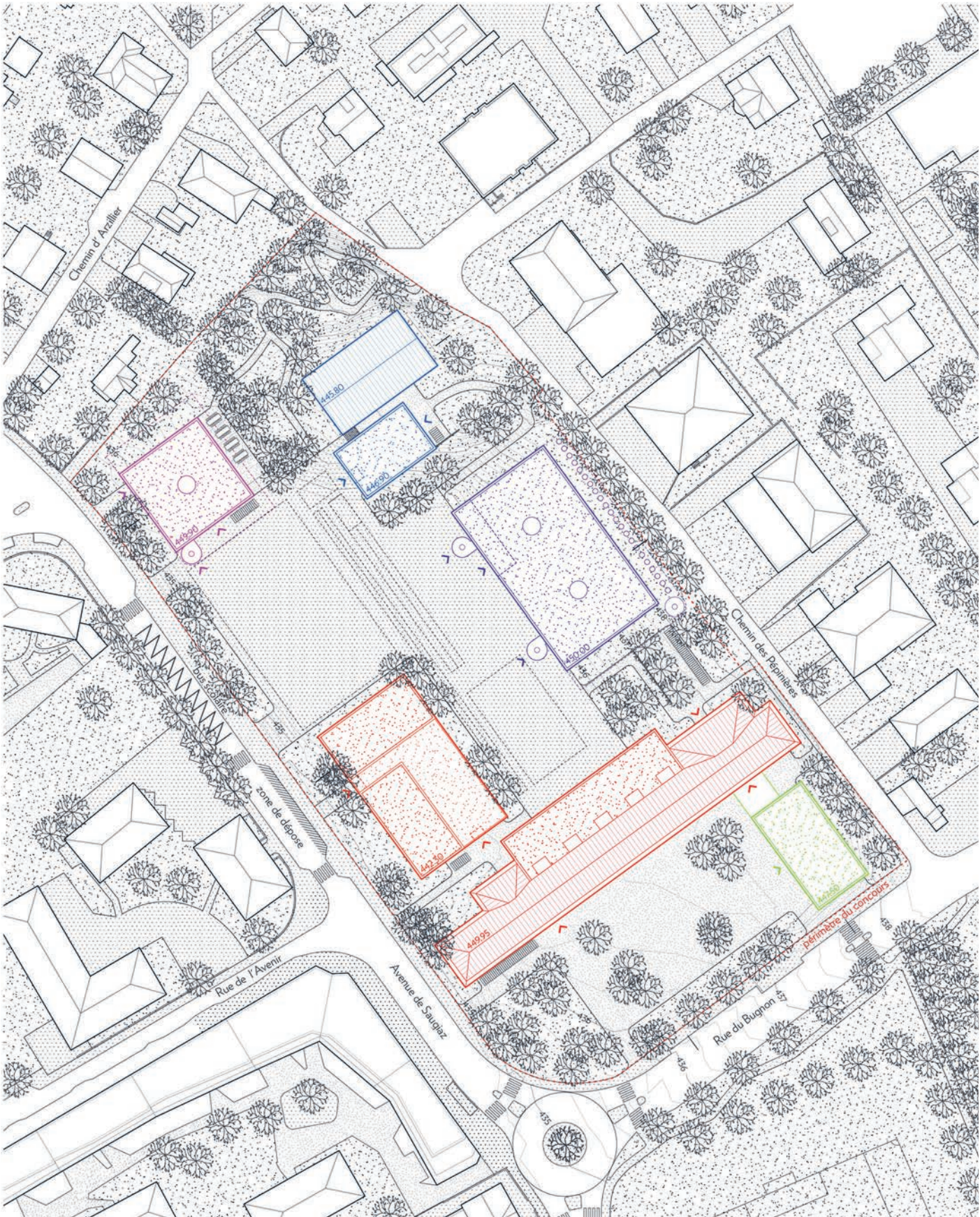
Anne-Claire Gandor

Neuchâtel

Le préau central existant est revalorisé et sert comme point de repère à l'ensemble du projet. De cette manière, la plupart des bâtiments et leurs adresses sont visibles depuis cette cour, permettant une orientation aisée dans le site. Étant un espace unificateur du projet,

cette cour se veut être polyvalente: elle peut être utilisée comme préau pendant les heures de récréation, comme aire sportive extérieure pendant les heures de cours et comme place pour des manifestations en dehors des heures d'école.





10 À L'OMBRE DES TILLEULS

*Bureau**Lieu*Architectes**Mann & Capua Mann**

Graeme Mann

Patricia Capua Mann

Daniel Van der Vyver

Gaëtan Knüsli

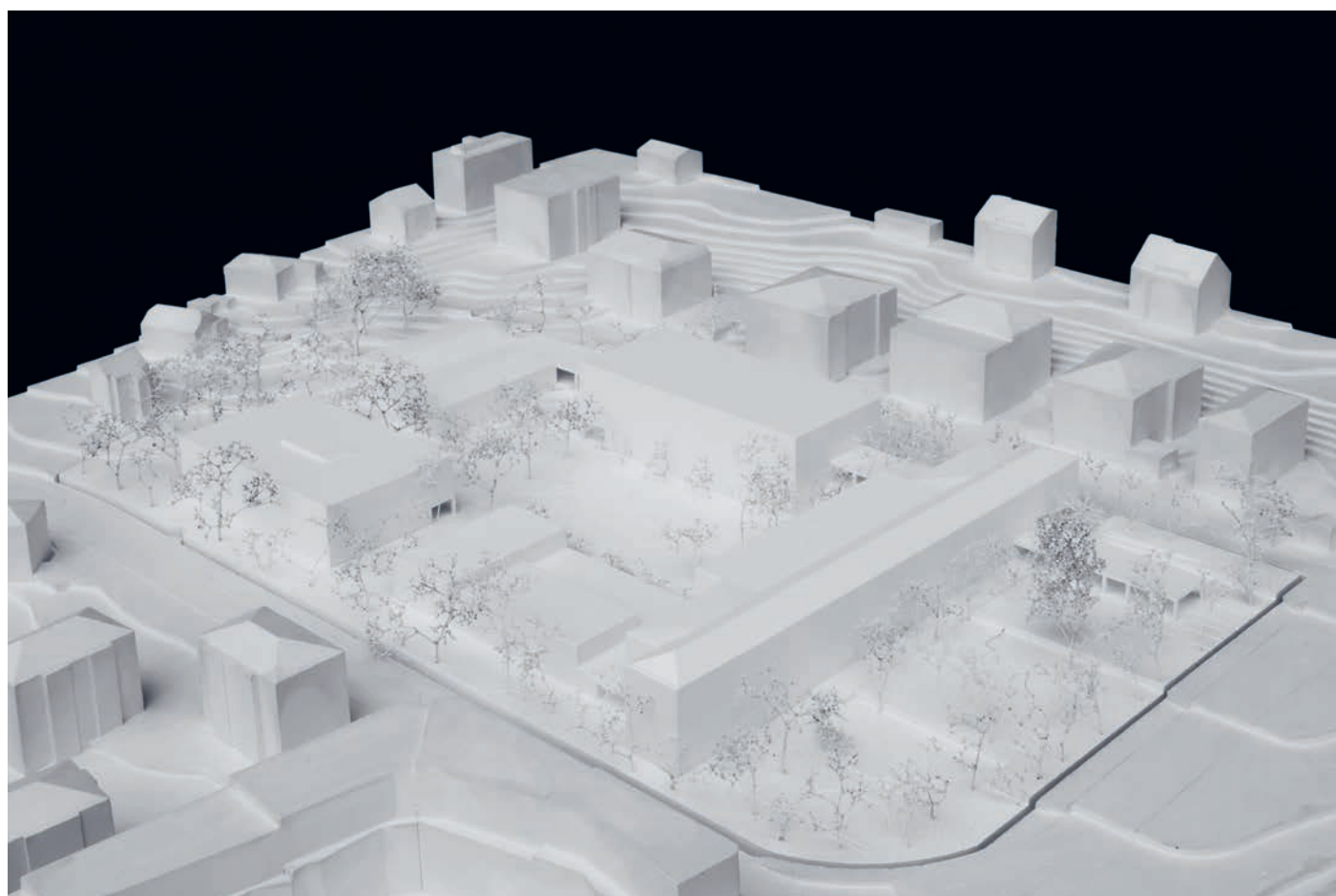
Adrian Mann

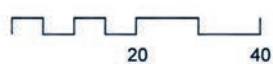
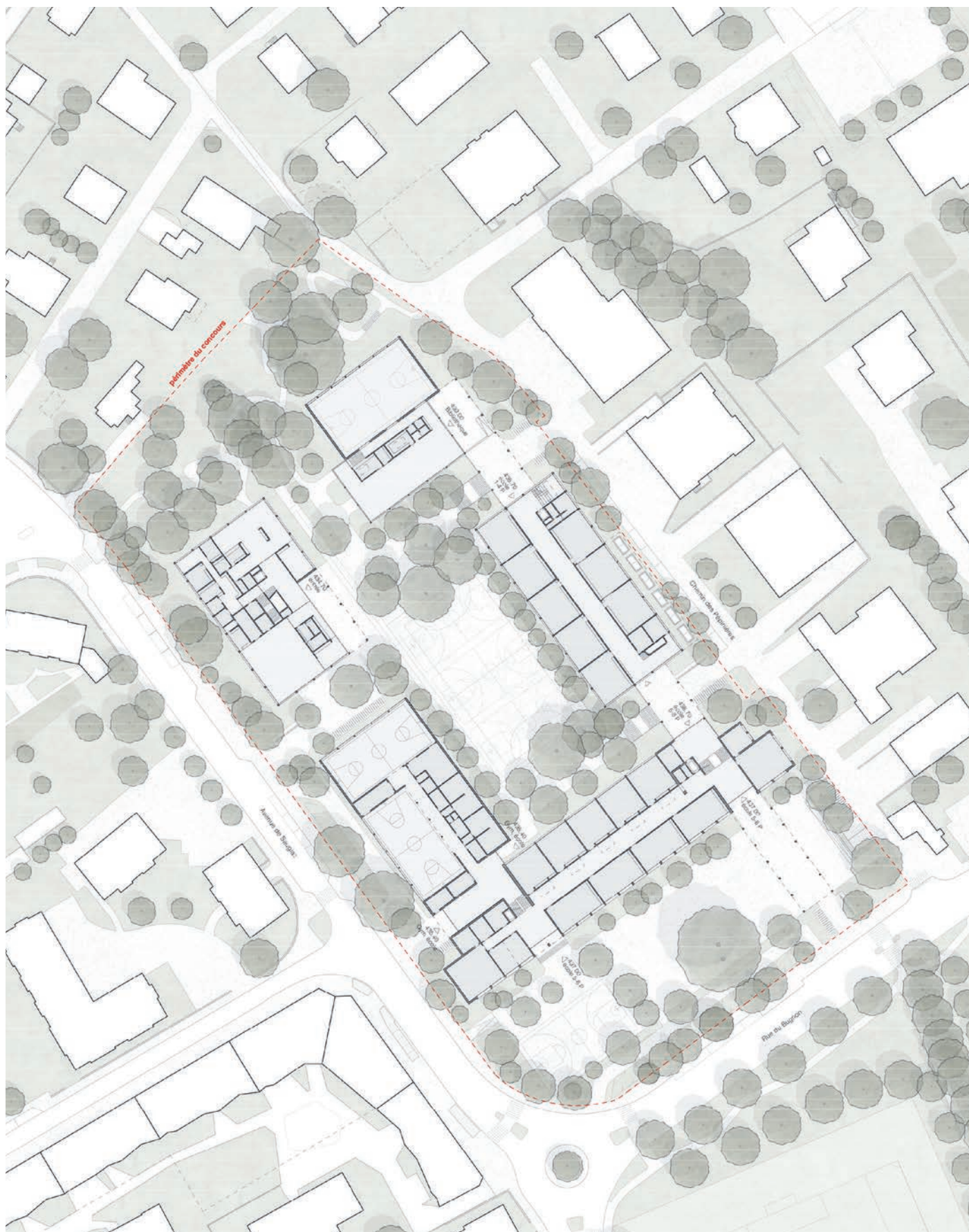
Juliette Auer

Lausanne

Le centre scolaire Verdeaux-Pépinières-Saugiaz se situe en centre urbain de Renens ouest dans un espace privilégié constitué d'arbres majeurs. Les constructions se situent derrière une plantation d'arbres existants qui filtrent passages et regards sur presque toute sa périphérie. Les entrées du site se glissent entre les arbres existants et nouveaux, prédestinés à marquer et agrémenter ses accès. Les liaisons

piétonnes sont ainsi renforcées et prennent des allures d'espaces de détente appartenant à toutes et à tous. Elle permettent de lier l'accès coaliser aux deux préaux, aux espaces sportifs ainsi qu'aux infrastructures publiques. Ces dernière se mettent en relation autour d'un espace extérieur dédié à la détente et la pratique sportive.





27 HANAMI*Bureau**Lieu*Architectes**JET Architectes Sàrl**

Thomas Wenger

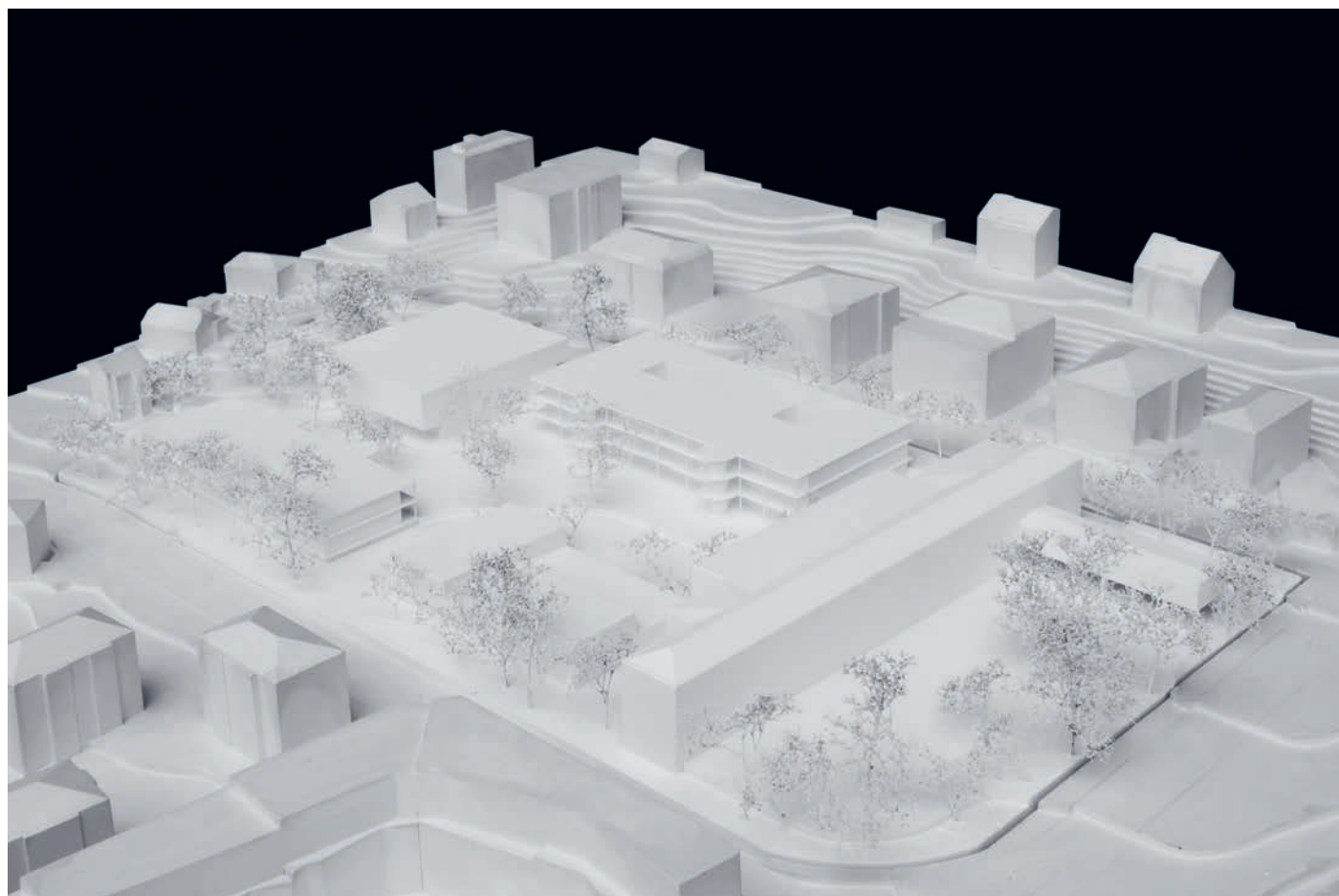
Jeanne Wellinger

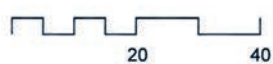
Fabio Da Costa

Lausanne

Le programme de l'extension du site scolaire est réparti dans deux bâtiments venant compléter les volumes existants. Chacun des deux volumes d'implante le long d'une des voies publiques bordant le site, délimitant ainsi un

espace de jeux protégé. Entre les volumes, des percées permettent un accès aisé au site scolaire et la traversée du site d'est en ouest est garantie par les vides entre bâtiments.





LES PROJETS: 2^e DEGRÉ

20 LE BLEU EST UNE COULEUR CHAUDE

20 LE BLEU EST UNE COULEUR CHAUDE

Bureau

Lieu

Architectes

Atelier 703 Srl

Bastien Guy

Eliana Barreto

Maria João Cunha

Margaux Ruiz

Lausanne

La transformation du site est envisagée sous l'angle d'une prolongation des structures paysagères existantes. À l'Ouest, le parc de Saugiaz s'ouvre sur la cour de l'école et de nouveaux parcours vers l'Est sont rendus possibles. Au Nord, le parc des pépinières est étiré afin d'enlacer les nouvelles constructions. Enfin, au sud, les allées de tilleuls trouvent un prolongement naturel sous le nouveau bâtiment d'entrée implanté à l'angle de la parcelle.

Les divers programmes du site sont répartis à travers une palette de bâtiments aux identités affirmées et adoptant des postures qui leur sont propres. Cette répartition au sein de plusieurs édifices permet également une grande variété des parcours.





PROJETS LAURÉATS

5 ^e prix	21	CASERTA
4 ^e prix	24	UN PAYSAGE PEDAGOGIQUE
3 ^e prix	1	ARCHIPEL VERT
2 ^e prix	15	PLEIN AIR
1 ^{er} prix	32	OASIS

CINQUIÈME PRIX	21	CASERTA	
		<i>Bureau</i>	<i>Lieu</i>
		<u>Architectes</u>	
		Guilherme Sepulveda Architecte	Genève
		Guilherme Sepulveda Joan Massague Sanchez	
		<u>Architectes paysagistes</u>	
		Vimade Sàrl	Genève
		Tanguy Vitry	
		Antoine Marais	
		Lucie Leblanc	
		<u>Ingénieur·e·s civil·e·s</u>	
		Monotti Ingegneri Consulenti SA	Locarno
		Mario Monotti	
		Matteo Passamonti	
		Elia Vittori	
		<u>Physique du bâtiment</u>	
		Effin'Art Sàrl	Lausanne
		Mathias Blanc	
		Dario Aiulfi	
		Bortea Ruxandra	

CRITIQUE DU PROJET

Rapport au contexte

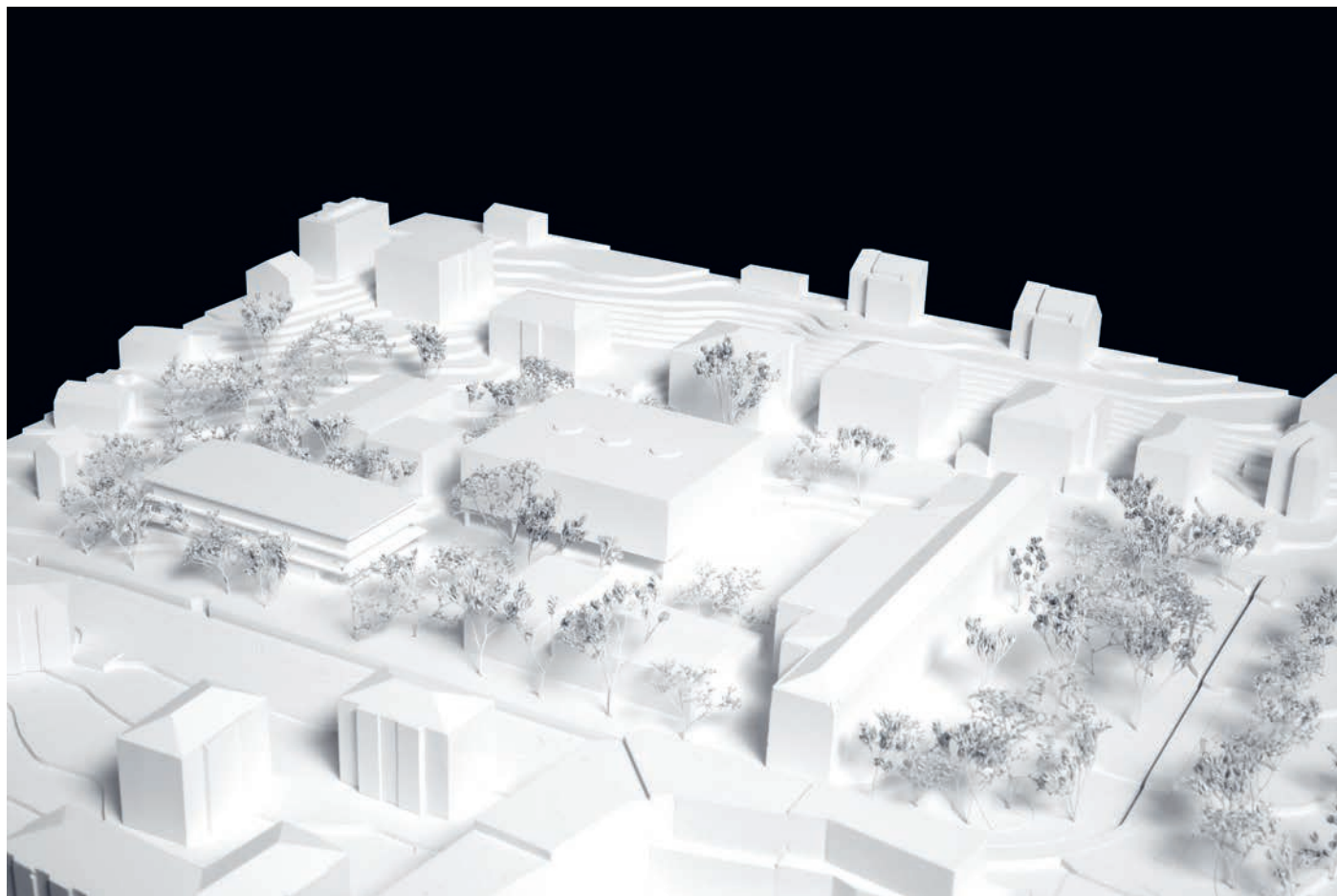
La proposition définit le site par la disposition de deux nouveaux bâtiments et le maintien du centre de documentation scolaire des Pépinières au nord. La nouvelle école et la nouvelle salle de gymnastique double forment un bâtiment au plan presque carré, qui à lui seul ordonne le site en deux espaces distincts que sont la cour d'entrée sur l'avenue de Saugiaz et la cour d'école en son cœur.

L'entrée principale de l'école se situe sous un préau couvert donnant sur la salle de gymnastique. Cette salle, semi-enterrée, bénéficie de lumière naturelle sur l'entier de son pourtour, permettant une vue traversante vers le chemin des Pépinières et induisant une perméabilité d'est en ouest, qui est reprise à l'extérieur par des cheminements piétons.

Le jury apprécie la séparation claire entre activités scolaires et parascolaires par la proposition de bâtiments distincts. Cependant, l'insertion du bâti dans l'angle sud-ouest suppose la coupe de grands sujets, ce qui induit une diminution de l'emprise du parc et remet en cause son utilisation par le quartier.

Organisation

Au-dessus de la salle de gymnastique une structure de quatre poutres de Vierendeel qui contient le programme des salles de classe est proposée. Un grand espace central traversant orienté nord-sud est organisé entre les poutres et percé d'ouvertures en dalles. De part et d'autre de cet espace, des doubles-hauteurs sont agencées sur deux niveaux regroupant deux salles de classe au niveau inférieur et deux au niveau supérieur, lesquelles sont franchies par des passerelles. Ce dispositif élaboré, qui regroupe quatre classes par angle, encourage les rencontres entre les élèves. Il est en lien



avec la galerie de distribution percée de généreuses ouvertures rondes sur trois niveaux, avec des sols proposés en caillebotis traversés de lumière zénithale. La taille et la profondeur de l'entier du dispositif, ainsi que son utilisation au quotidien peinent à convaincre le jury.

Au-dessous des classes, les programmes des locaux administratifs et du réfectoire sont compris dans un étage intermédiaire, suspendu aux poutres Vierendeel et en lien avec le dispositif central. La flexibilité d'organisation spatiale offerte par le système statique ne semble pas exploitée par le plan proposé.

Le programme parascolaire est lui organisé autour d'une double hauteur au centre du bâtiment, reliant les enfants des différents groupes d'âge autour d'un vide identitaire. La constitution de cet espace est jugée difficile au niveau organisationnel et acoustique. À l'étage

supérieur sont proposés les PPLS et la clinique dentaire.

Aménagements, développement durable

L'idée paysagère est composée d'une ceinture verte sur le pourtour du site agissant comme une articulation permettant de diversifier les différents scénarios de la vie scolaire tout au long de la journée. En coupe, la végétation de haute futaie est ordonnée en limite, et des arbres plus petits sont plantés vers l'intérieur de la parcelle. Cette approche soignée est bien accueillie, bien que le choix des espèces ne soit pas spécifique à la problématique des conditions climatiques en ville.

La matérialité proposée pour les façades est principalement le verre. Des panneaux solaires de façades sont proposés au sud. Le projet offre une bonne cohérence globale et tire parti des différents atouts du site pour qualifier des espaces diversifiés de qualité.

QUATRIÈME PRIX

24

UN PAYSAGE PÉDAGOGIQUE

*Bureau**Lieu*Architectes

Clancy Moore Architects

Tekhne SA

Colm Moore

Andrew Clancy

Daniel Beuchat

Sylvie Caudron

Tobias Beale

Alexandra Pickerill

Gareth Hammond

Dublin

Berne

Architectes paysagistes

Verzone Woods Paysagistes SA

Craig Verzone

Vevey

Ingénieur·e·s civil·e·s

Muttoni + Fernandez

Ingénieurs Conseils SA

Aurelio Muttoni

Duarte Viula-Faria

Ecublens

Physique du bâtiment

Sorane SA

Morgane Emery

Lausanne

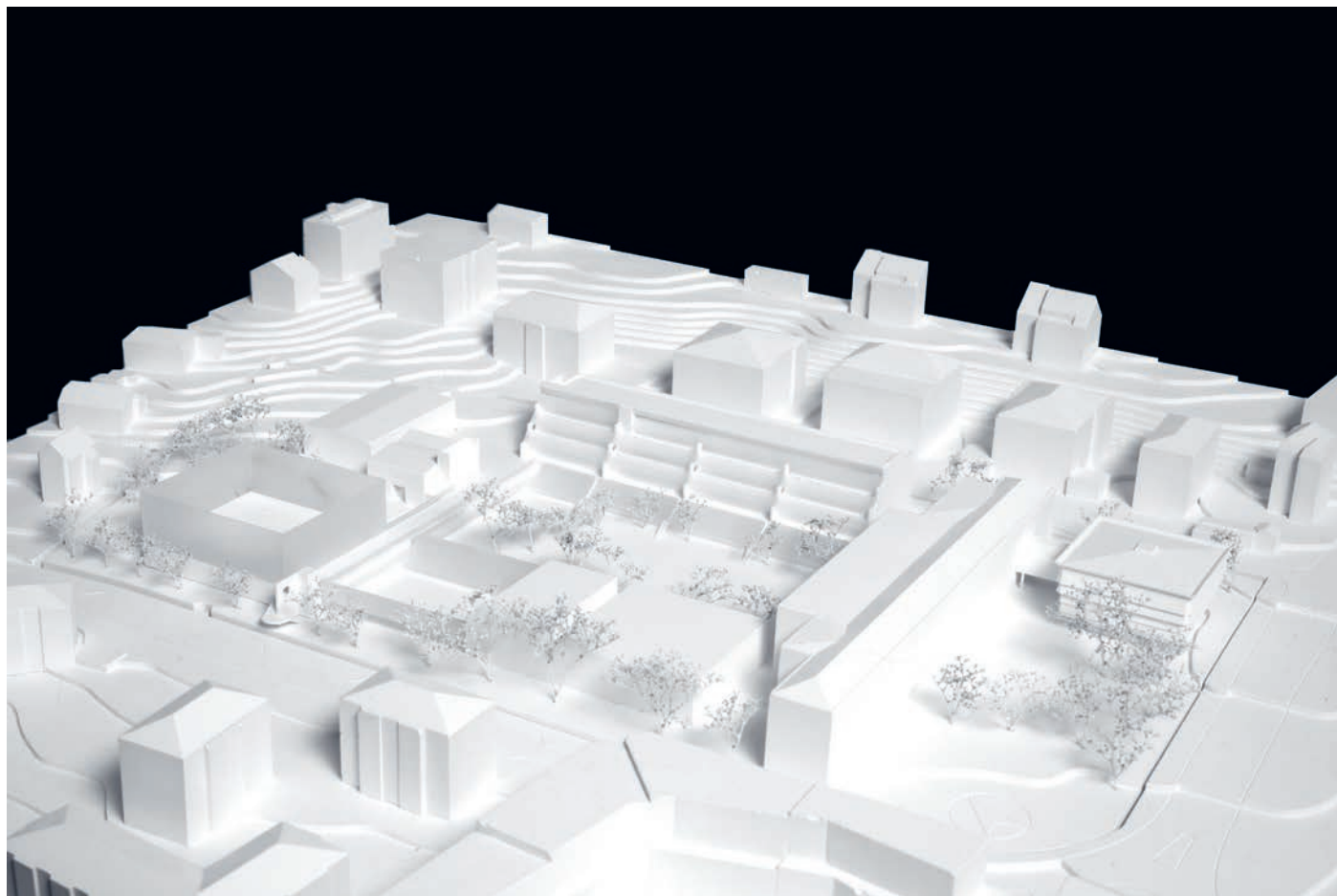
CRITIQUE DU PROJET

La proposition définit le site par l'implantation de deux nouveaux bâtiments qui, par un jeu d'alignement, complètent les volumes existants afin d'établir une ceinture d'infrastructures scolaires autour d'un jardin clos. Le périmètre du site est ainsi activé, définissant des fronts bâtis forts et clairs qui permettent un sens d'unité de l'ensemble depuis l'extérieur.

Les nouveaux locaux sportifs, accueillis dans un bâtiment bas et semi-enterré sur l'avenue de Saugiaz, s'adressent à la ville discrètement et ordonnent l'entrée principale du site. Le centre de documentation scolaire des Pépinières est maintenu au nord du campus, et ses locaux sont complétés par de nouvelles surfaces donnant directement sur le jardin clos. La nouvelle école, ainsi que les nouveaux locaux parascolaires, se trouvent dans un long volume implanté sur l'Avenue des Pépinières. Sa forme,

conçue en gradins afin d'intégrer des terrasses pédagogiques sur toute sa longueur, délimite le site à l'est et permet une liaison avec le Collège de Verdeaux au niveau de la cour. Les locaux PPLS sont distribués dans un pavillon sur deux étages situés devant le Collège de Verdeaux, remplaçant son aile orientale qui a été démolie. Le jury apprécie la répartition claire des activités scolaires, parascolaires et sportifs sur le site et salue le positionnement judicieux de chaque élément du programme dans l'ensemble.

Il est considéré que les auteurs du projet ont réussi à conférer à chaque bâtiment un caractère propre et distinct, définissant ainsi un ensemble à l'esprit ludique et mémorable. Par le déploiement des silhouettes dynamiques ainsi que la définition des formes à la fois fortes et fines, une sensation de légèreté est créée. De plus, ces formes identifiables facilitent l'orientation des usagers, agissant comme des points de repères totémiques. Néanmoins, le jury se



questionne sur la complexité spatiale du projet, et se demande si l'expressivité et son effervescence formelle sont bien adaptées à l'échelle et à la morphologie du contexte urbain.

Au nord de la parcelle, il est regretté que la surface dédiée au parc des Pépinières ne soit pas plus généreuse. De plus, le dispositif de la passerelle, qui crée une liaison au premier étage entre les nouvelles constructions, semble imposer une certaine séparation, tant visuelle que conceptuelle, entre le parc et le cœur du campus.

L'élaboration des différents espaces extérieurs en tant que seuils de transition entre le domaine public et la cour scolaire est appréciée par le jury. Le généreux portique principal sur l'Avenue de Saugiaz qui sert comme porte d'entrée au site, ainsi que le préau couvert des locaux PPLS, avec ses angles animés par des colonnes en quinconce, offrent des séquences

spatiales enrichissantes pour la population scolaire. Par contre, sur la façade ouest du nouveau bâtiment scolaire, les transitions entre extérieur et intérieur, assurées par des accès multiples aux locaux scolaires et parascolaires, peinent à convaincre le jury, étant considérées comme trop nombreuses pour permettre la gestion des flux nécessaire.

L'organisation intérieure du programme scolaire est également questionnée, les espaces de distribution entre les classes étant trop généreux et la circulation verticale complexe.

Finalement, le jury salue la tectonique architecturale proposée, qui met en évidence des matériaux contemporains et des systèmes constructifs économiques, le tout laissant transparaître une légèreté visuelle à la fois modeste et écologique.

TROISIÈME PRIX

1

ARCHIPEL VERT

*Bureau**Lieu*Architectes

**CABINET Fanny Noël et
Diogo Lopes Architectes Sàrl
Studiolo Rui Filipe Pinto
Fanny Noël
Diogo Lopes
Rui Filipe Pinto**

Genève
Zürich

Architectes paysagistes

**Atelier Descombes Rampini SA
Marco Rampini
Anne Prida
Killian Worreth
Arber Haxhimusa**

Genève

Ingénieur·e·s civil·e·s

**Ingeni SA
Marc Walgenwitz
Jonas Loutan
Massimiliano Binci**

Carouge

Physique du bâtiment

**Amstein+Walthert SA
Martin Python**

Genève

CRITIQUE DU PROJET

Forme urbaine

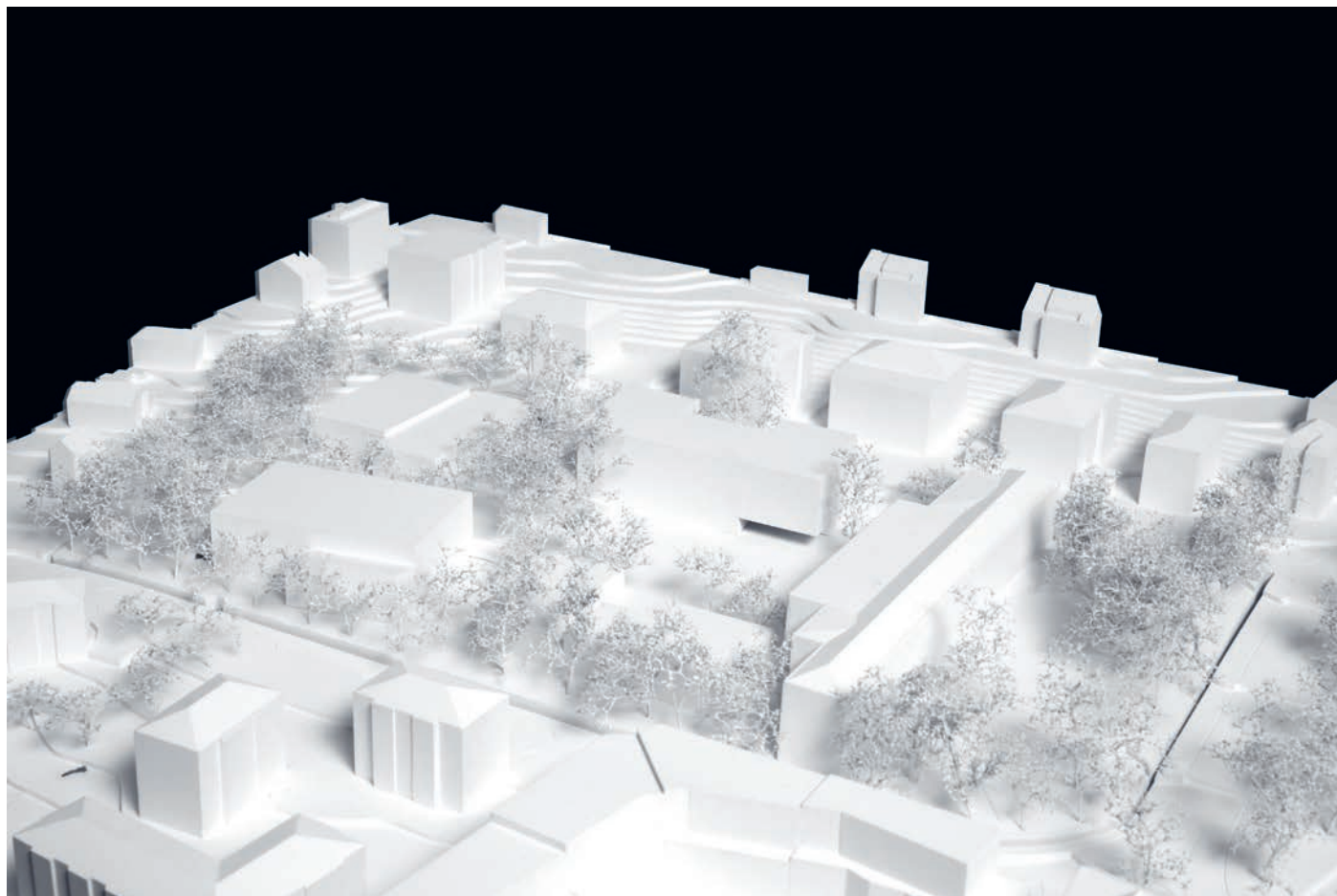
Le projet séduit par la finesse et la légèreté de son intervention dans le site, étant conçu comme une constellation de figures distinctes composées autour d'un tapis végétal. Le Collège de Verdeaux se dresse devant le terrain de sport de Verdeaux comme un grand front public, la démolition de l'aile orientale ayant révélée la façade principale, renforçant sa monumentalité. Derrière, l'implantation de deux nouvelles constructions complètent les deux bâtiments existants, générant une grande cour d'école végétalisée comme point de convergence entre neuf et ancien. Alors que le bâtiment principal reste monumental dans la composition, l'échelle des autres constructions est plutôt pavillonnaire, rappelant le grain et la morphologie du tissu du quartier.

La disposition des volumes, combinée à une géométrie légèrement libre en plan, définit le vide avec précision et permet une fluidité spatiale entre les bâtiments. Une succession de dégagements visuels se dessine, permettant des aperçus à travers le site, tantôt vers

le paysage, tantôt vers la ville. Le jury apprécie l'ambition de définir un campus qui est à la fois riche, varié et cohérent. Chaque bâtiment ayant sa propre identité spatiale et son unique articulation plastique, il est considéré que les auteurs ont réussi à conférer à chaque édifice un caractère distinct, générant un ensemble qui est plein d'atmosphères différents, tout en assurant un sentiment d'harmonie.

Organisation du programme

Le long de l'avenue de Saugiaz, le bâtiment qui accueille les locaux parascolaires ainsi que les services scolaires se pose délicatement entre la salle de gymnastique de Verdeaux et le centre de documentation scolaire. Avec une géométrie légèrement décalée par rapport aux deux bâtiments existants, il introduit une tension dynamique entre les volumes, permettant la définition de trois aires de récréation et trois accès aux bâtiments qui sont jugés accueillants et intimes. Les locaux parascolaires se situant au rez-de-chaussée et au premier étage, profitent d'un contact direct avec la verdure qui les entourent et bénéficient ainsi d'un jardin potager et d'un espace privé pour les enfants. Le deuxième étage abrite les services scolaires,



qui s'accommodent d'un accès depuis l'extérieur du périmètre scolaire et d'une visibilité plus discrète sur l'ensemble.

Le long du chemin des Pépinières, un bâtiment de plus grande taille répond aux besoins scolaires et sportifs du site. Articulé autour d'un des plus anciens arbres du site, le plan arrange des salles de classe autour d'une galerie centrale, amenant de la lumière naturelle et de la verdure au cœur du bâtiment. Le jury apprécie la simplicité ainsi que la qualité spatiale de cette organisation, qui démontre une empathie et une forte sensibilité pour le programme scolaire.

Quant aux locaux sportifs, il est regretté par le jury que ces locaux soient organisés sur deux étages entièrement enterrés. Malgré l'intention d'apporter de la lumière naturelle par la façade au niveau du rez-de-chaussée, il est considéré que les surfaces sportives ne profitent pas suffisamment d'une connexion avec l'animation et la vibrance du site. Les préoccupations liées au manque de visibilité accordée au programme sportif sont couplées avec des interpellations concernant la qualité de lumière naturelle qui serait réellement obtenue, ainsi que des forts

questionnements sur la pertinence écologique d'une telle excavation de terre.

L'agrandissement du centre de documentation des Pépinières voit la définition d'une bibliothèque au plan presque symétrique organisée dans un volume linéaire permettant beaucoup d'ouverture sur le paysage, ainsi qu'une nouvelle silhouette bâtie.

Parc paysager

Des cheminements multiples invitent les habitants à traverser le site de manière variée, en directe ou en diagonale, offrant ainsi une grande perméabilité et assurant les liens avec les quartiers environnants. La ceinture végétale existante est renforcée par de nouvelles plantations autour de la cour centrale, qui servent à souligner la lecture de cet espace en tant que clairière.

Il est jugé que l'approche paysagère complémente bien l'implantation des bâtiments, définissant avec précision et subtilité des espaces extérieurs de qualité entre les volumes. Néanmoins, l'échelle, le caractère et la qualité paysagère de la cour centrale peinent à convaincre le jury.

DEUXIÈME PRIX

15

PLEIN AIR

*Bureau**Lieu*Architectes**EXPERIENCE Sàrl****M-AP Architectes**

Éric Lapierre

Laurent Esmilaire

Tristan Chadney

Tanguy Dyer

Mathieu Chabbert

Julien Ponsard

Inssaf Zinelabidine

Katell Mallédan

Tanguy Auffret Postel

Paris

Lausanne

Architectes paysagistes

Cécile-Albana Presset

Lausanne

Ingénieur·e·s civil·e·s

Ingphi SA

Jonathan Krebs

Katia Gomes

Lausanne

Physique du bâtiment

AZ Ingénieurs SA

Olivier Martin de Vidales

Lausanne

CRITIQUE DU PROJET

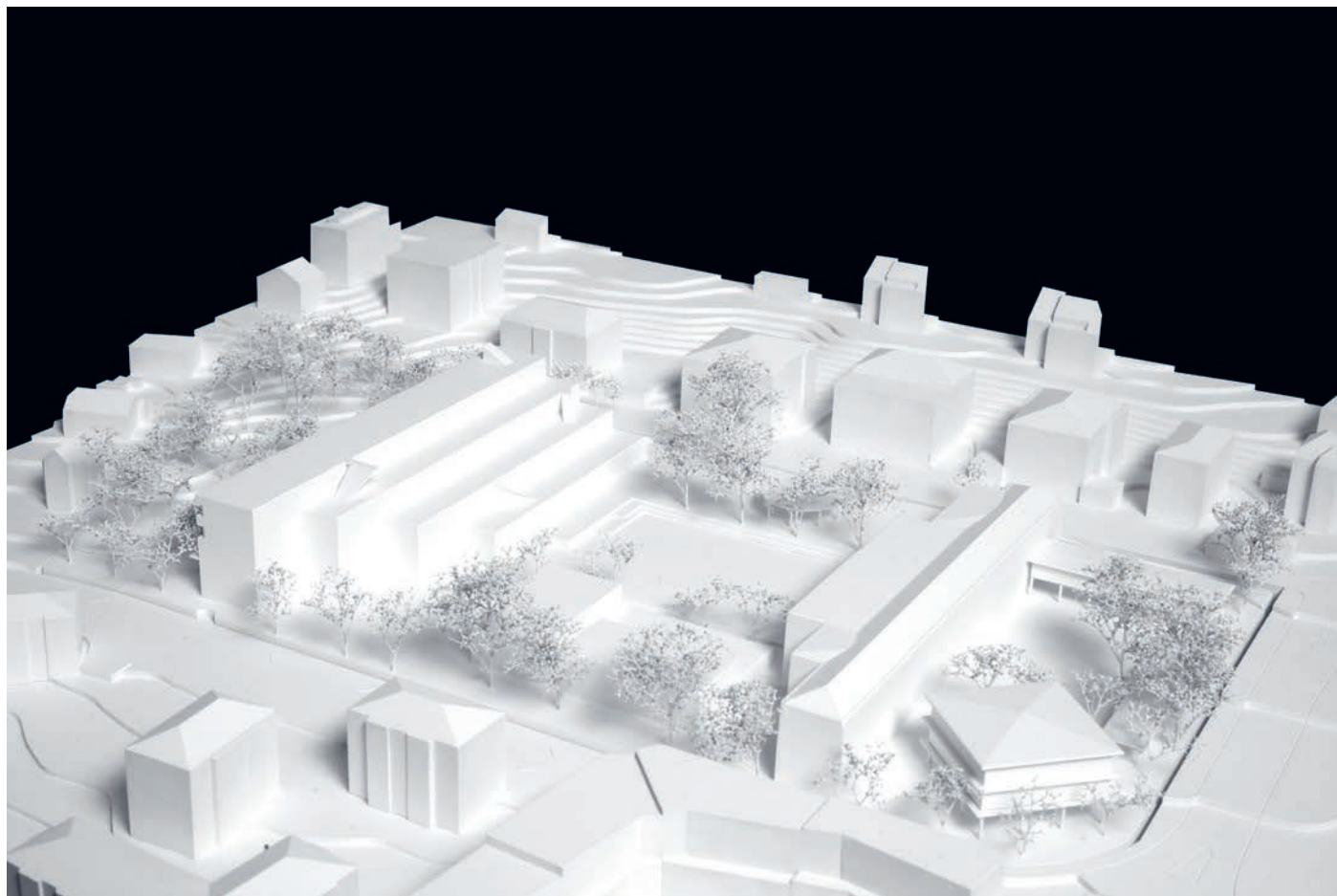
Implantation et rapport au contexte

Un nouveau bâtiment en gradin répond, par un effet de miroir, à l'enjeu de composer une cour centrale, à la fois claire et traversante. La cour qui se dessine dès lors comme un monde entre deux parallèles accompagne le relief naturel tout en le révélant, comme un pont révèle une vallée. La pente est mise à profit dans cette composition pour se défaire de la nécessité d'une quatrième façade qui n'est finalement suggérée que par un jeu d'emmanchements qui façonnent un espace extérieur à la fois ouvert et délimité. L'extrémité du nouveau bâtiment est découpée en série d'angles successifs. Ce découpage s'avère judicieux dans la manière dont il crée non seulement une entrée mais aussi une série d'accès potentiels, sans affaiblir l'unité d'ensemble. Ce découpage anguleux introduit dans la géométrie globale du site un axe à 45°, qui signale le départ d'un

cheminement transversal qui se poursuit à travers le site. La porosité du projet est ainsi affirmée non pas par le flou mais par la précision et la détermination de l'architecture.

Organisation

L'épaisseur du bâtiment est judicieusement utilisée pour accueillir la double salle de gymnastique. Là encore, le relief est mis à profit, les salles de sport étant à la fois semi-enterrées au sommet et accessibles de plain-pied en bas du site. L'activité sportive s'incarne ainsi comme un cœur évidé, une monumentalité intérieure qui ne manque pas de rappeler les fascinantes coupes d'Henri Sauvage. Aux étages, les retraits successifs permettent de dégager des terrasses amples qui longent les salles de classe. Leur profondeur permet de définir un espace pédagogique extérieur dédoublant l'espace pédagogique intérieur. Elle suggère de nouveaux modes éducatifs jouant sur une alternance d'activités de classe et de



plein-air. À l'angle du site, un pavillon au plan carré accueille le cabinet dentaire. Il est tourné à 45°; il s'extrait ainsi de la composition générale pour former un premier plan urbain, en vis-à-vis du rond-point.

La puissance de la composition générale et l'ingéniosité des multiples articulations confèrent au projet une qualité rare; celle d'une réponse toute à la fois forte et subtile, qui trouve dans la relation qu'il parvient à établir entre l'architecture et le paysage, les moyens d'affirmer avec justesse et précision un monde pédagogique à la fois alternatif et radical.

PREMIER PRIX

32

OASIS

*Bureau**Lieu*Architectes et
architectes paysagistes**COMTE/MEUWLY****Architectes ETH FAS SIA Sàrl**

Zürich

Adrien Comte

Adrien Meuwly

Carlos Azpiroz

Marina Medic

*en collaboration avec***La Touche Verte****Architectes Paysagistes**

Genève

Yann Junod

Coralie Berchtold

Marc Junod

Ingénieur·e·s civil·e·s

Schnetzer Puskas Ingenieure AG

Bâle

Giotto Messi

Physique du bâtiment

SB Technique SBt SA

Genève

Blerim Arslani

Spécialistes en protectionincendie AEAI

MP Ingénieurs Conseils SA

Crissier

Patrick Ebener

Spécialistes en réemploi

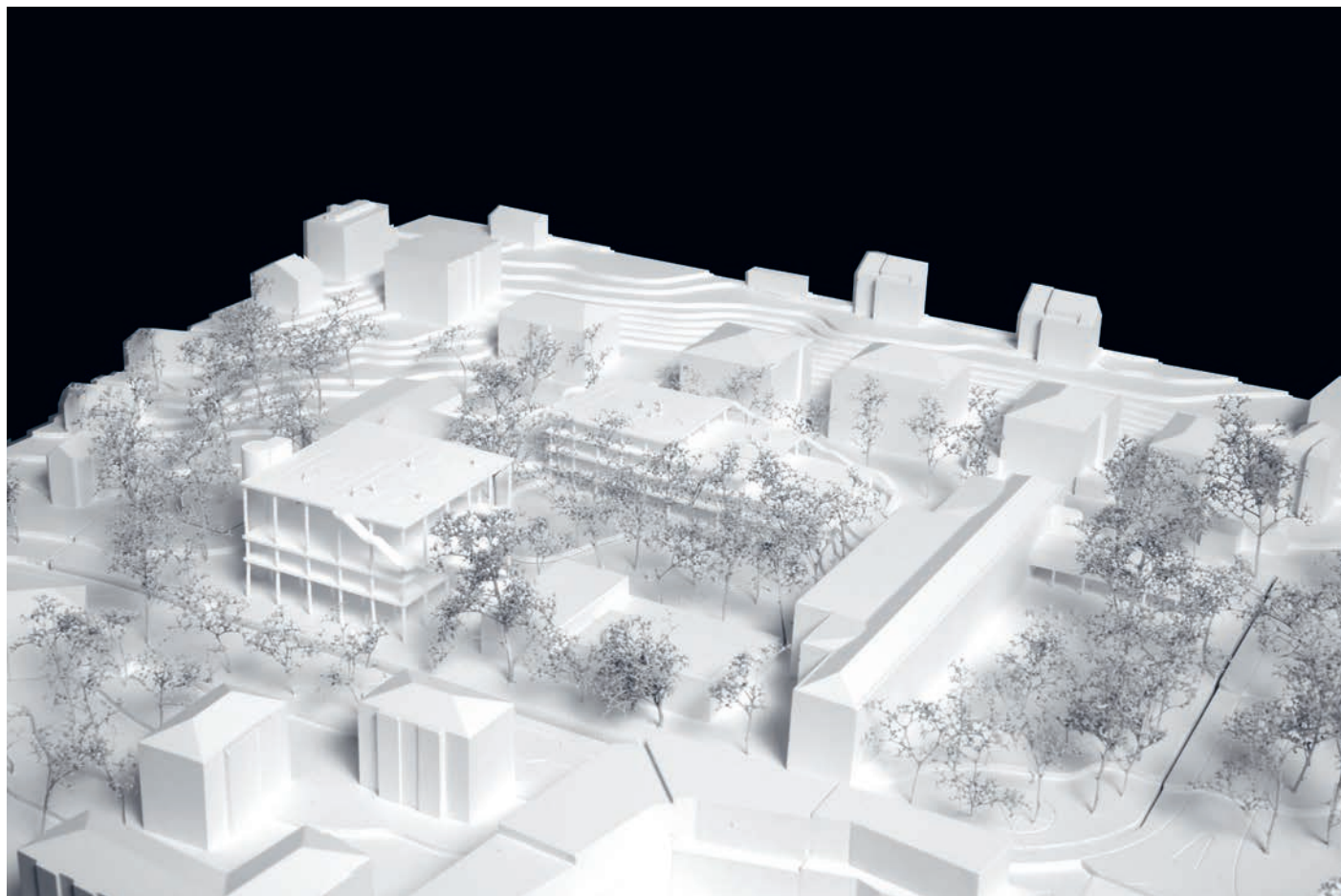
Zirkular GmbH

Bâle

Blanca Gardelegui

Critique du projet

– pp. 112-113



CRITIQUE DU PROJET

Le projet Oasis Verdeaux se distingue par sa conservation maximale des bâtiments existants et l'implantation claire de deux nouveaux édifices. Le nouveau bâtiment scolaire est placé le long du Chemin des Pépinières. Le nouveau centre sportif se trouve entre les deux volumes existants, face au parc Saugiaz. Le cœur d'Oasis Verdeaux est constitué par la nouvelle cour d'école arborée – la pépinière.

Les questions urgentes du changement climatique, de l'écologie et de la durabilité sont au cœur de ce projet. Dans le but de construire en ménageant les ressources et en minimisant les émissions de CO₂, le projet vise à préserver au maximum la structure existante.

Les auteurs ne considèrent pas leur projet comme un complexe scolaire isolé, mais comme une partie d'une plus grande séquence d'espaces verts de Renens. La désimperméabilisation et la plantation des cours de récréation existantes créent un nouvel espace vert diversifié – une cour paysagère avec des qualités spatiales différenciées. Son centre – la pépinière – est un emblème d'un lieu de croissance et d'apprentissage. En même temps cette nouvelle cour transpose l'histoire du lieu vers l'avenir.

Il s'agit d'un ensemble urbanistique ouvert et inclusif, dans lequel chaque bâtiment peut se démarquer avec son propre caractère – nouveau et ancien, grand et petit. La notion d'ensemble n'est pas subordonnée à une idée unique, mais comprise comme l'interaction de différentes parties. Les bâtiments existants et les nouvelles constructions forment une communauté qui symbolise la cohabitation entre la vie scolaire, parascolaire, les associations et le quartier.

Constructions scolaires

Les nouveaux bâtiments sont simples et clairement structurés. La nouvelle école des Pépinières s'échelonne vers le collège de Verdeaux avec de généreuses terrasses. Ceci confère au bâtiment scolaire une silhouette marquante et une échelle différenciée. Les salles de classe sont desservies des deux côtés par un grand couloir central. Les couloirs, bien éclairés, s'ouvrent chacun sur une terrasse, constituant un gain spatial et permettant une orientation claire pour les élèves et les

enseignants. La possibilité – mais pas la nécessité absolue – d'un accès depuis l'extérieur doit être discutée dans la suite du projet.

Les terrasses sont présentées comme des espaces de récréation, mais devraient être exploitées en tant qu'espaces extérieurs pédagogiques. La grande cour de l'école doit être utilisée en commun par tous les élèves pendant la récréation.

Dans le bâtiment du Collège de Verdeaux, de fines interventions permettent de dissocier habilement les différentes utilisations. La bibliothèque scolaire près de la salle de gymnastique des Pépinières est complétée par une nouvelle salle de lecture. Avec son toit en berceau emblématique, elle confère à la bibliothèque une nouvelle présence dans l'ensemble des bâtiments. Même la villa isolée et son jardin peuvent être conservés.

Centre sportif

Le centre sportif apparaît comme un bâtiment public. Sa situation en face du parc Saugiaz, non loin de l'arrêt de bus sur l'avenue de Saugiaz, lui confère une adresse propre et souligne son importance pour le quartier et les associations de Renens. La situation du réfectoire, rétracté et compact, permet un espace extérieur généreux qui fait office de porte d'entrée au sud du nouveau campus.

Son expression marquante résulte de la simple superposition du programme. Les vestiaires se trouvent au-dessus du réfectoire, lequel est de plain-pied. Au-dessus se trouve – sous forme d'un imposant piano nobile – la nouvelle salle de gymnastique double. Cette salle flotte dans la cime des arbres. Grâce à sa situation privilégiée, elle est prédestinée à être utilisée pour des événements collectifs et festifs. Le soir, elle pourrait s'illuminer comme une lanterne et mettre à portée de vue les activités des associations et de la Ville dans l'espace urbain.

Le bâtiment est couronné par un terrain de sport extérieur ouvert, partiellement ombragé par un toit recouvert de panneaux solaire. La visibilité et la sécurité du projet ainsi que la facilité d'utilisation et d'accès pour les jeunes enfants ou sa qualité d'espace de retraite sont des aspects qui font l'objet de discussions

controversées au sein du jury. Ces questions seront approfondies dans la suite du projet.

Matérialité et durabilité

L'empreinte des nouveaux bâtiments est réduite au maximum et ne comporte pas de sous-sol. Les bâtiments hybrides bois-acier-béton sont légers et filigranes. La question de savoir si les nouveaux bâtiments doivent effectivement être largement vitrés pour leur expression transparente et aérienne doit être examinée dans la suite du projet. Le jury part du principe que les architectes parviendront à optimiser l'ombrage et la masse de stockage dans les bâtiments afin de minimiser le réchauffement des espaces intérieurs en été et les pertes de chaleur en hiver. De même, l'efficacité et la suffisance des systèmes porteurs doivent être examinées de plus près.

Le projet paysager prévoit de désimperméabiliser un maximum de surface au sol. L'espace extérieur du terrain de l'école sera conçu comme une éponge. L'eau de pluie, absorbée par le sol, permet l'arrosage naturel des arbres, tout en créant un microclimat tempéré pour le quartier et l'école. En toute logique, de nouveaux arbres viennent compléter les arbres existants. Ceux-ci ombragent naturellement les espaces extérieurs et les bâtiments scolaires et définissent différentes zones spatiales grâce à leur diversité d'espèces. Avec leur projet, les auteurs ne réussissent pas seulement à aborder directement les questions du changement climatique, mais aussi à trouver des solutions qui rendent l'écologie et la durabilité perceptibles dans un espace urbain éducatif.

Recommandations du jury

Oasis Verdeaux a impressionné le jury par sa stratégie claire et précise qui, grâce à une multitude d'idées individuelles, répond aux questions relatives à l'urbanisme et à l'existant, à l'espace social, à l'école et à l'encadrement, à l'écologie et à la durabilité avec une profondeur remarquable et orientée vers l'avenir. Grâce à leur approche empathique, les auteurs parviennent à prendre en compte la diversité du lieu et les besoins les plus variés des groupes d'utilisateurs. Avec leur projet, ils créent une structure extrêmement robuste pour cette tâche complexe de construction, dans laquelle le travail ultérieur peut parfaitement s'épanouir.

Le jury recommande à l'unanimité la poursuite du projet Oasis Verdeaux.

- Les terrasses de l'école ne doivent pas être conçues comme des espaces de récréation mais comme des espaces d'apprentissage;
- La part de verre des nouveaux bâtiments doit être réduite, en vue d'améliorer l'ombrage des locaux et la masse thermique du bâtiment, de manière à minimiser le réchauffement en été et la perte de chaleur en hiver;
- La proposition d'utiliser majoritairement des éléments de construction de réemploi est un principe qui est bien accueilli, laquelle doit être précisée dans la suite du projet;
- Les salles de classe ne devraient pas être perturbées par le jeu libre des enfants qui fréquentent l'UAPE

Conception et mise en page
LESBANDITS.ch, Lausanne

Impression
AngeCréations.ch, Lausanne
novembre 2022

© 2022, Ville de Renens

